

★  
**GRAND  
CHAMBÉRY**  
l'agglomération

**2025**

**RAPPORT SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

**DIRECTION DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**





# ÉDITO



Madame, Monsieur,

Au moment où j'écris cet éditorial du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de Grand Chambéry, le conseil communautaire a décidé de me renouveler en tant que Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales. C'est avec enthousiasme et engagement que je débute ce nouveau mandat qui va nous permettre de poursuivre les projets ambitieux engagés par la collectivité et de répondre aux enjeux de demain.

L'année 2025 a vu aboutir plusieurs opérations importantes de Grand Chambéry sur ces compétences.

Dans le domaine de l'eau, la poursuite des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable permet d'apporter des solutions supplémentaires aux communes d'Arith, du Noyer et de Saint-François-de-Sales, dans les situations de sécheresse. Sur le secteur de Chambéry, la réalisation rapide de travaux importants d'interconnexion entre les principaux puits d'alimentation en eau a permis de prendre en compte les nouvelles exigences réglementaires sur la qualité de l'eau, concernant le paramètre des PFAS.

La disponibilité d'une eau potable pour tous constitue une préoccupation majeure des élus de Grand Chambéry et plusieurs études sont engagées pour maintenir et améliorer encore la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire.

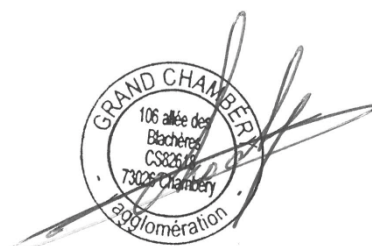
Ainsi un schéma directeur commun avec les collectivités voisines de Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie est en projet afin d'apporter plus de sécurité aux uns et aux autres par la mutualisation à terme des ressources en eau et des infrastructures de stockage et de transport.

A Chambéry, il est important de souligner la création d'un réseau d'une trentaine de piézomètres (forages de petit diamètre permettant de surveiller les variations de niveau de la nappe phréatique). Les travaux débutés fin 2025 vont permettre un suivi plus poussé et performant de la nappe stratégique assurant 50% des besoins en eau de l'agglomération.

Dans le domaine de l'assainissement, l'année a été marquée par l'achèvement du chantier de réhabilitation de la station d'épuration de Lescheraines. Après plus de 2 ans de travaux en site exploité, cette nouvelle installation permet de passer un cap important sur le plan des performances de traitement, de fiabilité et d'exploitabilité.

Les évolutions réglementaires dans le domaine de l'assainissement nécessitent aussi de se projeter sur les évolutions importantes à apporter sur l'usine de dépollution des eaux de Chambéry, qui traite 80% des eaux usées du territoire. Les premières études ont démarré en 2025 en intégrant une vision plus large avec Grand Lac sur l'ensemble du bassin versant.

Pour conclure, je tiens à souligner l'engagement de tous les agents du service des eaux de Grand Chambéry qui, par leurs actions quotidiennes et leur conduite de projets, apportent aux habitants et aux acteurs du territoire un service de très grande qualité pour aujourd'hui et pour demain. Un grand merci à eux !



Daniel Rochaix,

*Vice-Président  
en charge de l'eau,  
de l'assainissement  
et des eaux pluviales*

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DU SERVICE DES EAUX

**p.5**

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| Compétences du service des eaux  | p.6  |
| Territoire                       | p.8  |
| Gouvernance                      | p.9  |
| Finances                         | p.12 |
| Organisation : pôles et services | p.22 |
| Politique qualité                | p.30 |
| Patrimoine                       | p.31 |

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

**p.46**

## AU FIL DE L'EAU 2025

**p.59**

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| L'eau : une ressource naturelle à préserver | p.60  |
| La production de l'eau potable              | p.62  |
| Le contrôle de l'eau potable                | p.67  |
| La distribution de l'eau potable            | p.69  |
| Les abonnés                                 | p.73  |
| Les branchements                            | p.75  |
| Les compteurs                               | p.77  |
| La relève                                   | p.79  |
| La facturation                              | p.81  |
| Le recouvrement                             | p.83  |
| La collecte et le traitement des eaux usées | p.85  |
| Les rejets non domestiques                  | p.102 |
| La Gestion des eaux pluviales               | p.104 |
| La relation usagers                         | p.107 |
| La communication                            | p.108 |
| La sensibilisation                          | p.112 |
| La coopération internationale               | p.113 |

## ANNEXES

**p.116**

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| Membres du conseil d'exploitation                                     | p.117 |
| Tarifs                                                                | p.118 |
| Facture 120m <sup>3</sup> Cluse                                       | p.125 |
| Facture 120m <sup>3</sup> Bauges                                      | p.126 |
| La lettre d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse | p.127 |



# 1

## PRÉSENTATION DU SERVICE DES EAUX

# 1a

## COMPÉTENCES DU SERVICE DES EAUX



### MISSION

La communauté d'agglomération de Grand Chambéry est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et eaux pluviales urbaines sur les 38 communes du territoire.



### AMBITION

Garantir la satisfaction des usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'environnement.

Le service des eaux assure :

- LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
- LA COLLECTE ET LA DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES
- LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
- LA RELATION ABONNÉS USAGERS
- LES CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
- L'ENTRETIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE
- LA VENTE EN GROS D'EAU POTABLE À DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Le service des eaux s'appuie sur des services techniques et administratifs.

Il bénéficie également des services supports de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry : direction des systèmes d'information et du numérique, ressources humaines, communication, finances et commande publique, administration générale, etc.

# sur le territoire de Grand Chambéry



## Les bons gestes



Ne pas laisser couler l'eau et faire réparer les fuites



Prendre une douche plutôt qu'un bain



Ne rien jeter dans les toilettes ou éviers :  
ni produits toxiques ni lingettes même biodégradables



Ne rien jeter dans les grilles d'eaux pluviales :  
mégots, chewing-gum et produits toxiques, ...

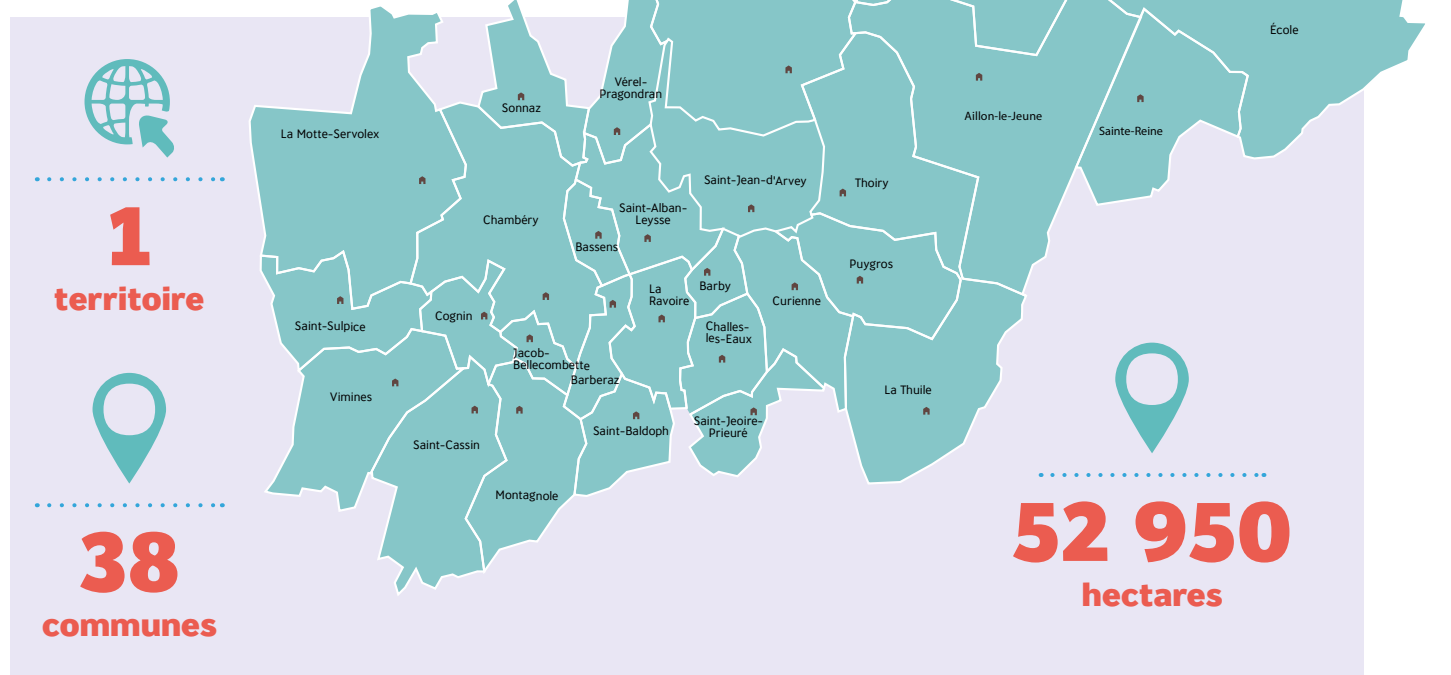


Découvrez la vidéo du cycle de l'eau  
sur le territoire de Grand Chambéry,  
en scannant le QR Code



# 1<sup>b</sup>

## TERRITOIRE



## L'IMPLANTATION DU SERVICE DES EAUX SUR LE TERRITOIRE

Les différents services du service des eaux sont implantés sur plusieurs lieux géographiques :

- **La direction, les services fonctionnels et l'usine de dépollution des eaux usées** : 298 rue de Chantabord, dans la Zone Industrielle de Bissy à Chambéry
- **Le service production eau potable** : Puits des Iles, rue de la Petite Eau à La Motte-Servolex
- **Le service distribution eau potable** : Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry
- **L'antenne des Bauges** : 240 avenue Denis Therme au Châtelard

Deux lieux sont dédiés à l'accueil physique des usagers : rue de Chantabord à Chambéry et l'Antenne des Bauges au Châtelard.



**146 612**  
habitants



**79 993**  
contrats d'abonnement  
au service des eaux

# 1C

## GOUVERNANCE

Le service des eaux de Grand Chambéry est organisé sous forme de régies à simple autonomie financière, une pour l'eau potable et une autre pour l'assainissement, administrées, sous l'autorité du président de Grand Chambéry et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur, uniques pour les deux régies.

### LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Les statuts fondateurs des régies prévoient que le conseil d'exploitation soit composé d'un représentant de chaque commune adhérente de Grand Chambéry, et de trois personnes extérieures choisies en raison de leur qualification :

- Un représentant de la commission consultative des services publics locaux
- Un hydrogéologue qualifié dans le domaine de l'eau
- Un représentant du personnel de Grand Chambéry issu de l'organisme syndical majoritaire aux dernières élections professionnelles

Les attributions et le rôle du conseil d'exploitation portent sur :

- Consultation obligatoire par le président de la communauté d'agglomération sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies
- Présentation des projets de budgets et les comptes
- Possibilité de procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle
- Présentation au président de la communauté d'agglomération de toutes propositions utiles

Le **conseil d'exploitation** s'est réuni 7 fois en 2025. Chaque séance commence par un point d'actualité et un point sur les ressources en eau et se conclut par des questions diverses.



Retrouver la liste des membres du conseil d'exploitation en page 117.

| Dates        | Ordre du jour des séances du conseil d'exploitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21 janvier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget prévisionnel 2025</li> <li>• Contrat Eau Climat</li> <li>• Nouvelles redevances Agence de l'eau</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                              |
| 18 mars      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération internationale restitution et projet EauSoleil</li> <li>• Programme travaux et principales opérations</li> <li>• Stratégie de relève, lancement et méthodologie</li> <li>• Schéma directeur intercollectivités</li> <li>• Prospective UDEP et synergies potentielles avec Grand Lac</li> <li>• Point problématique PFAS</li> </ul> |
| 13 mai       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat Eau Climat</li> <li>• CA 2024, affectation des résultats et budgets supplémentaires</li> <li>• Travaux de rénovation galerie rejet au Rhône</li> <li>• Travaux biofiltre 6</li> </ul>                                                                                                                                                  |
| 24 juin      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet forages Ecole-en-Bauges</li> <li>• PFAS avancement des investigations dans la nappe</li> <li>• PFAS point d'étape et plan d'actions</li> <li>• Bilan distribution kits économies d'eau</li> </ul>                                                                                                                                       |
| 16 septembre | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité</li> <li>• Contrat Eau Climat</li> <li>• Admissions en non-valeur</li> <li>• Avancement des projets REUT</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         |
| 14 octobre   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redevance d'occupation du domaine public</li> <li>• Stratégie de télérelève</li> <li>• Recherche en eau Ecole-en-Bauges, premiers résultats</li> </ul>                                                                                                                                                                                         |
| 9 décembre   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget prévisionnel et tarifs</li> <li>• Zoom sur les projets</li> <li>• Campagne de réalisation de piézomètres et étude nappe</li> </ul>                                                                                                                                                                                                      |



## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le conseil communautaire est l'organe délibérant qui administre la communauté d'agglomération.**

Il peut déléguer ses compétences au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble, à l'exception des décisions les plus importantes : budget, tarifs, taux d'imposition, modifications statutaires, délégation de service public, orientations en matière d'aménagement, etc.

**Il est composé de 81 membres titulaires et de 29 membres suppléants.**

Le conseil communautaire se réunit entre 6 et 10 fois par an environ.

## LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Aussi appelée « **commission des usagers** », la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance consultative prévue par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Elle est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et elle existe à Grand Chambéry depuis novembre 2002.

Présidée par le président de Grand Chambéry ou son vice-président référent, la commission est amenée à se prononcer en amont des conseils communautaires sur tout projet de :

- Délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce
- Création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
- Partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce
- Participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service

La commission a aussi une fonction de proposition. Elle peut s'emparer, sur demande de la majorité de ses membres, de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Elle réunit une centaine de membres : élus, représentants d'associations, de conseils de quartiers ou d'organismes divers qui interviennent au nom de leur structure, ou encore des habitants usagers de l'agglomération qui s'intéressent et souhaitent donner un avis sur les services gérés par Grand Chambéry.

**Elle examine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement** instauré par la loi Barnier de 1995.

**L'examen de ce rapport est obligatoire.**

**La CCSPL** s'est réunie le 24 septembre 2025 (présentation du rapport annuel 2024).

# 1d

## FINANCES

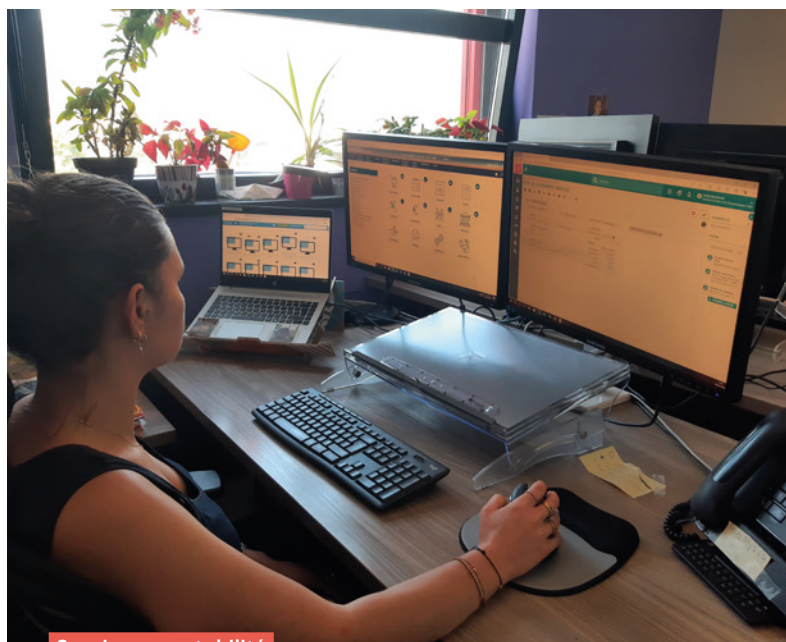
### GESTION FINANCIÈRE

**Le service des eaux est un service public industriel et commercial (SPIC)** répondant à la fois aux principes du service public et à ceux du secteur concurrentiel sur le plan financier.

**L'activité financière du service est tracée dans les trois budgets qui correspondent aux trois compétences exercées : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.** Ces trois budgets, distincts entre eux et annexes au budget général de l'agglomération, sont obligatoirement équilibrés, c'est-à-dire que les recettes issues de la facturation des prestations viennent couvrir les dépenses de fonctionnement de celui-ci. Autrement dit chaque budget finance ses dépenses et encaisse les recettes issues de son activité.

### C'EST LE PRINCIPE DE “ L'EAU PAIE L'EAU ”.

Par ailleurs le service des eaux réalise les prestations liées à la gestion des eaux pluviales urbaines dont la communauté d'agglomération a la compétence depuis 2019. Les charges de cette activité sont portées par le budget général de Grand Chambéry.



Service comptabilité

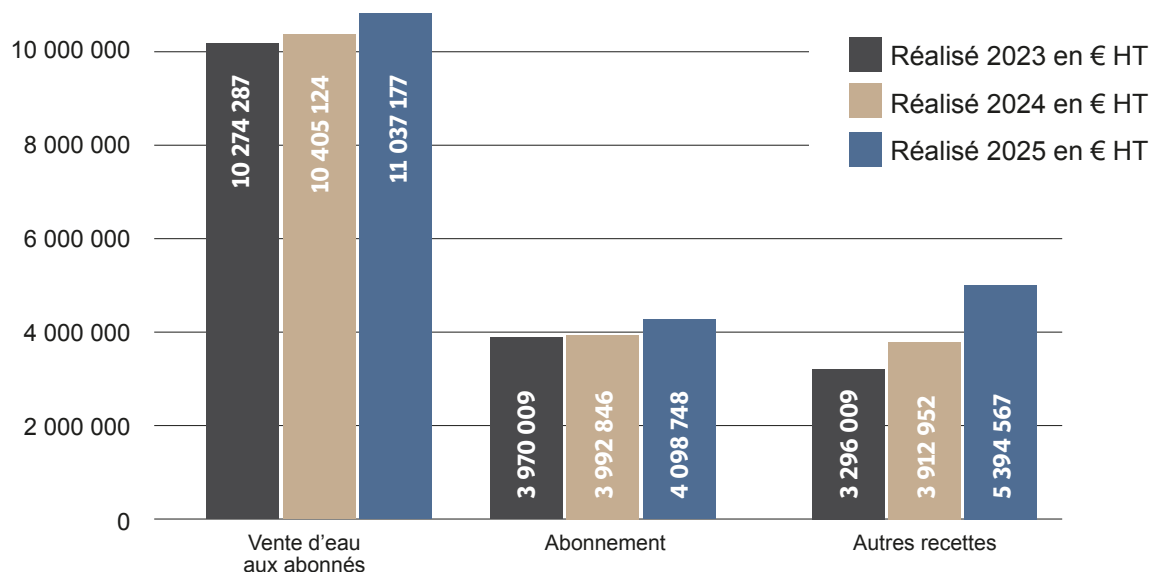
### LE BUDGET EAU POTABLE

S'élevant à 20,5 M€ avant reprise du résultat antérieur, les recettes d'exploitation du budget eau potable sont majoritairement composées par les composantes de la facture d'eau : la part fixe (abonnement) et la part variable (en fonction de la consommation de chaque abonné) qui représentent respectivement 20 % et 54 % des recettes d'exploitation.

Avec plus de 15,1 M€, la facture d'eau des 79 993 abonnements représente donc 74 % des recettes constatées au budget.

Les autres recettes d'exploitation correspondent aux autres prestations tarifées du service : frais de souscription, travaux de raccordement, redevances de l'Agence de l'eau, etc.

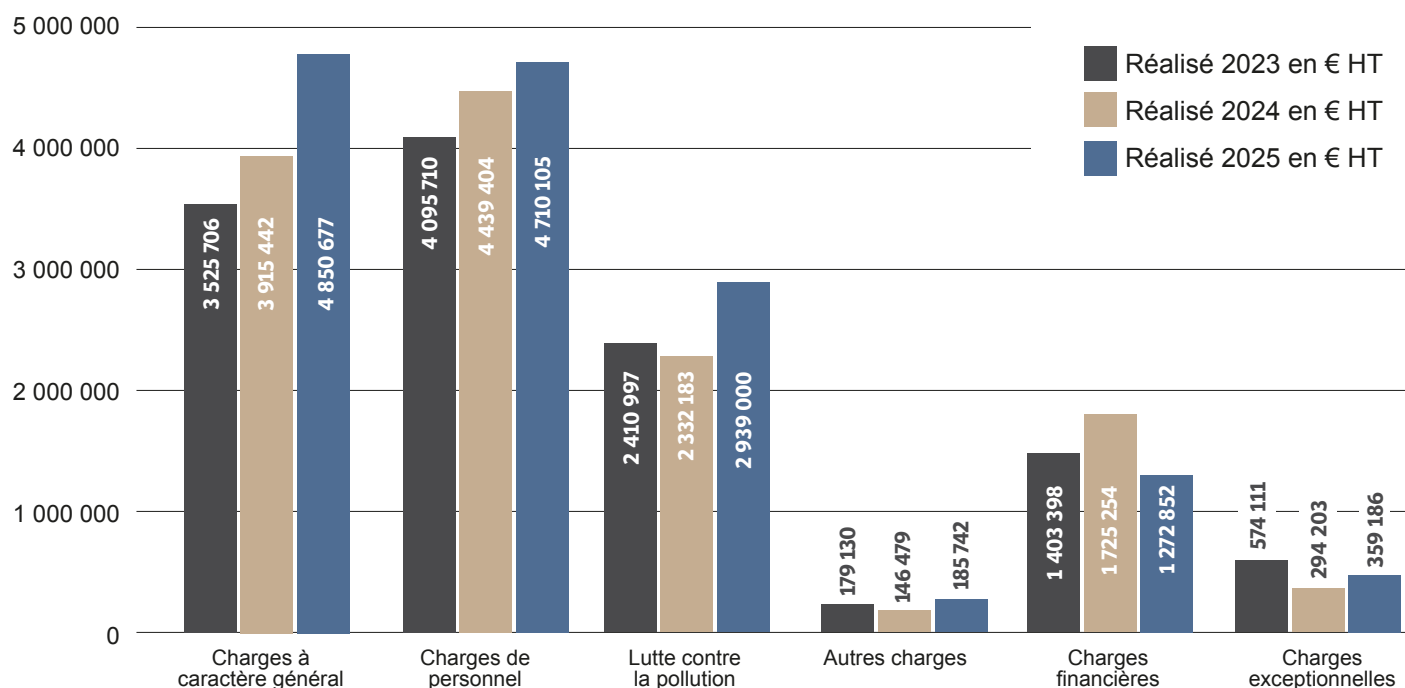
## Recettes d'exploitation - Eau potable 2025



## Dépenses réelles d'exploitation - Eau potable 2025

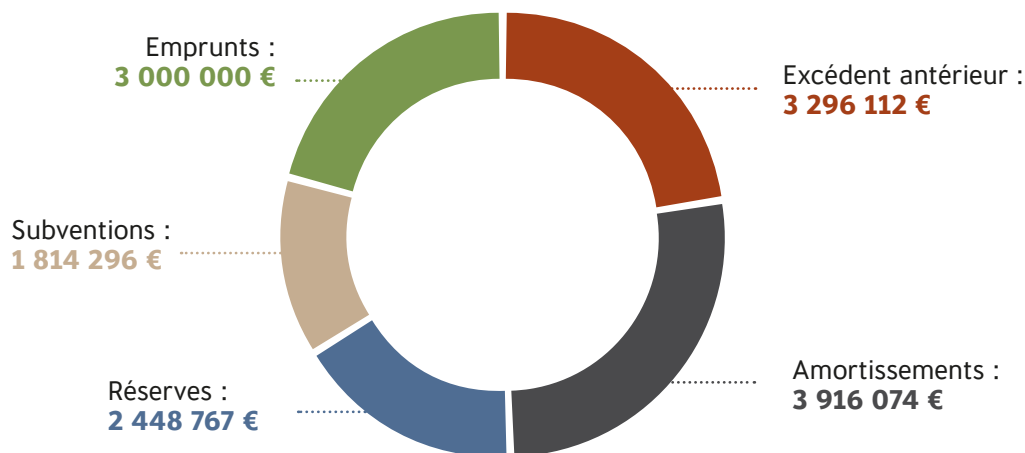
Conformément au principe de « l'eau, paie l'eau », et de l'indépendance des budgets les recettes comptabilisées ont servi à financer l'activité quotidienne du service, retracée à travers les 3 chapitres principaux de la section d'exploitation que sont :

- Les charges à caractère général pour 4,8 M€ avec l'entretien sur les réseaux (20 %), les achats de fournitures, outillages et petits équipements (9 %) et l'énergie (16 %) dont la hausse des coûts est contenue grâce à une adaptation des procédés de production dans la mesure du possible en utilisant au maximum les heures creuses.
- Les charges de personnel pour 4,7 M€, soit 26 % de la section d'exploitation.
- Les frais financiers que sont les intérêts des emprunts pour 1,2 M€.



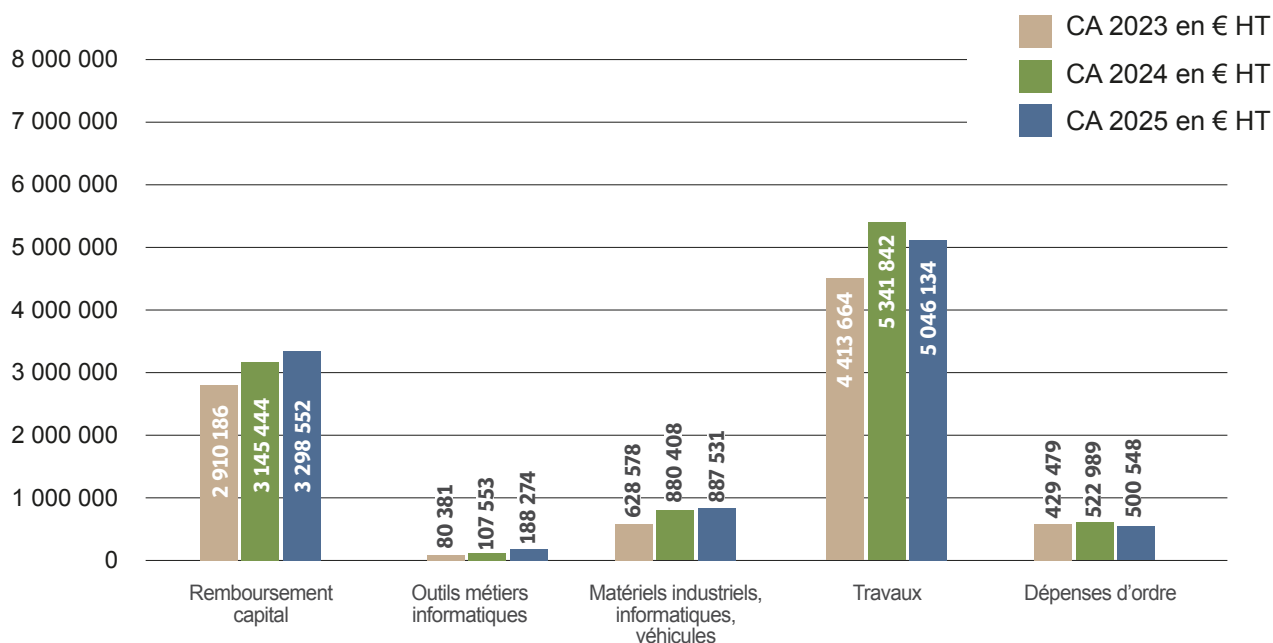
## Recettes d'investissement - Eau potable 2025

En section d'investissement, le financement des investissements provient pour 21 % du recours à l'emprunt (prêt Banque Européenne d'Investissement majoritaire) et de l'autofinancement obligatoire avec les amortissements (27 %). La constitution des réserves issues du résultat antérieur, la reprise de l'excédent antérieur et les subventions versées par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de la Savoie contribuent pour respectivement 17 %, 23 % et 13 % aux recettes de la section.



## Dépenses d'investissement - Eau potable 2025

Les dépenses d'investissement relatives à l'activité se sont réparties entre travaux sur ouvrages et réseaux à 51 % et les acquisitions de biens durables tels que les outils informatiques ou matériels, compteurs pour 11 %. Les autres dépenses d'investissement ont été financières avec le remboursement du capital des emprunts pour 33 % et écritures d'ordre pour 5 %.



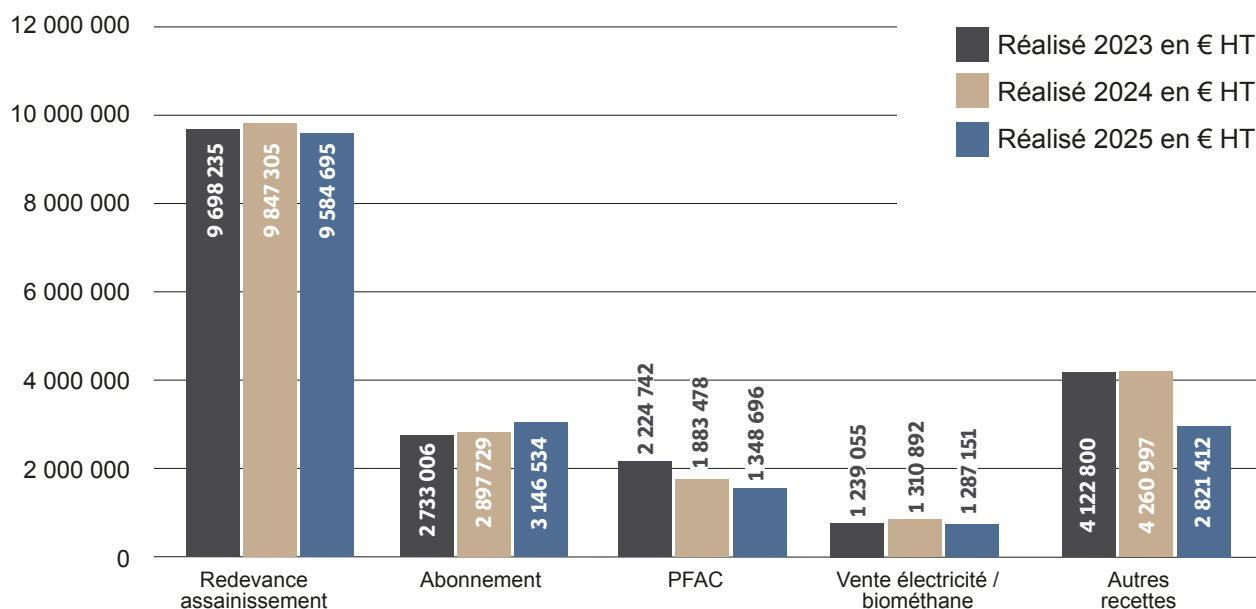
**L'encours de la dette du budget de l'eau potable s'élève à 44,3 M€ au 31 décembre 2025. La durée d'extinction de la dette est de 11,7 ans.**

## LE BUDGET EAUX USÉES

S'élevant à 18,2 M€ avant reprise du résultat antérieur, les recettes d'exploitation du budget eaux usées sont principalement issues de la facture d'eau : la part fixe (abonnement) et la part variable (en fonction de la consommation de chaque abonné) qui représentent respectivement 17 % et 53 %. Avec plus de 12,7 M€, la facture de collecte et de traitement des eaux usées des

72 538 abonnements raccordés aux réseaux représente donc 70 % des recettes constatées au budget. Les autres recettes d'exploitation correspondent aux autres prestations tarifées du service : participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 7 %, vente de biométhane pour 7 %...

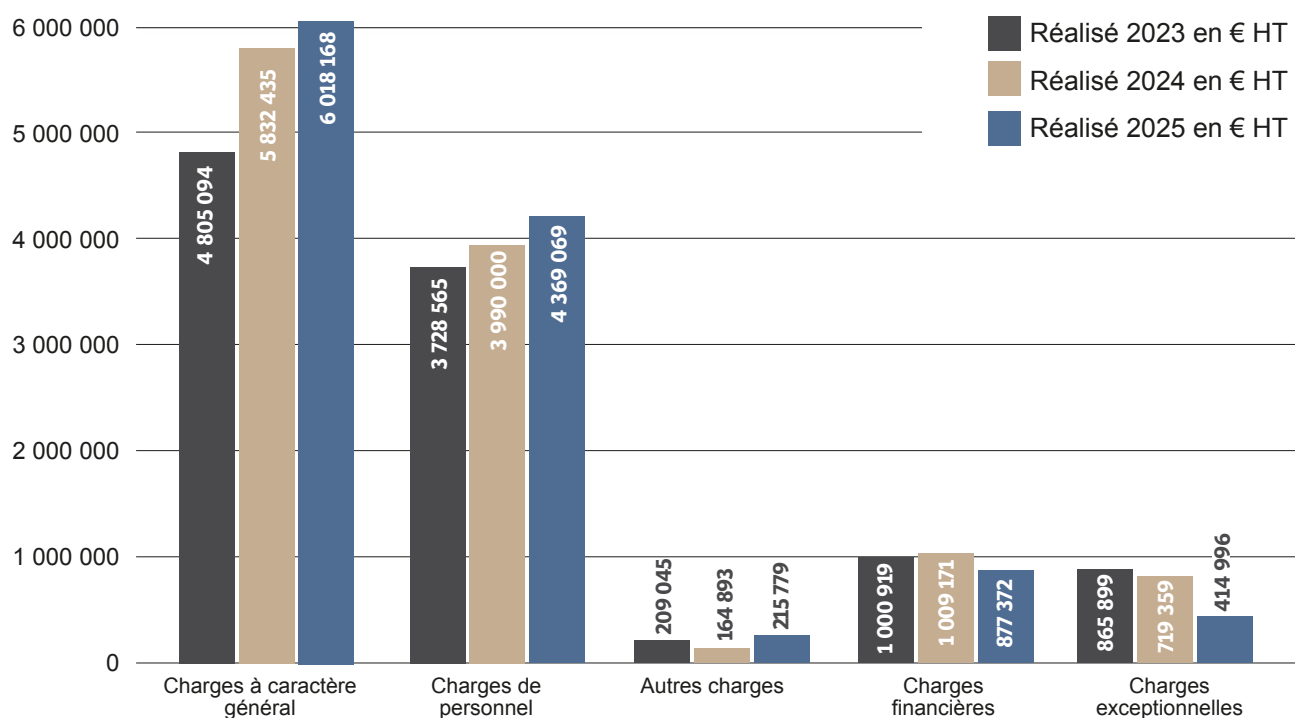
### Recettes d'exploitation - Eaux usées 2025



## Dépenses réelles d'exploitation - Eaux usées 2025

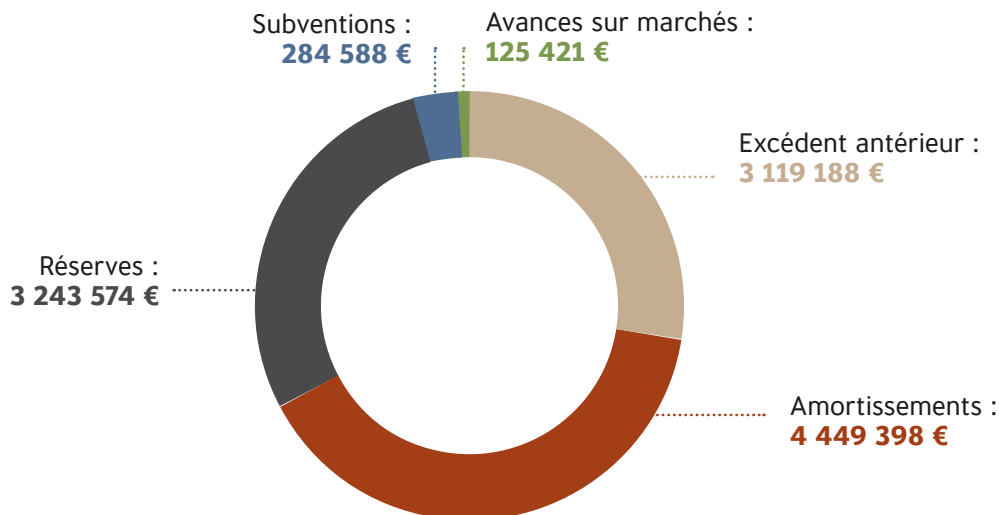
Conformément au principe de « l'eau paie l'eau », et de l'indépendance des budgets, les recettes comptabilisées ont servi à financer l'activité du quotidien du service, retracée à travers les 3 chapitres principaux de la section d'exploitation que sont :

- Les charges à caractère général pour 6 M€ avec le traitement des sous-produits de l'assainissement (21 %), l'énergie (27 %) et l'exploitation de l'unité de biométhane
- Les charges de personnel pour 4,3 M€
- Les frais financiers (intérêts des emprunts) représentent 0,9 M€



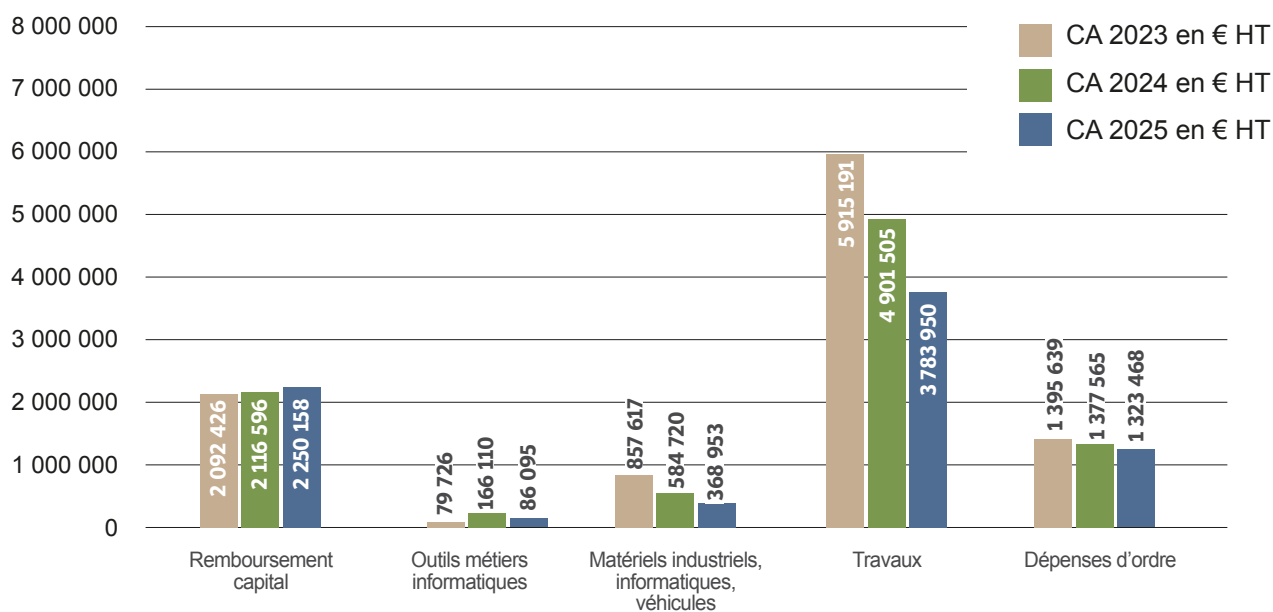
## Recettes d'investissement - Eaux usées 2025

Le financement de la section d'investissement provient pour 40 % de l'autofinancement obligatoire lié aux amortissements. La constitution des réserves issues du résultat antérieur et les subventions versées par l'Agence de l'eau contribuent pour respectivement 29 % et 3 % aux recettes de la section.



## Dépenses d'investissement - Eaux usées 2025

Les dépenses d'investissement relatives à l'activité se sont réparties entre travaux sur les ouvrages et les réseaux à 48 % et les acquisitions de biens durables tels que les outils informatiques ou matériels pour 6 %. Le reste des dépenses d'investissement est lié au remboursement du capital des emprunts (29 %) et à des écritures d'ordre (17 %).



**L'encours de la dette du budget de l'assainissement s'élève à 25,5 M€ au 31 décembre 2025. La durée d'extinction de la dette est de 6,4 ans.**



## LE BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges de personnel. Elles sont équilibrées par les redevances de contrôle de bon fonctionnement, de conception et d'implantation, perçues auprès des 4 542 usagers de ce service.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

### POLITIQUE FINANCIÈRE ET TARIFAIRE

Avec la fusion de Chambéry Métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, le principe d'égalité de traitement des usagers s'est appliqué

L'harmonisation tarifaire des deux territoires fusionnés de la cluse et des Bauges est fixée à 2026.

Pendant cette période 2023-2026 les tarifs évoluent pour être unifiés en 2026 selon les éléments retenus à terme :

- 3 tranches tarifaires progressives (0/30 m<sup>3</sup> ; 30/250 m<sup>3</sup> ; > 250 m<sup>3</sup>)
- Un tarif bas pour les premiers mètres cubes consommés dans l'année
- Harmonisation du tarif de l'abonnement

### L'EAU PAIE L'EAU

En section d'exploitation la principale ressource financière, pour :

PLUS DE

**80%** PROVIENT DE  
LA FACTURE D'EAU

### PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau est fixé à partir des besoins financiers du service, définis dans un plan d'actions et d'investissements prévu sur 6 ans.

L'analyse technique et financière de ces besoins détermine les tarifs, qui sont ensuite présentés aux instances compétentes, dont le conseil d'exploitation des régies.

Les tarifs sont votés en décembre par le conseil communautaire pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

**EN MOYENNE, L'ÉVOLUTION DES TARIFS EST DE L'ORDRE DE + 2 %, CONFORMÉMENT À LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020-2026.**

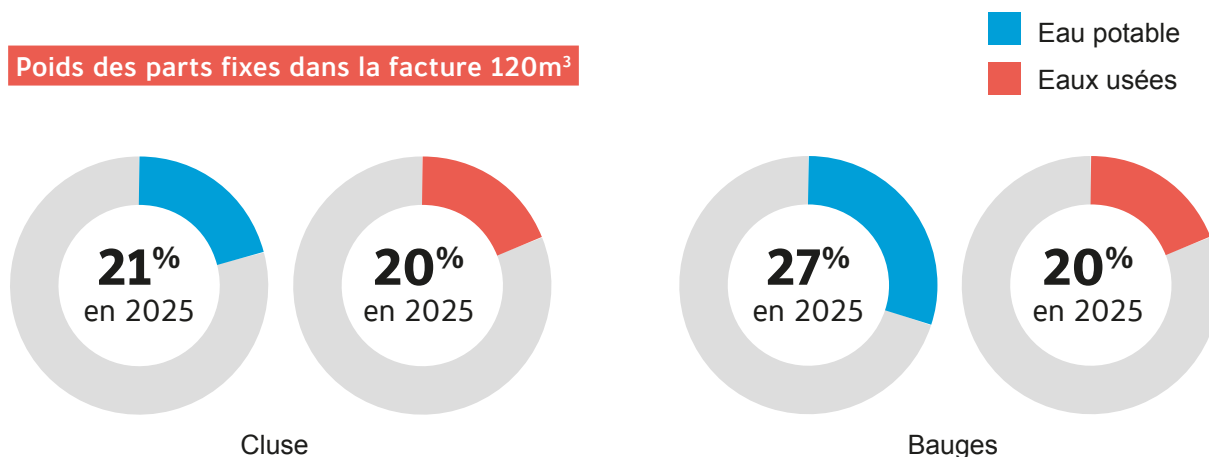
Cette évolution tarifaire permet donc de financer les charges d'exploitation, dont les charges fixes (électricité, charge de personnels) représentent un poids important, et une partie des investissements nécessaires pour le maintien du patrimoine, la préservation du milieu naturel, les mises aux normes, le renouvellement des compteurs, l'amélioration des rendements, les projets d'extension ou de rénovation des ouvrages et réseaux dont des actions inscrites dans le projet d'agglomération (protection des captages et restauration de la ressource en eau, renouvellement des conduites, rénovation des ouvrages épuratoires pour améliorer leur performance et la qualité des eaux rejetées, réduction des rejets de temps de pluie pour limiter les éventuelles pollutions, etc.).

## LES TARIFS DE L'EAU

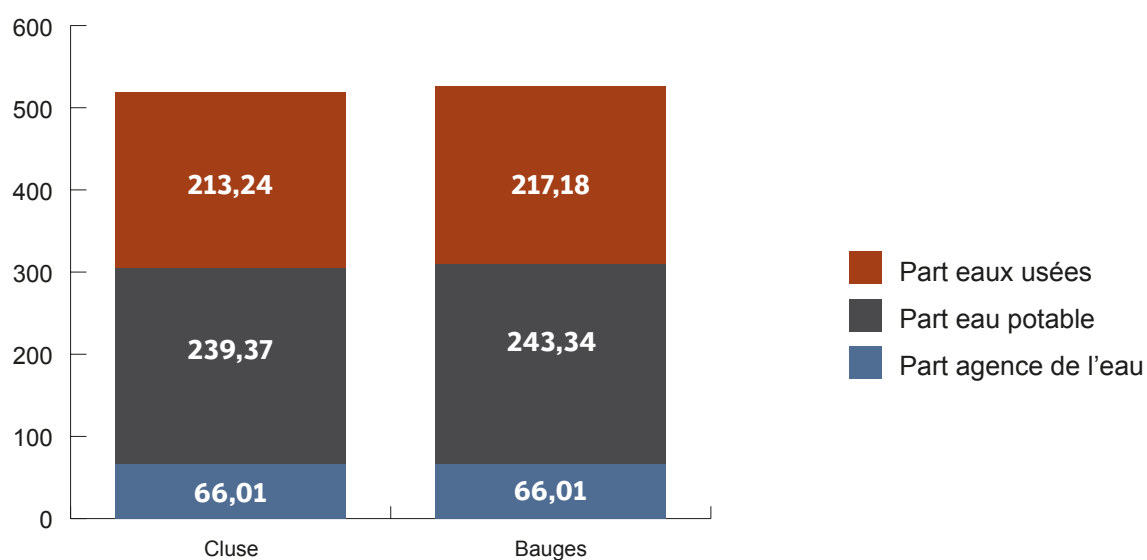
Alors que les tarifs des diverses prestations sont unifiés sur tout le territoire de Grand Chambéry, le prix de l'eau le sera au 1<sup>er</sup> janvier 2026. En effet les parts fixe et variable n'ont à la fois pas les mêmes montants ni les mêmes tranches sur le secteur de la cluse et celui des Bauges.

Ainsi sur le secteur de la Cluse, s'appliquent les trois tranches tarifaires progressives : 0-30 m<sup>3</sup>, 30-250 m<sup>3</sup> et > 250 m<sup>3</sup>, tandis que dans les Bauges, s'insère jusqu'à l'harmonisation, une quatrième tranche pour la consommation enregistrée entre 30 et 120 m<sup>3</sup>.

### Poids des parts fixes dans la facture 120m<sup>3</sup>



### Facture référence 120m<sup>3</sup> en euros TTC en 2025



La répartition budgétaire de la facture TTC de référence 120 m<sup>3</sup> dont le montant est compris entre 518 € et 527 €, est similaire entre cluse et Bauges avec 46 % de recettes pour le budget de l'eau, 41 % pour le budget assainissement et les 13 % restant affectés aux redevances de l'Agence de l'eau.

Pour la facture de référence 120 m<sup>3</sup>, le poids des parts fixes, autant pour l'eau potable que pour les eaux usées est autour de 20 % pour le secteur

de la cluse. Il en est de même pour les eaux usées du secteur des Bauges hormis pour l'eau potable qui approche le plafond réglementaire de 30 % avec 27 %.

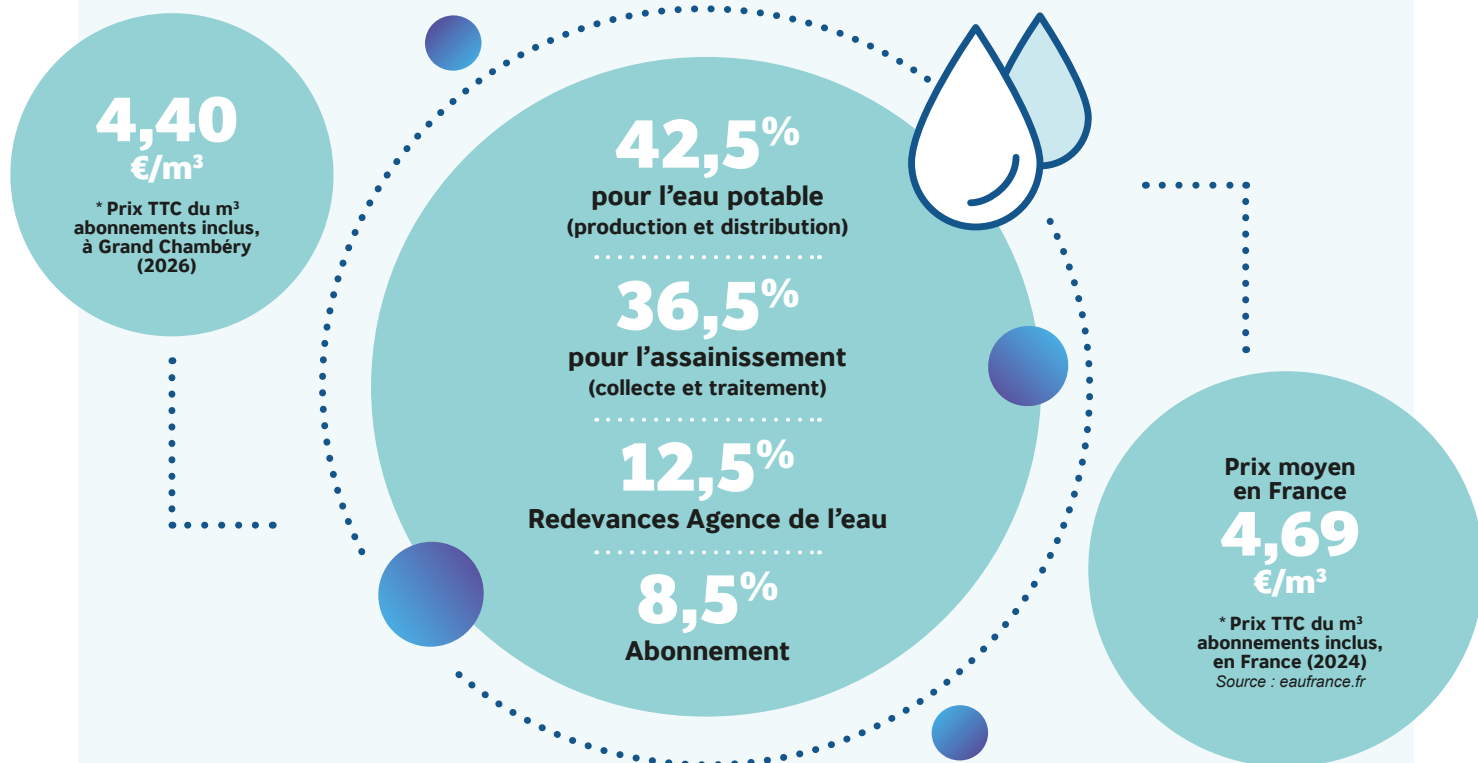
Le prix de l'eau au mètre cube pour une facture de référence 120 m<sup>3</sup> TTC est donc de 4,32 € pour la cluse et 4,39 € pour les Bauges.

Au terme de l'harmonisation tarifaire, les parts fixes sont estimées de l'ordre de 20 %.

L'évolution de cette facture de référence est de 2 % entre 2024 et 2025.



## ZOOM SUR ... LE PRIX DE L'EAU



\* En France, la facture de référence porte sur 120 m<sup>3</sup> correspondant à la consommation moyenne d'une famille de quatre personnes.

# 14 M€

montant de travaux investi sur les ouvrages et réseaux d'eau potable et d'assainissement chaque année

## LES SUBVENTIONS

Les subventions concernent quasi-exclusivement des opérations de travaux et proviennent majoritairement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

En eau potable, **1 814 M€ ont été versés par l'Agence de l'eau pour la participation au financement de travaux** de sécurisation en eau, renouvellement de réseaux et de maintien du patrimoine ainsi que pour l'acquisition de prélocalisateurs de fuite.

### Subventions eau potable perçues en 2025

| INTITULE DU DOSSIER                                                                                                                                                          | Agence de l'eau    | Département     | Total subvention   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Mise en place de loggers corrélant pour la recherche de fuite en continu sur les réseaux d'eau potable                                                                       |                    | 30 000 €        | 30 000 €           |
| Etude des solutions de substitution pour maintenir l'irrigation des secteurs du Tremblay et du Noiray, et notamment REUT (Département)                                       | 17 075 €           | 11 729 €        | 28 804 €           |
| ZRR : Sainte-Reine : Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Mollaret                                                                                                  | 62 779 €           |                 | 62 779 €           |
| Substitution sources de l'Epine : refoulement AEP entre les réservoirs de Lachat et du Lard (tranche 2)                                                                      | 179 400 €          |                 | 179 400 €          |
| Equiperment des sources de l'Epine pour consignes de restitution et mesure de débit du captage du Noyer                                                                      | 12 501 €           | 4 500 €         | 17 001 €           |
| ZRR - Le Noyer - Sécurisation AEP - maillage entre réseau des réservoirs Plainpalais-Magne au réservoir des Fontaines                                                        | 240 399 €          |                 | 240 399 €          |
| AAP AEP 2024 - Travaux de réhabilitation du forage de Lescheraines                                                                                                           | 61 933 €           |                 | 61 933 €           |
| AAP AEP 2023 - Instrumentation de la source de l Dhuy sur la commune de Saint-François-de-Sales                                                                              |                    | 3 810 €         | 3 810 €            |
| Recherche de nouvelles ressources dans le territoire des Bauges (tranche 2)                                                                                                  |                    | 10 800 €        | 10 800 €           |
| Maillage pour la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Lescheraines depuis La Motte-en-Bauges                                                               |                    | 18 000 €        | 18 000 €           |
| Maillage des conduites d'eau potable permettant la sécurisation de l'alimentation de la commune de Le Noyer depuis les communes de Saint-François-de-Sales et de Les Déserts |                    | 18 000 €        | 18 000 €           |
| ZRR - Rénovation de la conduite d'adduction des Chaudanes                                                                                                                    | 584 172 €          |                 | 584 172 €          |
| Sécurisation AEP Commune Les Déserts et territoire Bauges derrière                                                                                                           | 318 448 €          |                 | 318 448 €          |
| ZRR - Sécurisation de l'alimentation en eau potable - secteur des Bauges derrière (commune de St-François-de-Sales)                                                          | 240 750 €          |                 | 240 750 €          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                 | <b>1 717 457 €</b> | <b>96 839 €</b> | <b>1 814 296 €</b> |

REUT : Réutilisation des eaux usées traitées - AEP : Alimentation en eau potable

ZRR : Zone de revitalisation rurale - AAP : Appel à projet

En eau potable, **14 projets** portés par Grand Chambéry ont bénéficié en 2025 de **1,8 M€ d'aide** versés principalement par l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse à hauteur de 95% et du département de la Savoie (5%)

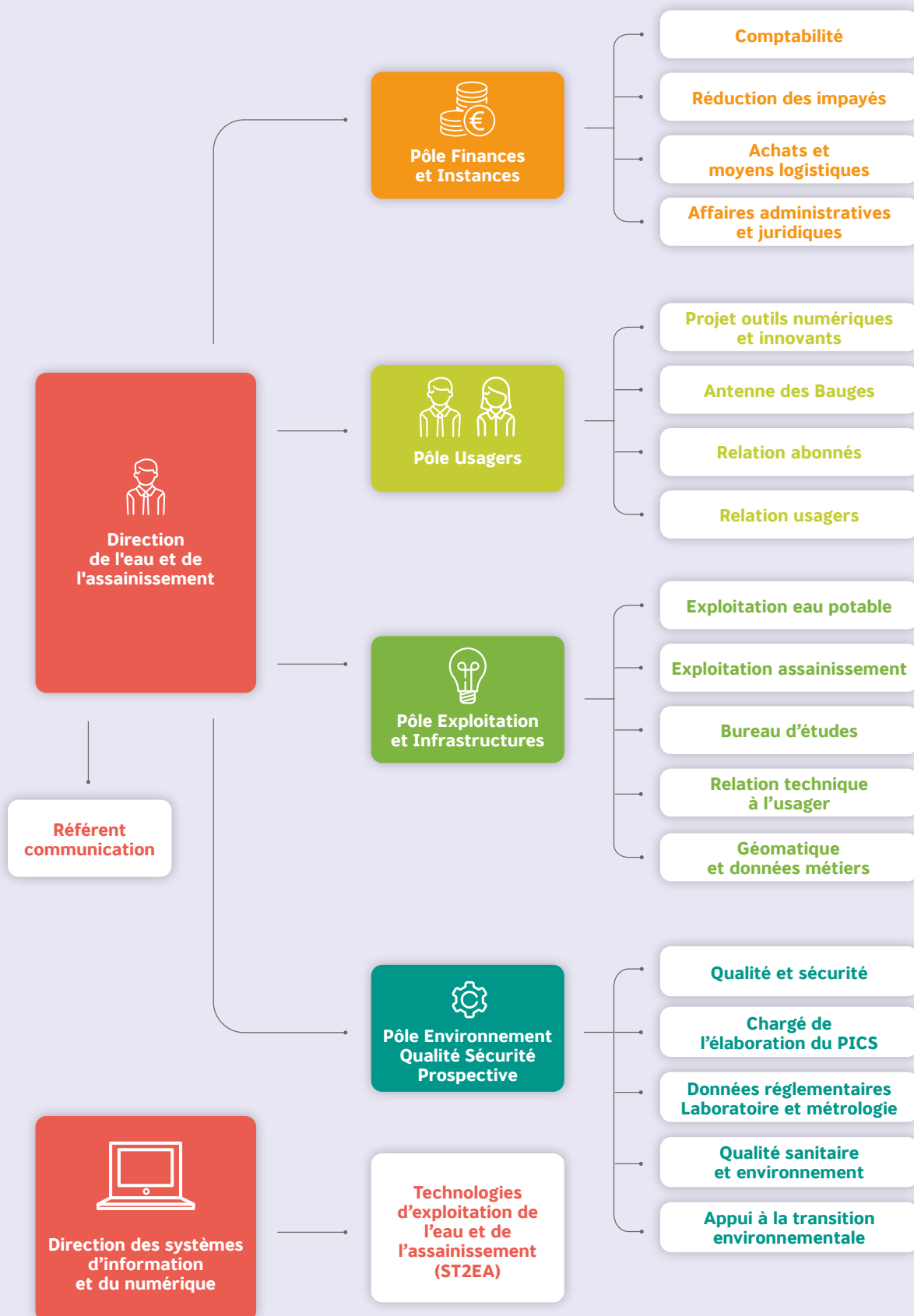
### Subventions assainissement perçues en 2025

| INTITULE DU DOSSIER                                                                                                | Agence de l'eau  | Total subvention |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans le périmètre de protection rapproché des puits des Iles et Joppet | 279 913 €        | 279 913 €        |
| <b>Total</b>                                                                                                       | <b>279 913 €</b> | <b>279 913 €</b> |

En assainissement, l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu une opération importante de travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux usées à Chambéry.

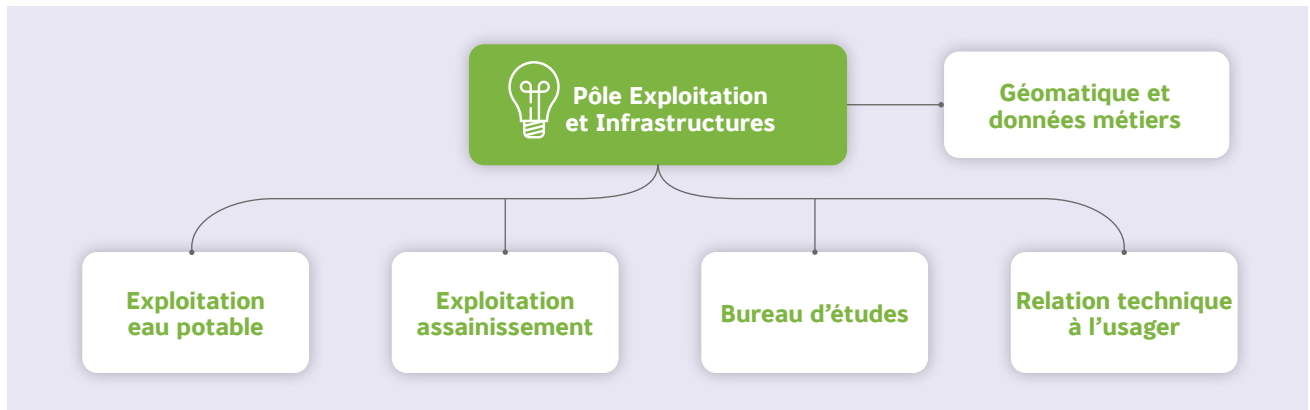
# 1<sup>e</sup>

## ORGANISATION : PÔLES ET SERVICES



# PÔLE EXPLOITATION ET INFRASTRUCTURES

## Organigramme



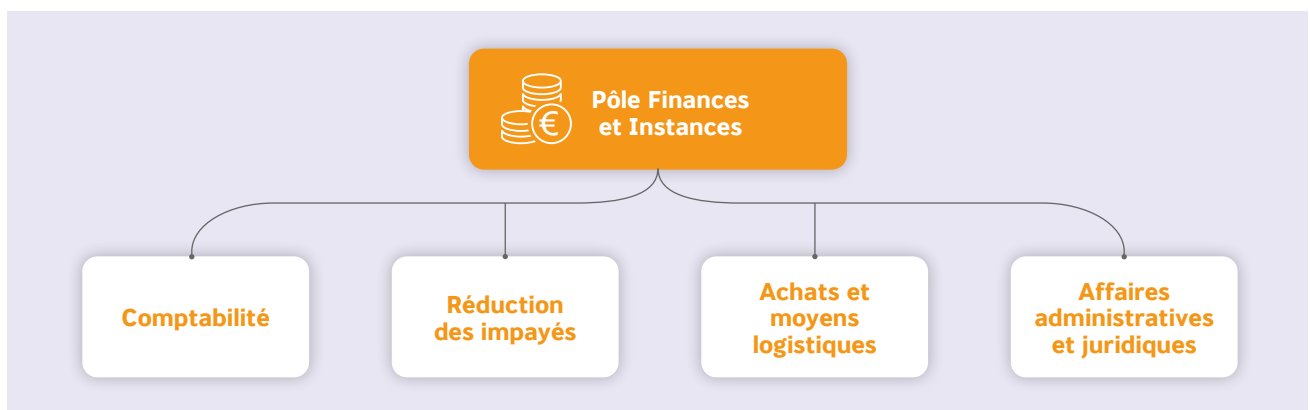
## AMBITION

- Maîtriser la performance des systèmes d'exploitation
- Développer une gestion patrimoniale des infrastructures
- Anticiper et coordonner les aménagements du territoire
- Accompagner techniquement les usagers pour les branchements aux réseaux publics et/ou pour l'assainissement non collectif
- Garantir une disponibilité des infrastructures réseaux industriels et la fourniture de données fiables 365 j /an 24h / 24
- Viser l'efficacité des modes de fonctionnement



# PÔLE INSTANCES ET FINANCES

## Organigramme



## AMBITION

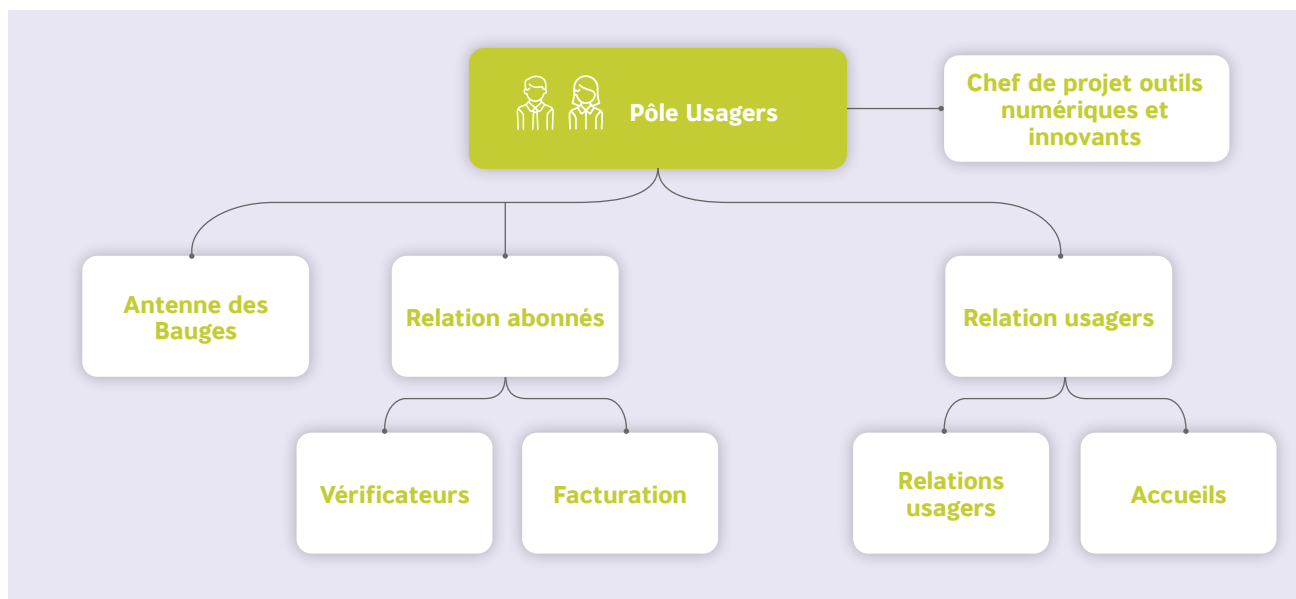
Prévoir et piloter les budgets en sécurisant les recettes, en améliorant le recouvrement et en maîtrisant les dépenses.

Administrer le conseil d'exploitation.



## PÔLE USAGERS

### Organigramme



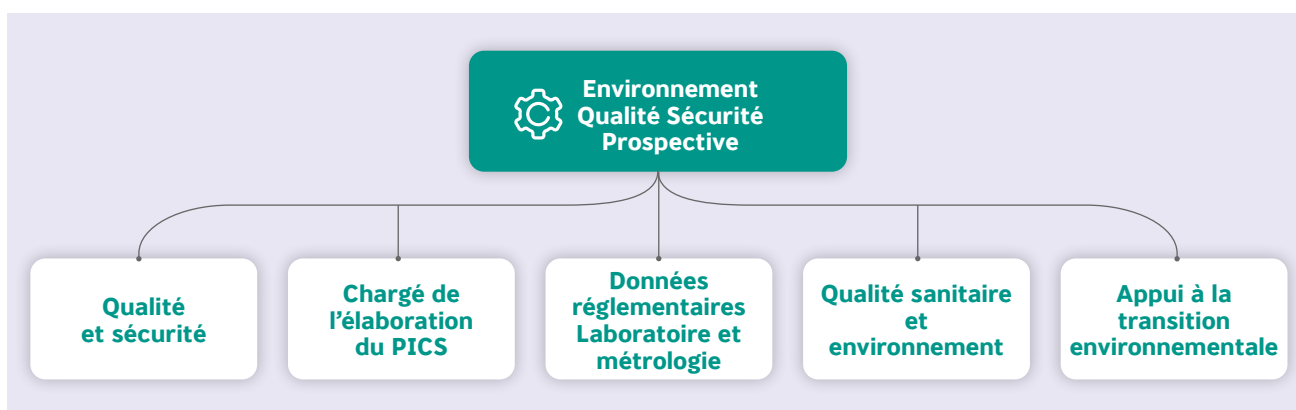
### AMBITION

Proposer des services performants en apportant des réponses adaptées aux sollicitations des abonnés en garantissant un traitement équitable et une tarification maîtrisée.



## PÔLE ENVIRONNEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ PROSPECTIVE

### Organigramme



### AMBITION

Accompagner les services de la direction dans le respect de la réglementation et au travers d'une démarche d'innovation, d'anticipation et de réduction de l'incidence environnementale des activités.



# LES RESSOURCES HUMAINES

## LES AGENTS

**181**

Agents

MASSE SALARIALE 2025

**9 253 977 €**

Eau potable

**4 374 928 €**

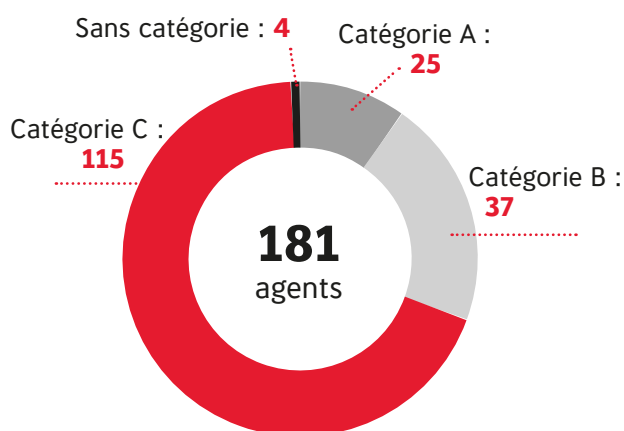
Assainissement

**4 716 089 €**

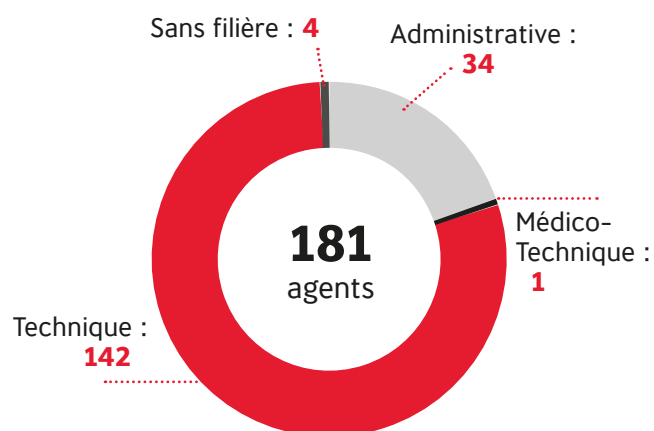
Assainissement non collectif

**162 960 €**

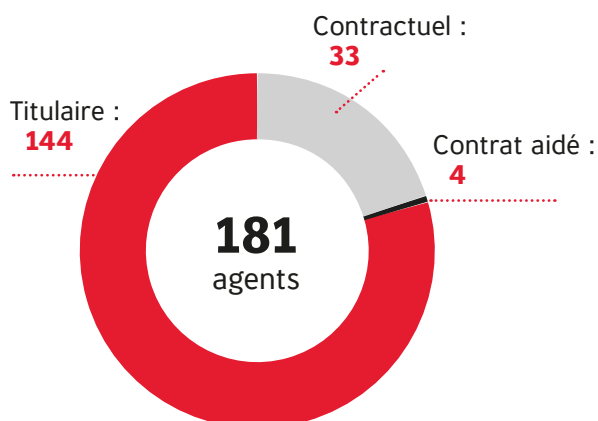
### Répartition par catégories



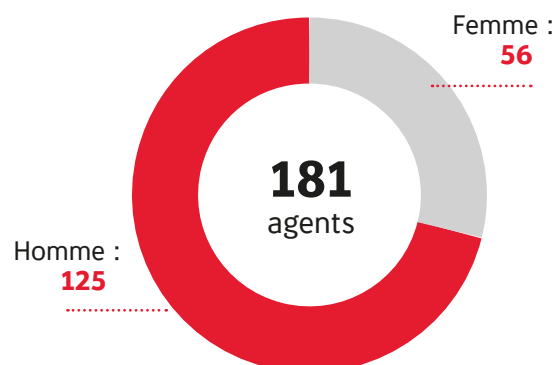
### Répartition par filières



### Répartition par statut



### Répartition par hommes-femmes





## LA FORMATION

**165**

agents formés

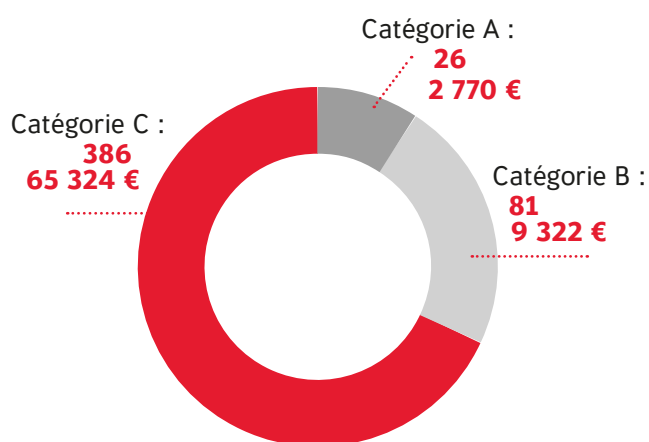
soit 42%

**666**

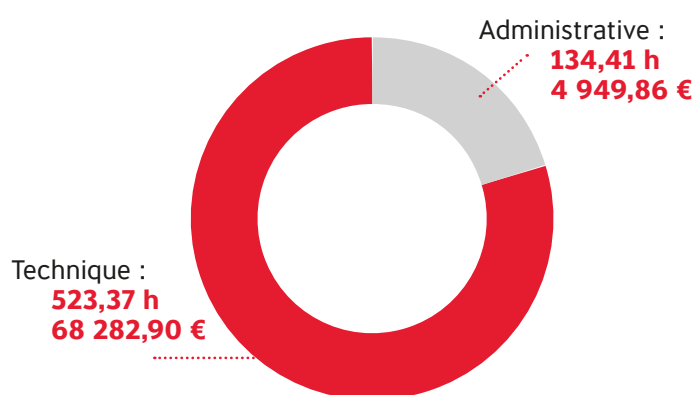
jours de formation  
pour un total de

**74 269 €**

Nombre de jours et coût de formation  
par catégories



Nombre de jours et coût de formation  
par filières

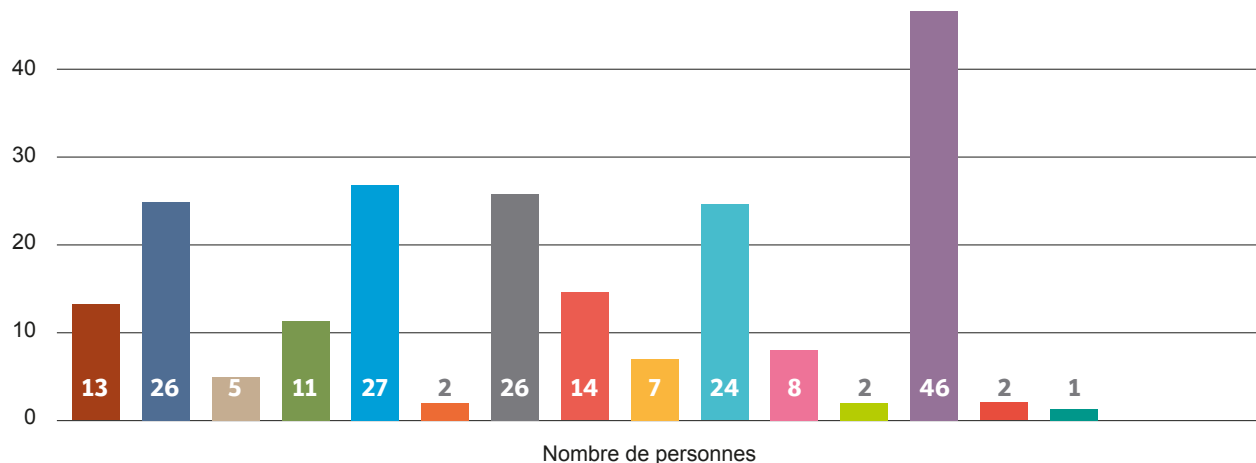


## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

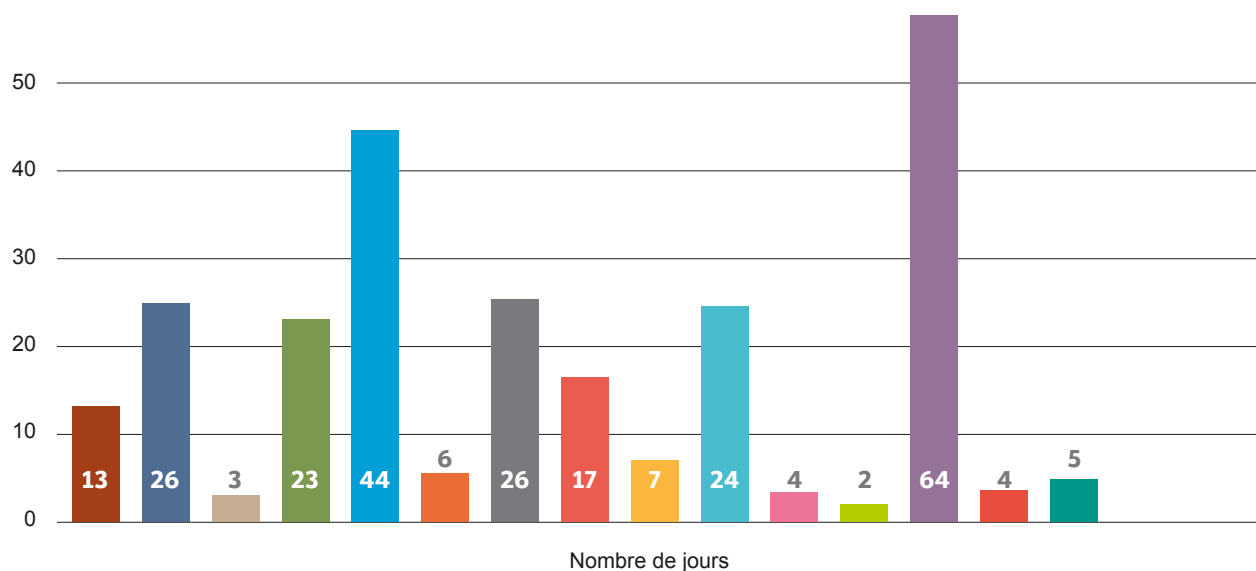
Chaque année, les agents du service des eaux bénéficient d'un programme de formation et d'habilitation adapté. Ce programme, porté par la Direction des Ressources Humaines, vise à prévenir les principaux risques auxquels les agents sont exposés. Ils sont formés aux dangers potentiels liés aux situations qu'ils rencontrent au quotidien et acquièrent ainsi les bonnes méthodes de travail. **Sur l'année 2025, ce sont l'équivalent de 214 agents qui ont bénéficié de 268 jours de formation en lien direct avec la santé et la sécurité au travail pour un coût de 40 966 €, soit un bilan globalement similaire à l'année 2024.**

- Risques travaux en tranchées
- La signalisation temporaire chantier voirie
- Gestes qui sauvent
- CACES (autorisation de conduite, engins...)
- Habilitation électrique
- Permis BE (remorque)
- SST / MAC SST
- La prévention des risques liés aux TMS
- AIPR concepteur/opérateur
- Sensibilisation au risque amiante chantier
- Équipier de première intervention
- Chlore gazeux
- CATEC Travail en espace confiné
- Prévention et régulation des situations...
- FCO (formation continue obligatoire)

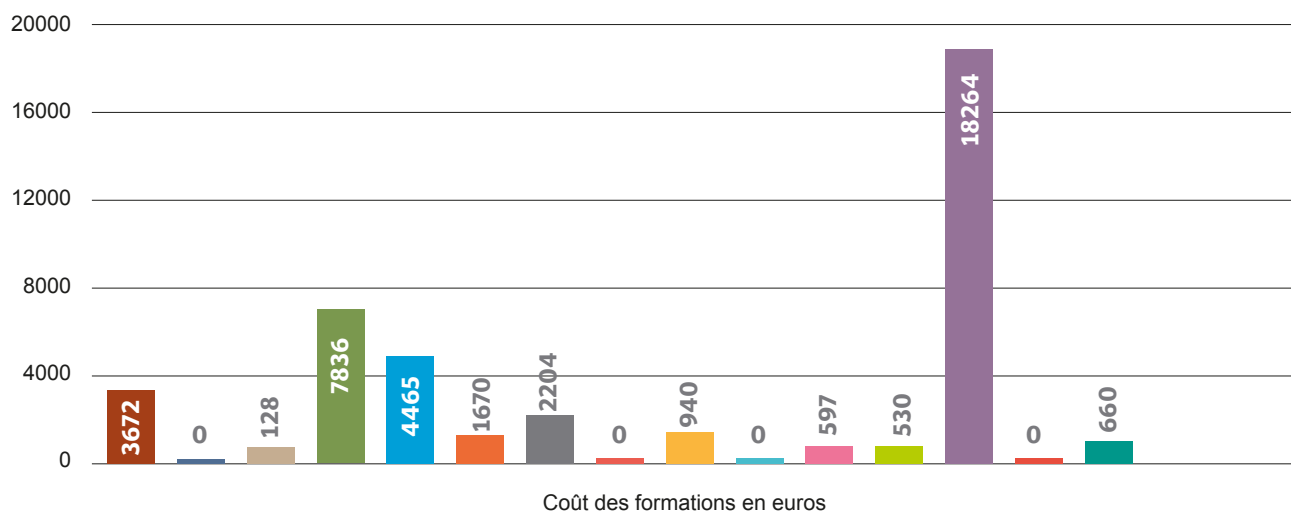
### Nombre d'agents formés par type de formation 2025



### Nombre de jours de formation par famille 2025



### Coût des formations sécurité 2025



## LA COMMUNICATION INTERNE

La communication interne s'établit autour de plusieurs actions.

### MATINÉE DES ARRIVANTS

Au cours de cette matinée, les nouveaux arrivants assistent à une présentation du service des eaux et visitent le Puits des Iles, le laboratoire et l'UDEP, visites assurées par les agents du service des eaux. 16 agents ont participé à la matinée du 20 mars 2025 et 7 à la matinée du 18 novembre.



Journée de regroupement

### LA JOURNÉE DE REGROUPEMENT

En 2025, le patrimoine de la ville de Chambéry a été mis à l'honneur.

Comme en 2024, les agents du service des eaux ont pu choisir parmi plusieurs visites de

- Sainte Chapelle des ducs de Savoie - Château des ducs
- Chambéry célèbre la femme
- Odonymie(s), les noms de rues disent la ville

- Chambéry, secrets de ville
- Chambéry, Ferronneries et trompe-l'œil, l'art de décorer
- Le repas organisé à la salle polyvalente de La Ravoire a été ponctué d'un quiz où 12 équipes ont rivalisé de vitesse pour répondre au questionnaire spécial « eau » et, pour conclure cette journée, une initiation de boule à la Lyonnaise a été proposée.

## LES JEUDIS MIDI DE L'INFO

En 2025, 2 jeudis midi de l'info ont eu lieu, ces rendez-vous sont l'occasion pour les agents du service des eaux de présenter un sujet à leurs collègues.

Les thèmes abordés étaient :

- Présentation du service géomatique
- Les interventions de nuit à l'UDEP



Affiches annonçant les jeudis midi de l'info

## ENSEMBLE DANS LE MÊME SENS

Cette lettre d'information paraît après chaque Comité Social Territorial pour informer les agents des projets, aménagements, évolutions présentés par la direction de l'eau et de l'assainissement lors de l'instance. **En 2025, 6 lettres Ensemble dans le même sens ont été éditées.**



### DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ensemble dans le même sens

Numéro 21

Le Comité Social Territorial (CST) en date du 11 décembre a validé les évolutions d'organisation concernant l'Antenne des Bauges, le service comptabilité et le service exploitation assainissement, pour une prise d'effet au 2 janvier 2026.

#### Antenne des Bauges : une meilleure organisation pour les usagers

La nouvelle organisation de l'Antenne des Bauges a été pensée pour répondre aux besoins des usagers tout en optimisant les ressources humaines. Cette nouvelle organisation est en test depuis le mois de juillet 2025.

Les principales mesures incluent:

- La révision des horaires d'ouverture au public :

Les horaires d'ouverture seront couverts de manière plus efficace, tout en limitant le nombre d'heures d'accueil affecté aux postes de chargée de la relation usagers multi direction et de chargée de la relation usagers abonnés gestionnaire de facturation à une journée par semaine, sauf en cas de remplacements exceptionnels et de périodes de congés. Ouverture au public de 26h30 par semaine contre 31h30 auparavant avec une fermeture les mercredis et vendredis après-midis (diminution de 5 heures d'ouverture).

- Journée dédiée au back office :

Une journée par semaine est dédiée au back office pour le poste de chargée de relation abonnés usagers, permettant de mieux gérer les tâches administratives.

- Rattachement des agents :

Le principe de rattachement retenu est le suivant : le poste est rattaché au service pour lequel il contribue la majorité de son temps.

Chargée de la relation usagers abonnés multi direction : rattachement à la direction des déchets.

Chargée de la relation usagers abonnés gestionnaire de facturation : rattachement au service facturation de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Chargée de relation abonnés usagers : rattachement au service des accueils de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Référent Antenne des Bauges: ce rôle est confié à la responsable du pôle usagers.

#### Un processus participatif

Ces évolutions ont été élaborées en concertation avec les agents concernés. Un atelier participatif sur la notion de proximité a été organisé, et un recensement exhaustif des missions de l'antenne des Bauges a été réalisé. Des entretiens individuels et collectifs ont également été menés pour recueillir les avis et suggestions des agents.



# POLITIQUE QUALITÉ

Dans ses missions quotidiennes à destination des usagers, le service des eaux met en œuvre les orientations définies par les élus, notamment au travers du projet d'agglomération afin de garantir un service public de qualité.

Parmi tous ces projets stratégiques, **plusieurs d'entre eux sont traités de manière prioritaire et fixent ainsi un cap pour l'année en cours**. Des axes d'intervention et des projets auxquels contribuent chacune et chacun des agents du service des eaux mais également certains de ses partenaires privilégiés.

Cette politique qualité et les objectifs associés font l'objet d'un suivi particulier et sont revus chaque année pour correspondre au mieux aux enjeux de l'agglomération en matière d'eau potable, d'assainissement ou d'eaux pluviales.



## Direction de l'eau et de l'assainissement

### Politique et objectifs qualité 2025

*Dans le cadre de l'ambition du projet de territoire de Grand Chambéry et avec la volonté de porter un service public performant, responsable et innovant, la direction de l'eau et de l'assainissement s'engage au travers de 4 objectifs stratégiques à mettre en œuvre les projets opérationnels prioritaires suivants en 2025.*

#### 1- Sécuriser les recettes et maîtriser les dépenses

1. Viser 100% de relève et 40% de compteurs télé relevables
2. Actualiser la stratégie de déploiement de la télé relève
3. Améliorer le taux de recouvrement des factures par la mise à jour des débiteurs décédés dans la base abonnés
4. Mettre à jour la programmation pluriannuelle des investissements et les projections tarifaires
5. Réviser le coefficient de pollution en intégrant les micropolluants
6. Valider le contrat eau et climat 2025-2028 avec l'Agence de l'Eau

#### 2- Garantir la distribution d'eau potable en qualité et en quantité

7. Réhabiliter les réservoirs de Bataillarde et de Sainte Claire
8. Améliorer le rendement net du réseau d'eau potable pour atteindre 75%
9. Actualiser la stratégie de l'alimentation en eau potable du territoire
10. Améliorer les traitements de l'eau et la protection des captages
11. Elaborer le diagnostic territorial relatif d'accès à l'eau

#### 3- Limiter les impacts sur l'environnement

12. Réaliser le diagnostic de l'Usine de dépollution des eaux polluées de Chambéry et approfondir les synergies possibles avec Grand Lac
13. Réaliser la mise en séparatif de l'avenue des Thermes et la déconnexion des eaux de voirie de la rue des Allobroges à Challes-les-Eaux
14. Développer l'utilisation d'eau non conventionnelle
15. Distribuer des kits d'économies d'eau aux nouveaux abonnés
16. Viser une baisse de 10% de la consommation d'eau potable dans les bâtiments de l'agglomération

#### 4- Améliorer les conditions de travail des agents et valoriser leur expertise

17. Renforcer la sécurité et la sûreté des sites et des ouvrages
18. Mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels
19. Réaliser les projets d'aménagements des bâtiments d'exploitation
20. Mettre en œuvre le plan d'action d'accompagnement de la ville de Taroudant au Maroc

*Nous veillerons à ce que les conditions soient réunies pour atteindre ces objectifs et impliquer tous les agents de la direction dans la bonne réalisation de ces projets.*

Jérôme CIMETIERE  
Directeur de l'eau et  
de l'assainissement

Daniel ROCHAIX  
Vice-président chargé de l'eau,  
de l'assainissement et des eaux pluviales

Charte politique et objectifs  
qualité 2025

GRAND CHAMBERY  
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



# 1g

## PATRIMOINE

### L'assainissement

Le territoire de Grand Chambéry est situé sur les bassins versants du Chéran et du Lac du Bourget. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac, dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Épine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

L'assainissement collectif est, par définition, le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend l'ensemble des équipements constituant le réseau (regards, branchements, collecteurs, postes de relèvement) et les différents sites de traitement (Usine de dépollution des eaux usées (UDEP), stations d'épuration à boues activées ou à macrophytes).

Sur le territoire de Grand Chambéry, 4 communes (Jarsy, Doucy, Aillon-le-Vieux et Puygros), n'ont pas de réseau d'eaux usées collectif, seulement des ANC (assainissement non collectif). Les 34 autres communes sont donc raccordées en grande partie au réseau collectif d'assainissement qui achemine les effluents vers l'UDEP de Chambéry, pour les communes urbaines situées dans la cluse, ou vers les petites stations d'épurations pour les communes rurales de la périphérie et des Bauges.

#### LES RÉSEAUX

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert l'agglomération, principalement en domaine public, il est constitué :

- Du réseau unitaire du centre de Chambéry, visitable à semi-visitable, par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération.
- Des émissaires principaux, unitaires ou séparatifs, qui constituent la structure du réseau intercommunal.
- Des réseaux de collecte secondaires destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs).



Réseau unitaire du centre ancien de Chambéry

Le réseau du centre ancien de Chambéry constitue le patrimoine historique de l'assainissement. Il se compose de 9,5 km d'égouts visitables (largeur de 0,60 à 5,00 ml, hauteur de 0,80 à 4,00 ml). Pour des raisons de sécurité, certains réseaux initialement classés comme visitables (c'est-à-dire dans lesquels les équipes de maintenance peuvent intervenir à pied) ne sont plus considérés comme tels.

Ce réseau fait l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment par la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'auto curage.

Les réseaux d'assainissement sont connus et identifiés dans le système d'information géographique. Cette connaissance est améliorée, quotidiennement, grâce aux détectations organisées, à la mise à jour des plans de récolement, aux inspections vidéo ainsi

qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

.....  
**690 km**  
 de réseaux de collecte  
 des eaux usées  
 dont :

**100 km**  
 unitaires recueillant également  
 les eaux de ruissellement

**590 km**  
 séparatifs  
 (eaux usées uniquement)

Age moyen des réseaux :  
**45**ans  
 .....

## LES POSTES DE RELÈVEMENT

Un poste de relèvement est un ouvrage qui permet de rassembler et stocker ponctuellement les eaux usées, généralement au point bas d'une combe, pour ensuite, les refouler avec des pompes, vers un point haut permettant ainsi un écoulement gravitaire sur un autre versant.

**Le service des eaux exploite une quarantaine de postes de relèvement sur le territoire de Grand Chambéry.**

Le débit maximum horaire des postes de relèvement s'échelonne de 20 à 550 m<sup>3</sup>/heure pour un total de 2 400 m<sup>3</sup>/heure.

Les postes sont intégrés à l'auto surveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits.

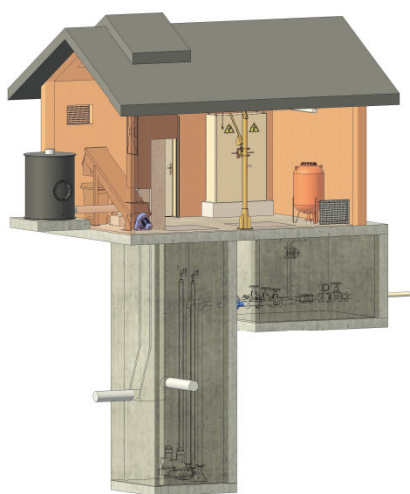


Schéma du poste de relèvement  
 « principe PR87 »



Postes de relèvement



La majorité des postes de relèvement est positionnée sur les réseaux d'eaux usées, néanmoins 3 postes sont installés sur le réseau d'eaux pluviales. Ils sont également exploités par le service des eaux.

## L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES (UDEP)

Une usine de dépollution est un ensemble d'équipements situés en aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une UDEP comprend différentes étapes de traitement :

- Le prétraitement : dégrillage-tamissage, dessablage, déshuilage
- Le traitement physico-chimique : coagulation, floculation, décantation
- Le traitement biologique avant rejet des eaux épurées au milieu naturel : biofiltration
- Le traitement et la valorisation des boues d'épuration
- Le traitement et la valorisation d'apports extérieurs : matières de vidange, graisses, produits de curage, boues d'autres stations
- Le traitement des odeurs



L'UDEP de Chambéry

En sortie de traitement primaire, **la pollution de l'eau est éliminée à environ 50 %** par réaction chimique.

Le traitement secondaire quant à lui entrainera un abattement de **40 % de la pollution** restant par dégradation biologique et filtration sur lit de pouzzolane.

Le passage des eaux usées dans ces deux parties successives permet de dépolluer à **90 % les eaux usées** entrant dans la station, ce qui permet d'atteindre un niveau de qualité des eaux de rejet conforme à la réglementation.

**LA PARTIE PHYSICOCHIMIQUE A UNE CAPACITÉ DE 8 000 M<sup>3</sup>/H,  
ALORS QUE LA FILTRATION BIOLOGIQUE NE PEUT ABSORBER QUE 3 500 M<sup>3</sup>/H.**



Le rejet des eaux s'effectue vers deux milieux récepteurs distincts avec deux niveaux d'épuration.

#### ■ LA LEYSSE :

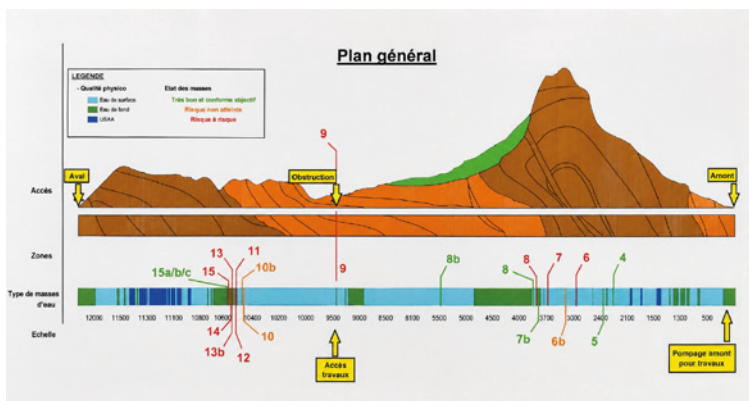
Une partie des eaux est rejetée à la rivière après pré-traitement et traitement physicochimique uniquement lors de conditions météorologiques avec forte pluviométrie.

#### ■ LE RHÔNE :

Les eaux sont rejetées après passage dans le prétraitement, traitement physicochimique et filtration biologique.

Les eaux usées traitées sont transportées jusqu'au Rhône par une galerie de 12 Km sous l'Epine.

Suite à la réalisation d'un diagnostic en 2023, d'importants travaux de confortement de la galerie doivent être réalisés.



Deux secteurs d'une longueur cumulée de 283 m sont principalement concernés par des décollements de béton ou d'effondrement partiel.

Ces travaux d'un montant de 5 M€ et d'une durée de 11 mois sont programmés en 2026 et ont nécessité des travaux préparatoires en 2024.

Les eaux usées traitées de la station d'épuration de Grand Chambéry seront rejetées à la Leysse et donc au lac du Bourget durant les travaux.

## PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS SUR L'UDEP

Les produits admis sur l'UDEP sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes :

- Matières de vidange provenant des installations domestiques ou assimilables et produits de curage. Ils sont déversés en entrée de station et dégrillés avant de passer dans la filière eau pour être traités.
- Boues de stations d'épuration (Grand Chambéry uniquement). Elles sont déposées en entrée de filière boue, afin d'être mélangées aux boues produites par l'UDEP, pour alimenter les digesteurs où elles sont méthanisées.

- Graisses (issues de stations ou de bacs). Elles sont épaissies sur le site par un système de bennes spécifiques, puis sont ensuite expédiées vers des filières de traitement type compostage ou hydrolyse.

**Depuis 2022, le méthane produit est valorisé par une injection directe dans le réseau gaz de ville, venant alimenter l'offre en « énergie verte » que proposent les fournisseurs d'énergie.**



Étape de traitement du biogaz de l'UDEP

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE STATIONS D'ÉPURATION (STEP) EXPLOITÉES

En fonction des exigences de niveau de traitement, les procédés épuratoires présentent des domaines d'application différents dont les principaux sont :

- Le dimensionnement des systèmes
- La capacité du traitement
- Le type de réseau

### LES STEP BIOLOGIQUES

La station d'épuration biologique s'inspire de mécanismes naturels. Un cours d'eau est, en effet, capable de s'autoépurer. Il peut dégrader la pollution biodégradable pour retrouver son équilibre. Cela est permis par l'action de bactéries en conditions d'aérobies (elles consomment l'oxygène). Lorsque la concentration en oxygène dissous devient trop faible, les bactéries diminuent leur activité et la dégradation se fait en conditions d'anaérobies (sans consommation d'oxygène) par d'autres bactéries.



Station d'Épuration d'Aillon-le-Jeune

### 3 STEP À BOUES ACTIVÉES À CULTURES LIBRES

Elles sont situées à la Féclaz, Aillon-le-Jeune et Lescheraines.

La fréquentation touristique des stations de La Féclaz et d'Aillon-le-Jeune, influence fortement la qualité et la quantité de la charge quotidienne à traiter sur les 2 filières épuratoires, à laquelle les conditions météorologiques contribuent également. Le volume d'effluents à traiter, en période d'intersaison et par temps sec, peut être multiplié par 10, voire 12, pendant les fêtes de fin d'année. Les équipes exploitation assainissement adaptent leur rondes et missions tout au long de l'année et renforcent leur présence principalement sur les saisons hivernales et estivales.

La supervision est l'outil complémentaire indispensable pour garantir le bon fonctionnement des STEP.

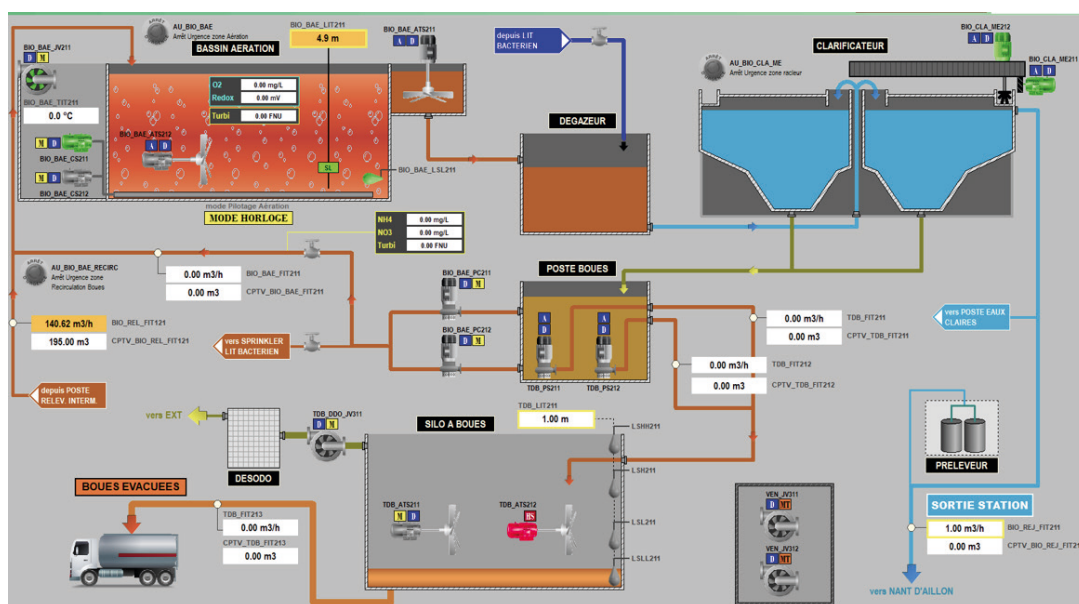


Schéma des outils de supervision



# Travaux de création du réseau d'eaux usées, suppression de l'ouvrage d'épuration vétuste de La Magne et renouvellement des réseaux d'eau potable

Commune de Saint-François-de-Sales

## Objectifs des travaux

Les travaux ont consisté à créer un réseau d'assainissement permettant de raccorder les hameaux de La Magne et du Mouchet au réseau existant de Charmillon.

• Cette opération a permis de supprimer l'ouvrage de traitement vétuste de La Magne.

• Toutes les eaux usées de Saint-François sont désormais traitées à la station du Noyer mise en service fin 2023.

• Les conduites de distribution et d'adduction d'eau potable dans l'emprise des travaux ont été renouvelées à cette occasion.

**Coût de l'opération : 1 816 000€ HT**

## Financement :

• Grand Chambéry : 1 021 000 € HT

• Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 735 000 € HT (eau potable et assainissement)

• Département de la Savoie : 60 000 € HT



\*Travaux d'enfouissement des réseaux secs au Mouchet par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) et par la commune de Saint-François-de-Sales.



- 1 Ancien ouvrage de traitement de La Magne.
- 2 Pose du réseau d'assainissement dans les champs.
- 3 Pose des réseaux dans le hameau du Mouchet.



- 4 Pose des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable dans le chemin rural.
- 5 Pose de tous les réseaux sur la route départementale.

grandchambery.fr



Panneau pédagogique de la station d'épuration de Saint-François-de-Sales

# Travaux de sécurisation en eau potable Communes du Noyer et d'Arith

## Objectifs des travaux

Dans la continuité des travaux de secours des Bauges Derrière réalisés en 2023, le projet consiste à sécuriser l'alimentation en eau des communes du Noyer et d'Arith :

• Création d'une nouvelle chambre d'interconnexion des sources permettant un pilotage automatisé et à distance.

• Création d'un maillage sur le réseau permettant de mobiliser en secours l'eau du réservoir de Plainpalais.

• Renforcement de la conduite vétuste de remplissage du réservoir des Fontaines desservant la commune du Noyer.

**Coût de l'opération : 691 000 € HT**

## Financement :

• Grand Chambéry : 286 000 € HT

• Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 345 000 € HT

• Département de la Savoie : 60 000 € HT



1 2  
Création d'un maillage via la pose de 600 mètres de conduites entre la conduite de transport vers la Magne (Saint-François-de-Sales) et le réservoir des Fontaines (Le Noyer).

3 4 5  
Construction d'une nouvelle chambre d'interconnexion.

6 7  
Montage hydraulique permettant l'interconnexion des sources de Cerdailier, de la Dhuy et en secours de l'eau du réservoir de Plainpalais.



grandchambery.fr



Panneau pédagogique de la station d'épuration du Noyer

## 2 STEP À BOUES ACTIVÉES À CULTURE FIXÉES

Ces STEP utilisent un mode de traitement des eaux usées par disques biologiques.

### Comment est constitué un disque biologique ?

Ce système de traitement fonctionne grâce à plusieurs disques minces en polypropylène montés sur un axe horizontal. Ils sont tous recouverts d'un biofilm sur lequel se développent des colonies de micro-organismes (bactéries).

### Comment fonctionne le système à disque biologique ?

La partie inférieure des disques est immergée dans un bac où circulent les eaux usées.

L'action des micro-organismes présents sur le biofilm est activée par aération (émersion) qui, une fois plongés dans les eaux usées (immersion), terminent la dégradation des matières organiques polluées.

Ce système épuratoire est la solution la plus appropriée pour les besoins de la collectivité et permet de faire face aux variations du nombre d'habitants et donc des volumes d'eaux usées à traiter en fonction des périodes de l'année.

100 % biologique, cette solution de traitement est plus économe en matière d'entretien et de consommation d'énergie et participe donc également aux objectifs de réduction de consommation d'énergie que s'est fixée Grand Chambéry.



Station d'épuration de La Thuile

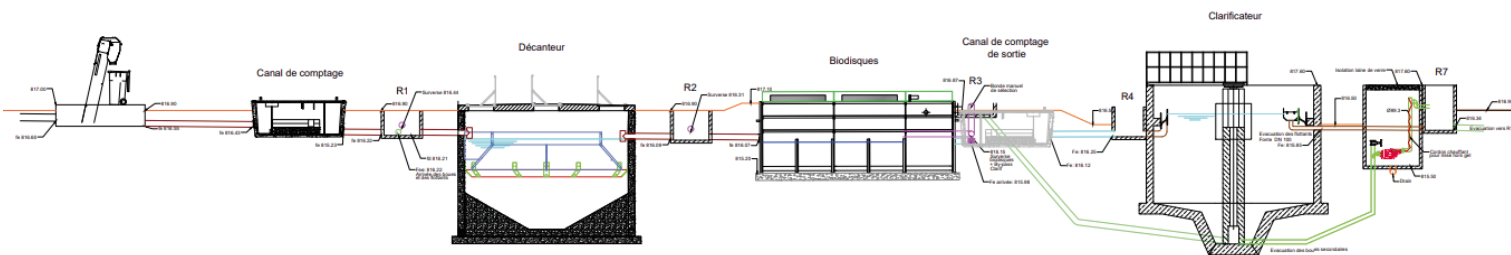


Schéma du profil de la station d'épuration de La Thuile



Station d'épuration du Noyer

## LA STATION D'ÉPURATION DU NOYER

Sa capacité est passée de 225 à 850 équivalents habitants\*.

\* Équivalent-Habitant (EH)

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.



## LES STEP À FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX (MACROPHYTES)

Le terme macrophytes désigne l'ensemble des plantes aquatiques visibles à l'oeil nu, tels que les roseaux. De tels végétaux permettent la dégradation des composés polluants présents dans leur milieu, caractéristique utilisée depuis les années 80 dans des stations d'épuration particulières, dites à macrophytes ou à filtres plantés de roseaux.

Les roseaux fournissent un environnement favorable aux micro-organismes : apport d'oxygène, protection contre les UV et maintien de l'humidité. Ces derniers vont dégrader les molécules présentes dans les eaux usées : matière organique, nitrites, phosphates...

Le substrat, quant à lui, permet la rétention des matières en suspension, formant des boues en surface, ainsi que l'absorption de métaux. Enfin des réactions chimiques d'oxydoréduction et de précipitation complètent le processus.

Le service des eaux exploite **12 stations d'épuration à filtres plantés de roseaux**, essentiellement situées en milieu rural.

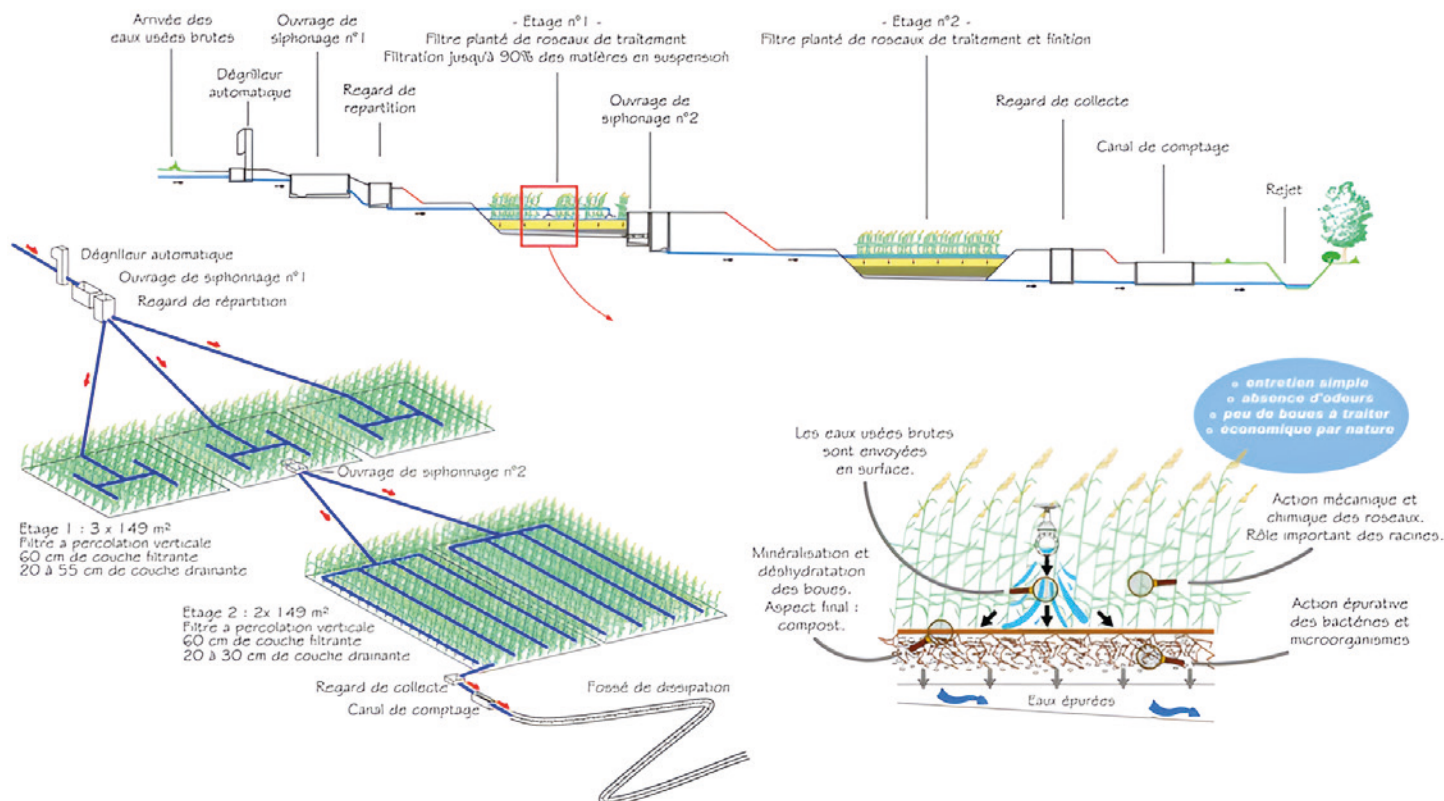
Cette technologie permet de concilier simplicité d'exploitation et une bonne intégration paysagère.



Step à filtres plantés de roseaux



## Station d'épuration, filtres à plantés de roseaux



## LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

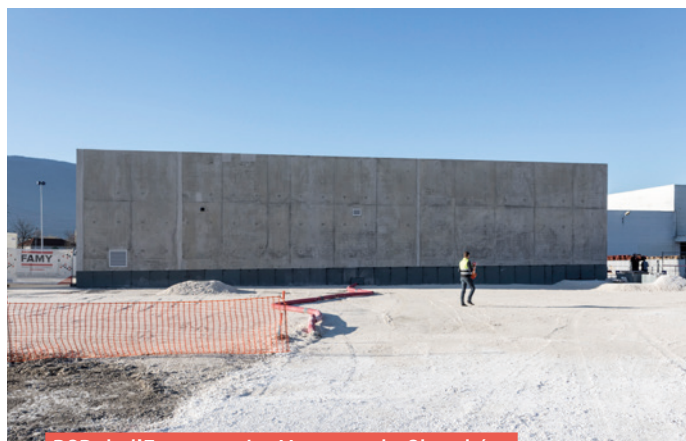
Les déversoirs d'orage sont des ouvrages utilisés sur le réseau unitaire des eaux usées.

Ils permettent de protéger les stations d'épuration en cas de fortes pluies et de débit trop importants, en rejetant en amont une partie des effluents fortement dilués dans le milieu naturel.

## LE BSR - BASSIN DE STOCKAGE ET DE RESTITUTION

Le rôle du bassin de stockage et de restitution est de protéger l'environnement et de limiter les déversements des eaux usées et eaux pluviales dans le milieu naturel par temps de pluie.

Ce bassin, situé à l'amont de la confluence Lysse – Hyère et à proximité de la place Coubertin à Chambéry, permet de stocker les eaux usées et les eaux pluviales lors de fortes précipitations avant d'être restituées au réseau, via un pompage, pour être traitées par l'usine de dépollution de Chambéry.



BSR de l'Eco-quartier Vetrotex de Chambéry

# La production d'eau potable

La production d'eau potable regroupe l'ensemble de l'activité liée à la protection des ressources, au traitement, à l'adduction et au stockage de l'eau potable dans la totalité du périmètre géographique du service, dans le respect des règles relatives à l'environnement et à la protection de la ressource.

Le territoire de la cluse urbaine et périurbaine est majoritairement alimenté par des forages en nappe, qui remplissent chaque nuit les réservoirs principaux sur les coteaux afin de rendre la ressource disponible.

Les territoires ruraux dans les Bauges ou sur le plateau de la Leyse sont plutôt alimentés par des sources gravitaires disséminées sur le territoire. Ainsi, des systèmes séparés constitués d'un ou plusieurs réservoirs, parfois de stations de pompage pour relever les eaux, alimentent les réseaux de distribution. Des maillages et secours ont progressivement été réalisés pour permettre l'appui d'une ressource vers une autre.

## LES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE

L'eau produite par les ouvrages de Grand Chambéry provient de **différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères**.

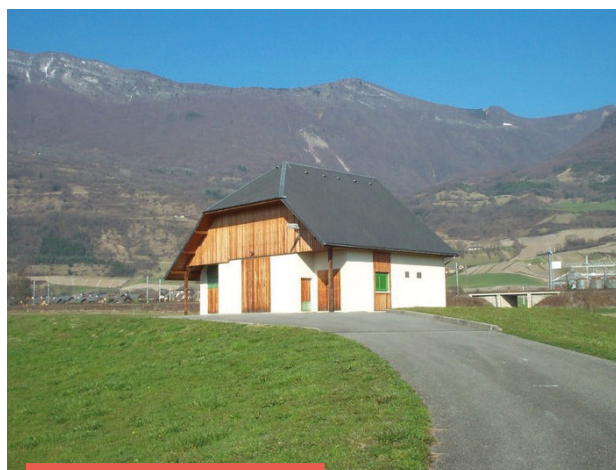
### RÉSERVOIRS AQUIFÈRES POREUX

- **7 puits** prélèvent l'eau dans le milieu constitué de différentes nappes alluviales, dont **4 principaux : Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte** qui assurent

ENVIRON **80%** DE LA PRODUCTION TOTALE



Puit Joppet



Puit Saint-Jean-de-la-Porte



## RÉSERVOIRS AQUIFÈRES FISSURÉS

- **65 ouvrages de captage** exploités et situés pour la plupart en point haut complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération.



Captage Pré Bardin



Captage 3 Murgiers

L'EAU BRUTE  
PROVIENT POUR

**18%** DES CAPTAGES  
GRAVITAIRES

ET

**82%** DES FORAGES

- **158 ouvrages** participent à la production et au stockage afin d'optimiser la desserte en eau potable de tous les habitants de Grand Chambéry.



Réservoir de Lachat

dont :

- **22 stations de pompage et surpresseurs** (Hors réservoir)

- **4 unités de traitement ultra filtration**

À partir de certains ouvrages, des communes extérieures à l'agglomération peuvent être alimentées ou secourues.

**117**

réservoirs

**91 527**

m<sup>3</sup>

(volume total stocké)

### VOLUME TOTAL DES 9 PLUS GRANDS RÉSERVOIRS

| Puits                  |                         | Capacité cuve | Capacité totale du réservoir | Capacité sur la chaîne |
|------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------|------------------------|
| Iles                   | Chamoux 1               | 6 000         | 12 000                       | 14 000                 |
| Iles                   | Chamoux 2               | 6 000         |                              |                        |
| Iles                   | Bataillarde 1           | 1 000         | 2 000                        |                        |
| Iles                   | Bataillarde 2           | 1 000         |                              |                        |
| Joppet                 | Les Monts 1             | 6 000         | 12 000                       | 19 780                 |
| Joppet                 | Les Monts 2             | 6 000         |                              |                        |
| Joppet                 | Mérande 1               | 2 500         | 6 000                        |                        |
| Joppet                 | Mérande 2               | 3 500         |                              |                        |
| Joppet                 | Chambéry St Saturnin    | 1 780         | 1 780                        |                        |
| Pasteur                | Ste Claire 1            | 6 000         | 12 000                       | 14 000                 |
| Pasteur                | Ste Claire 2            | 6 000         |                              |                        |
| Pasteur                | Vitonne 1               | 1 000         | 2 000                        |                        |
|                        | Vitonne 2               | 1 000         |                              |                        |
| Saint Jean de la Porte | Cazard les Barraques 1  | 6 000         | 12 000                       | 18 000                 |
| Saint Jean de la Porte | Cazard les Barraques 2  | 6 000         |                              |                        |
| Saint Jean de la Porte | Les Calloudes St Jean 1 | 3 000         | 6 000                        |                        |
| Saint Jean de la Porte | Les Calloudes St Jean 2 | 3 000         |                              |                        |

Volume total des 9 plus grands réservoirs (m<sup>3</sup>)

**65 780**

Moyenne d'âge des réservoirs

**58 ans**

LES **9** PLUS GRANDS RÉSERVOIRS  
REPRÉSENTENT À EUX SEULS,

**72%** DE LA CAPACITÉ  
DE STOCKAGE

## TRAITEMENT PAR RESSOURCE

Le type de traitement est adapté aux caractéristiques de chaque ressource.

| Type de traitement                 |           |
|------------------------------------|-----------|
| <b>Ressource puits en nappe</b>    |           |
| Ultraviolets                       | <b>5</b>  |
| <b>Ressource captage de source</b> |           |
| Ultra violets                      | <b>15</b> |
| Ultra violets + chloration gazeuse | <b>3</b>  |
| Ultrafiltration                    | <b>4</b>  |
| Chloration gazeuse                 | <b>19</b> |
| Autre chloration                   | <b>18</b> |

Le traitement par ultra-violet (UV) est une technologie très efficace de désinfection de l'eau, qui a l'avantage de ne pas ajouter de molécule dans l'eau. L'inconvénient est par contre l'effet non rémanent de cette désinfection avec un risque faible de contamination lors du transport de l'eau, particulièrement au sein des installations privées des abonnés.

Le traitement au chlore à faible dose permet à l'inverse d'améliorer la sécurité sanitaire lors de la distribution de l'eau et assure une solution curative efficace en cas de détection d'indicateur de pollution bactérienne sur le réseau d'eau.

Une expérimentation à grande échelle sur le secteur de distribution du puit de Saint Jean de la Porte a été réalisée en 2024 et a permis de valider la mise en place d'un traitement au chlore en secours. Dans la continuité, le service des eaux a programmé d'équiper en 2026 et 2027 les principaux site de production de l'agglomération afin d'améliorer la réactivité et la qualité sanitaire de l'eau de Grand Chambéry.

## LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE GESTION PATRIMONIALE DURABLE

La distribution de l'eau potable sur le territoire de Grand Chambéry repose sur un réseau de 117 réservoirs, dont 9 principaux. Ce patrimoine technique, relativement ancien avec une moyenne d'âge de 58 ans, présente certaines dégradations au niveau du génie civil de plusieurs ouvrages.

En 2024 et 2025, la majorité des ouvrages a fait l'objet d'inspection approfondi par des bureaux d'études spécialisés, aboutissant à l'élaboration d'un programme de travaux curatifs.

3 réservoirs majeurs (Sainte-Claire à Chambéry, Bataillarde et Chamoux à La Motte-Servolex) présentent des désordres de génie-civil importants. Des études de maîtrises d'oeuvre ont été engagés en 2025 pour des travaux estimés à plusieurs millions d'euros à réaliser à partir de 2026.

L'ambition est d'assurer une durabilité de 25 ans pour l'infrastructure et de 10 ans pour l'étanchéité des réservoirs.

Parallèlement, pour respecter la réglementation, le service des eaux continue d'améliorer la sûreté de ces ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Ce programme de travaux prévoit la mise en place en fonction des sites :

- Renforcement du contrôle d'accès
- Mise en place de vidéo surveillance
- Renforcement des alarmes anti intrusions

Ces travaux vont s'échelonner de novembre 2024 à juin 2027



# La distribution d'eau potable

## LES RÉSEAUX

Plusieurs catégories de réseaux maillent le territoire.

### ■ LES RÉSEAUX D'ADDUCTION ET DE TRANSPORT

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire, ou par refoulement, entre les puits et les premiers réservoirs, entre les stations de pompage et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs. Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production.

Longueur des conduites :  
**90 KM D'ADDUCTION**  
et  
**95 KM DE TRANSPORT**



Réseau eau potable

### ■ LES RÉSEAUX DE REFOULEMENT

Ces conduites sous pression installées à la suite d'une station de pompage permettent de gravir des pentes d'aval en amont.

Longueur des conduites :  
**57 KM DE REFOULEMENT**

### ■ LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ces conduites assurent l'alimentation des abonnés depuis les réservoirs. Le réseau est très ancien. Toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface. Le renouvellement est poursuivi de manière régulière par Grand Chambéry, sur la commune de Chambéry ainsi que dans toutes les communes du territoire. Le diamètre des canalisations varie de 19 mm à 800 mm.

Longueur des conduites :  
**870 KM DE DISTRIBUTION**

Age moyen  
du réseau d'eau potable

**40 ans**

## LES BRANCHEMENTS

Sur ces conduites sont raccordés

**près de 34 000  
branchements**

desservant **un ou plusieurs compteurs**  
de diamètre de **15 à 250 mm**

**Longueur totale estimée : 170 km**

*sous domaine public (5 mètres linéaires  
environ par branchement).*



Branchements alimentation en eau potable  
et raccordement au réseau d'eaux usées

## LES COMPTEURS

Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée. Ce dispositif doit être fiable. La pose d'un nouveau compteur d'eau vise à améliorer la qualité du service rendu, à sécuriser les installations, à en garantir le bon fonctionnement.

Les nouveaux compteurs disposent d'une technologie permettant la télérelève, sous certaines conditions de couverture du secteur. Cette technologie offre de nombreux avantages : **gain de temps, suivi journalier de la consommation, détection de consommations anormales, etc.**

Ces compteurs respectent la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de santé. A titre d'information, les ondes transmises sont similaires à celles de la télécommande d'un téléviseur.

Chaque année, le service des eaux de Grand Chambéry change un certain nombre de compteurs. **Cette opération obligatoire est gratuite pour les abonnés.** Elle est entièrement prise en charge par le service des eaux de Grand Chambéry, propriétaire du compteur.

.....  
**82 301**

compteurs sur l'ensemble  
de l'agglomération  
.....



Montage type compteur d'eau avec vanne et clapet anti-retour





# 2

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Un cadre pour davantage de transparence dans le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement

La distribution de l'eau potable ou la collecte et le traitement des eaux usées constituent des services publics à caractère industriel et commercial où les exigences en termes de qualité ou niveau de performance sont très encadrées.

À ce titre leur fonctionnement est placé sous la surveillance d'organismes de tutelle tels que l'Agence Régionale de Santé ou la Direction Départementale des Territoires, garants du respect de ces exigences réglementaires.

Afin de répondre à davantage de transparence demandée par la société sur le fonctionnement des services publics, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a instauré un observatoire national : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) regroupant une série d'indicateurs de performance.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

Ainsi, ce sont 41 indicateurs qui ont été instaurés en 2007 et concernent de manière globale :

- La production et la distribution de l'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées
- La gestion de l'assainissement non collectif
- La connaissance et la gestion du patrimoine
- Le service apporté à l'utilisateur
- Le niveau de prix

Ces indicateurs sont renseignés chaque année et disponibles sur la plateforme de consultation SISPEA, permettant à chaque usager d'analyser et de comparer la qualité et la performance du service dont il dépend parmi les 26 651 services d'eau et/ou d'assainissement recensés en France.

Si le cadre réglementaire s'applique à tous les services d'eau et d'assainissement, la qualité du service rendu à l'abonné peut toutefois varier d'un service à l'autre à l'échelle du territoire national, voire à une échelle plus locale en fonction notamment des spécificités de chaque service (typologie de l'habitat, origine de l'eau potable, sensibilité du milieu récepteur des rejets des eaux usées traitées, etc.). Les valeurs des différents indicateurs méritent ainsi d'être analysées avec discernement.

# SERVICE À L'USAGER

**Indicateur : D 101.0** Estimation du nombre d'habitants desservis (nombre)

**Définition :** Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers, ainsi que quelques communes hors territoire. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée

**Finalité :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

| 2023    | 2024    | 2025    |
|---------|---------|---------|
| 138 677 | 139 572 | 140 834 |

**Indicateur : D 201.0** Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (nombre)

**Définition :** Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers, ainsi que quelques communes hors territoire. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée

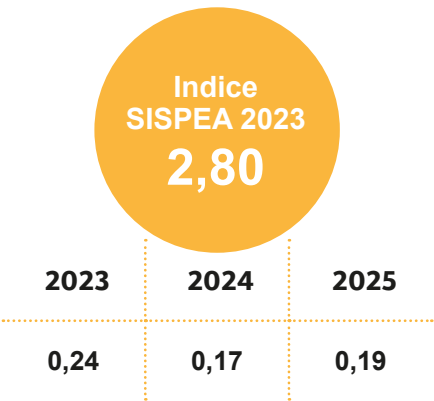
**Finalité :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

| 2023    | 2024    | 2025    |
|---------|---------|---------|
| 130 818 | 131 542 | 132 886 |

**Indicateur : P 155.1** Taux de réclamations eau potable (pour mille abonnés)

**Définition :** Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

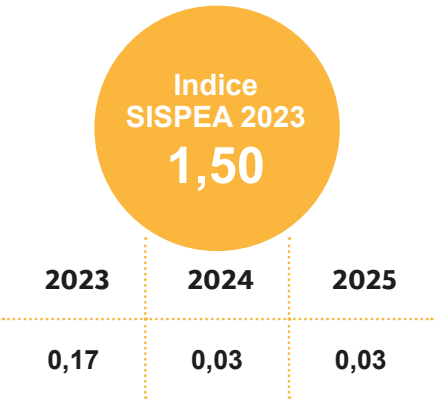
**Finalité :** Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau



**Indicateur : P 258.1** Taux de réclamations assainissement (pour mille abonnés)

**Définition :** Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

**Finalité :** Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif



**Indicateur : P 151.0** Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)

**Définition :** Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

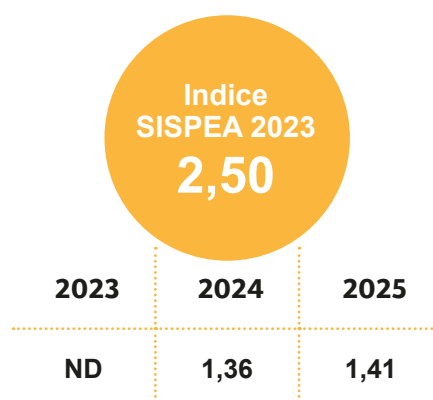
**Finalité :** Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur

| 2023    | 2024    | 2025    |
|---------|---------|---------|
| 3 jours | 3 jours | 3 jours |

**Indicateur : P 151.1** Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour mille abonnés)

**Définition :** Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés

**Finalité :** Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement



## À RETENIR

Le taux de réclamations (eau potable et assainissement) est nettement inférieur à la moyenne nationale.

Ce résultat traduit la qualité et la fiabilité des services proposés aux usagers.

A noter qu'un travail d'agrégation des différents types de réclamations est en cours.

Le taux d'interruptions de service non programmées reste également bien en dessous de l'indice national. Les coupures imprévues sont rares, et les interruptions planifiées font l'objet d'une information préalable diffusée par plusieurs canaux : SMS ou messages vocaux, avis déposés dans les boîtes aux lettres, annonces sonores pour les abonnés directement impactés, et courriels envoyés aux communes concernées.



## PATRIMOINE

**Indicateur : P 103.2B** Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**Définition :** Indice de 0 à 120 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable

**Finalité :** Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente



**Indicateur : P 202.2B** Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**Définition :** Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées

**Finalité :** Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente

Indice  
SISPEA 2023  
**71**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 102  | 102  | 103  |

**Indicateur : P 107.2** Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)

**Définition :** Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

**Finalité :** Evaluer les efforts mis en œuvre pour maintenir en état les réseaux d'eau potable

Indice  
SISPEA 2023  
**0,66**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 0,97 | 0,89 | 0,76 |

**Indicateur : P 253.2** Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)

**Définition :** Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

**Finalité :** Evaluer les efforts mis en œuvre pour maintenir en état les réseaux de collecte des eaux usées

Indice  
SISPEA 2023  
**0,48**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 0,30 | 0,27 | 0,38 |

## À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry possède une connaissance approfondie de ses 870 km de réseaux d'eau potable et de ses 690 km de réseaux de collecte des eaux usées. Il dispose d'un système d'informations géographiques performant, régulièrement mis à jour et enrichi.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est supérieur à l'indice national.

En 2025 ce sont 4,7 km de réseau eau potable qui ont été renouvelés (13 km sur 5 ans).

Pour l'assainissement, le taux de renouvellement des réseaux est inférieur à la valeur nationale, même si les montants engagés restent importants en raison de la nature des collecteurs réhabilités (collecteur unitaire de gros diamètre). Pour cette année 2025, 3,2 km de réseaux assainissement ont été réhabilités.



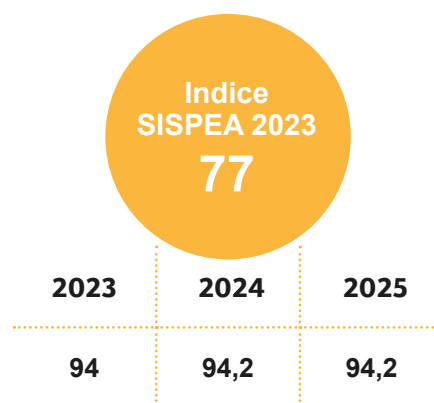


## QUALITE DE L'EAU

**Indicateur : P 108.3** Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)

**Définition :** Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

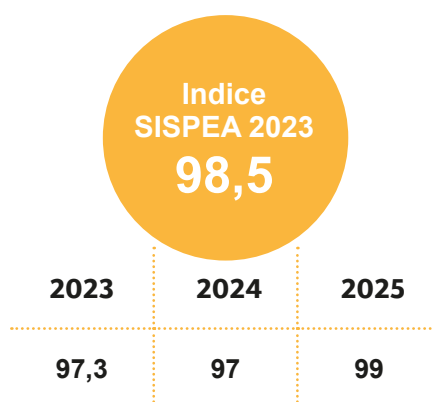
**Finalité :** L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur



**Indicateur : P 101.1** Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques (%)

**Définition :** Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur

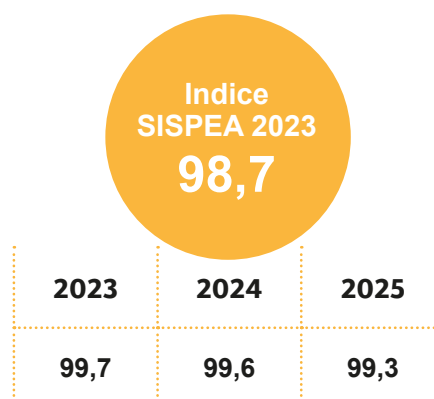
**Finalité :** Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires



**Indicateur : P 102.1** Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques (%)

**Définition :** Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur

**Finalité :** Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires



### À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se distingue par son engagement en faveur de la protection de la ressource en eau, avec un indice de performance nettement supérieur à la moyenne nationale.

Les taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques affichent des résultats très satisfaisants. Cette situation traduit l'engagement de la direction de l'eau et de l'assainissement dans la mise en œuvre d'actions en faveur d'une gestion durable de la ressource et d'une volonté affirmée de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée



## DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

**Indicateur : P 106.3** Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/jour)

**Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

**Finalité :** Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés

Indice  
SISPEA 2023  
**3**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 8,1  | 8,3  | 8,4  |

**Indicateur : P 105.3** Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/jour)

**Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

**Finalité :** Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau

Indice  
SISPEA 2023  
**3,4**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 9,3  | 8,9  | 9    |

**Indicateur : P 104.3** Rendement du réseau de distribution (%)

**Définition :** Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable

**Finalité :** Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

Indice  
SISPEA 2023  
**81,2**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 72,5 | 71,1 | 71,1 |

### À RETENIR

Le rendement du service des eaux de Grand Chambéry reste inférieur à la moyenne nationale. Pour y remédier, un plan d'actions pour les années 2024 à 2026 a été mis en place. Il s'articule autour de trois axes : une meilleure connaissance des volumes consommés et mesurés, l'amélioration de la détection et de la réparation des fuites, et la rénovation ainsi que le renouvellement des infrastructures (réservoirs, collecteurs, branchements, réseaux d'eau potable...).

Ce plan d'action pour accroître la performance du réseau de distribution produira ses premiers effets à court terme avec un objectif de rendement à 75% à l'horizon fin 2026

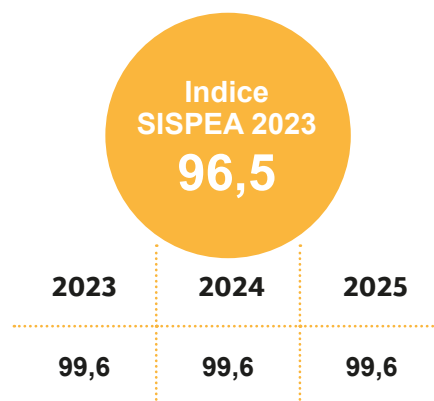


## COLLECTE DES EAUX USÉES

**Indicateur : P 201.1** Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)

**Définition :** Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

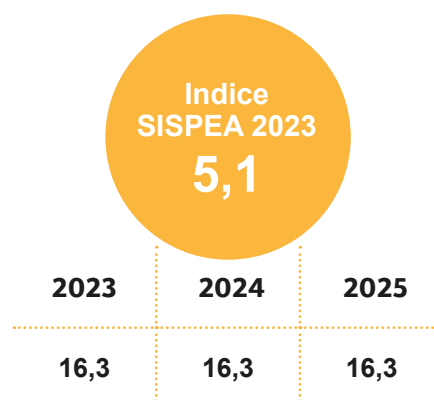
**Finalité :** Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif



**Indicateur : P 252.2** Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre / 100 kms)

**Définition :** On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte

**Finalité :** L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes



**Indicateur : P 255.3** Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (point / 120)

**Définition :** Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

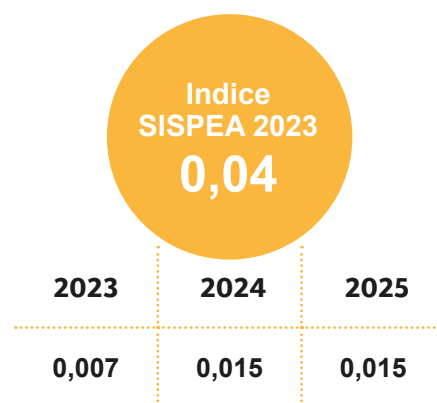
**Finalité :** L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)



**Indicateur : P 251.1** Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour mille habitants)

**Définition :** L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

**Finalité :** L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel



**Indicateur : P 203.3** Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

**Indicateur : P 204.3** Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

**Indicateur : P 205.3** Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Fiche non disponible, en cours de refonte

**Indicateur : D 202.2** Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (nombre)

**Définition :** Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

**Finalité :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 187  | 187  | 187  |

## À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se caractérise par un excellent taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, une connaissance précise des rejets dans le milieu naturel, ainsi qu'un taux très faible de débordements d'effluents dans les locaux des usagers.

Cependant, le réseau d'assainissement nécessite des opérations d'entretien spécifiques ou plus fréquentes que la normale. Pour y répondre, des travaux de rénovation et de renouvellement des réseaux d'eaux usées sont prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, avec une enveloppe moyenne annuelle de 7 millions d'euros HT.



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Indicateur : D 301.0** Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (nombre)

**Définition :** Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

**Finalité :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 7859 | 8030 | 7948 |

**Indicateur : D 302.0** Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (Barème / 140)

**Définition :** Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

**Finalité :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

| Indice<br>SISPEA 2023<br>101 |      |      |
|------------------------------|------|------|
| 2023                         | 2024 | 2025 |
| 140                          | 140  | 140  |

**Indicateur : P 301.3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

**Finalité :** Installation neuve

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 86   | 88   | 89   |

**Indicateur : P 301.3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

**Finalité :** Installation existante

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 15   | 18   | 20   |

**Indicateur : P 301.3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)

**Définition :** Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées

**Finalité :** L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 29   | 32   | 35   |

## À RETENIR

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé, d'une part, de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part, de contrôler les installations existantes.

A Grand Chambéry, les 7 948 habitants desservis bénéficient de l'ensemble des prestations qu'elles soient obligatoires ou facultatives.





## TRAITEMENT DES EAUX USÉES

**Indicateur : P 254.3** Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)

**Définition :** Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation

**Finalité :** S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées

|             | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------|------|------|------|
| <b>DBO5</b> | 100  | 99,4 | 99,4 |

|            | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------|------|------|------|
| <b>DCO</b> | 100  | 100  | 98   |

|             | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------|------|------|------|
| <b>MEST</b> | 95,8 | 93,9 | 92   |

**Indicateur : P 206.6** Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)

**Définition :** Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

**Finalité :** L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires



|  | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|------|------|------|
|  | 100  | 100  | 100  |

**Indicateur : P 206.3** Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)

**Définition :** Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**Finalité :** Sables valorisés, refus de dégrillage, sables évacués, graisses évacuées

|  | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|------|------|------|
|  | 100  | 100  | 100  |

**Indicateur : D 203.0** Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonnes MS)

**Définition :** Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte

**Finalité :** Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

|  | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|------|------|------|
|  | 1657 | 1810 | 1923 |

### À RETENIR

Le service des eaux se distingue par son efficacité dans le traitement des eaux usées avec un indice supérieur à la moyenne nationale et par le respect strict des règles d'évacuation et de valorisation des boues issues du traitement des eaux usées.



## FINANCES

**Indicateur : P 153.2** Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Année)

**Définition :** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du **service d'eau potable** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

**Finalité :** Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

Indice  
SISPEA 2023  
**3,2**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 9,5  | 9,03 | 11,7 |

**Indicateur : P 256.2** Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Année)

**Définition :** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du **service d'assainissement collectif** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

**Finalité :** Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

Indice  
SISPEA 2023  
**4,5**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 6,2  | 4,7  | 6,4  |

**Indicateur : P 109.0** Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m<sup>3</sup>)

**Définition :** Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé du **service d'eau potable**

**Finalité :** Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Indice  
SISPEA 2023  
**0,007**

| 2023  | 2024  | 2025  |
|-------|-------|-------|
| 0,024 | 0,015 | 0,014 |

**Indicateur : P 207.0** Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m<sup>3</sup>)

**Définition :** Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé du **service d'assainissement collectif**

**Finalité :** Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Indice  
SISPEA 2023  
**0,005**

| 2023 | 2024  | 2025  |
|------|-------|-------|
| 0,02 | 0,012 | 0,012 |

**Indicateur : D 102.0** Prix TTC du service eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€/m<sup>3</sup>)

**Définition :** Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup>

**Finalité :** Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable

Indice  
SISPEA 2023  
**2,32**

| 2023 | 2024 | 2025  |
|------|------|-------|
| 2,32 | 2,53 | 2,563 |

**Indicateur : D 204.0** Prix TTC du service assainissement au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€uro/m<sup>3</sup>)

**Définition :** Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup>

**Finalité :** Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement

Indice  
SISPEA 2023  
**2,37**

| 2023  | 2024  | 2025  |
|-------|-------|-------|
| 1,940 | 1,790 | 1,825 |

**Indicateur :** Prix global du service TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€uro/m<sup>3</sup>)

**Définition :** Prix du service toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup>

**Finalité :** Montant de la facture d'eau moyenne

Indice  
SISPEA 2023  
**4,69**

| 2023 | 2024 | 2025  |
|------|------|-------|
| 4,26 | 4,32 | 4,388 |

**Indicateur : P 154.0** Taux d'impayés sur les **factures d'eau potable** de l'année précédente (%)

**Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Finalité :** Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

Indice  
SISPEA 2023  
**2**

| 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|
| 3,10 | 4,20 | 4,78 |

**Indicateur : P 257.0** Taux d'impayés sur les **factures d'assainissement** de l'année précédente (%)

**Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Finalité :** Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

Indice  
SISPEA 2023  
**2,3**

## À RETENIR

Le service des eaux de Grand Chambéry se différencie par un montant moyen de facture d'eau inférieur à l'indice national. Cependant, malgré ce tarif attractif, le taux d'impayés demeure élevé. Les actions de recouvrement menées conjointement par le service de gestion comptable et le service des eaux n'ont pas permis de réduire significativement ce phénomène, ce

qui entraîne un montant d'abandons de créances supérieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, les durées d'extinction de la dette (budget eau ou assainissement) sont difficilement comparables aux données nationales car directement influencées par le contexte local (état du patrimoine à créer ou à renouveler).







# 3

## AU FIL DE L'EAU 2025



# 3a

## L'EAU : UNE RESSOURCE NATURELLE À PRÉSERVER

### 2025 L'ANNÉE DES RECORDS ?

#### La pluviométrie

Avec 1 174 mm de pluie cumulée, 2025 est une année dans la moyenne 1974-2024. Elle affiche en effet, un léger déficit de 5 %.

Ces chiffres cachent pourtant une hétérogénéité mensuelle marquée avec des records de déficits et d'excédents.

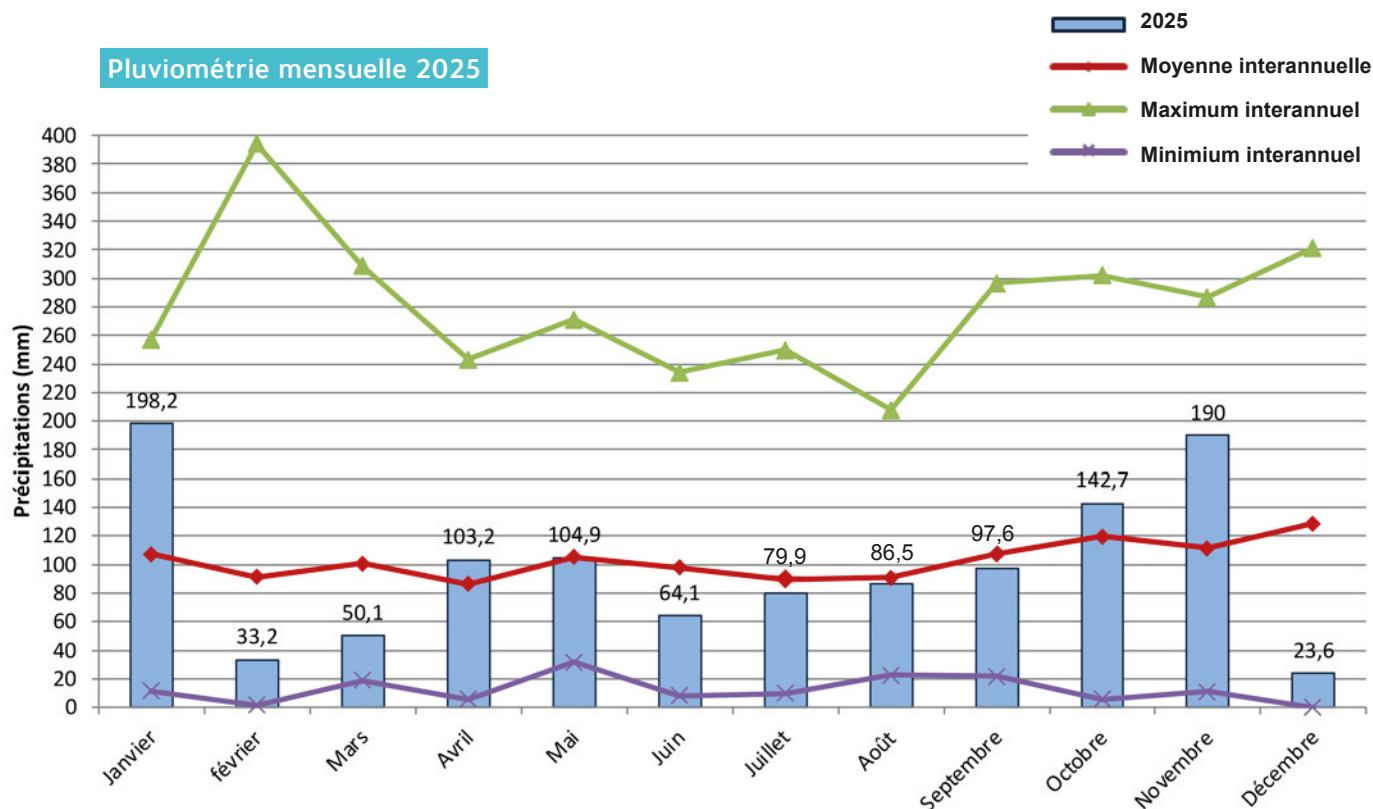
Janvier, avec 198,2 mm de pluie est le second mois de janvier le plus arrosé depuis 1995.

Février se classe en deuxième place des mois de février les plus secs depuis 2012.

Les 190 mm de pluie enregistrés en novembre en font le mois de novembre le plus humide depuis 2013.

L'année s'achève par le mois de décembre le plus sec des 10 dernières années.

#### Pluviométrie mensuelle 2025



Que nous réserve donc l'année 2026 ?



## Niveau de la nappe

La nappe alluviale de la plaine de Chambéry avait fini l'année 2024 avec un niveau moyen pour la saison marquant une recharge incomplète en lien avec le mois de novembre 2024 très sec.

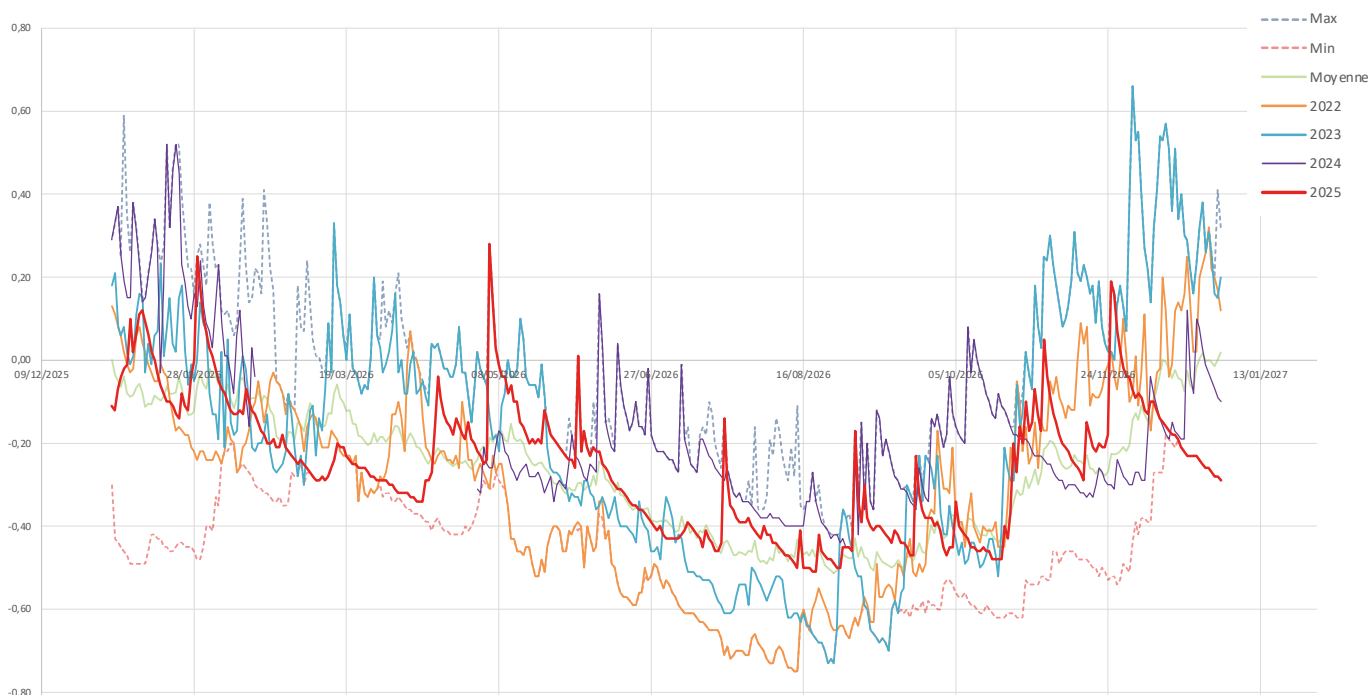
La pluviométrie record de janvier inverse la tendance et provoque une remontée des niveaux de la nappe à des valeurs hautes fin janvier.

Le mois de février très sec et la reprise de la végétation en mars ne compensent pas les mois d'avril et mai humides, qui permettent une recharge printanière conséquente.

Le minimum est atteint mi-octobre mais s'ensuit la reprise hydrologique jusque fin novembre. Les niveaux sont alors proches des maxima avant de s'effondrer courant décembre pour atteindre un niveau historiquement bas en fin d'année.

### Une reprise hydrologique qui se fait attendre.

Contrairement à 2024, les sources se sont tarées en 2025. Comme pour les années précédentes, la reprise hydrologique de la source de Saint-Saturnin s'établit entre début et mi novembre. Un retour tardif de l'eau qui confirme la lente modification des régimes hydrologiques depuis 2017.



## Recherche en eau dans les Bauges

Dans le cadre de sa politique de sécurisation de l'alimentation en eau potable, Grand Chambéry a repris les travaux de recherche en eau engagés en 2021 par le Conseil Général de la Savoie sur la plaine d'Ecole-en-Bauges et de la Compôte.

Ces investigations, qui se sont déroulées en juin 2025 ont nécessité la création de trois forages de reconnaissance (de 50 à 70 m de profondeur) et la réalisation d'essais de pompage et des analyses d'eau. Elles permettent d'évaluer la capacité potentielle des ouvrages et de la nappe.

Des suivis sont toujours en cours, notamment le niveau de la nappe dans les piézomètres, afin d'affiner les premiers résultats et estimer la pleine capacité de ces ressources au cours d'une année hydrologique.



# 3<sup>b</sup>

## LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

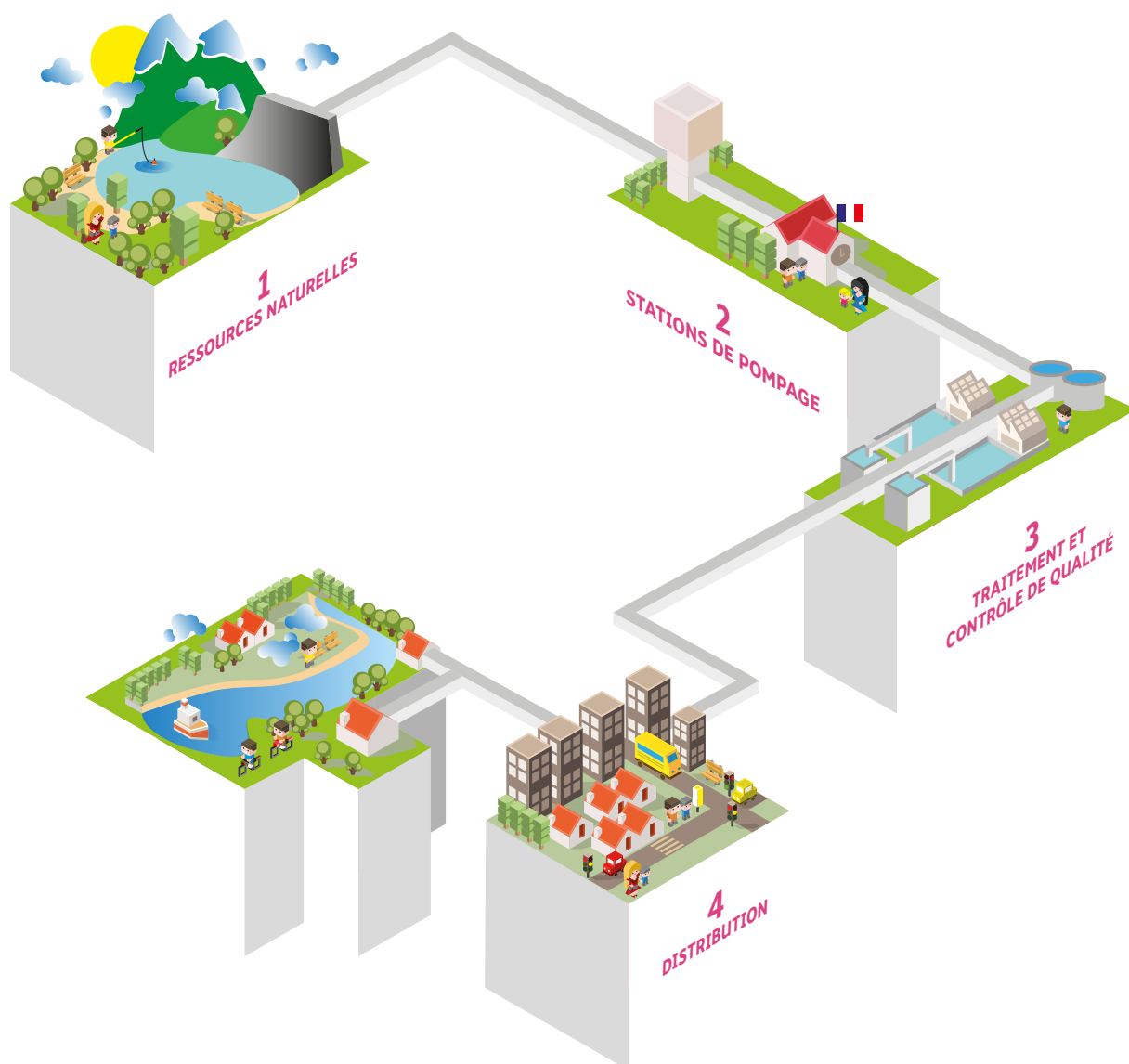
L'EAU EST CAPTÉE DANS LES SOURCES ET POMPÉE DANS DES PUIITS.

**10 792 575 m<sup>3</sup>**  
de volume total prélevé en 2025

DONT

**6 759 320 m<sup>3</sup>** VENDUS POUR GRAND CHAMBÉRY

ET **202 439 m<sup>3</sup>** VENDUS AUX COMMUNES EXTÉRIEURES



|                                            |                           |                                                                                         |
|--------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Production brute                           | 10 792 575 m <sup>3</sup> | (1) Vente d'eau aux communes de Saint-Jean-de-la-Porte, Myans, Porte-de-Savoie, Chignin |
| Production nette                           | 10 697 497 m <sup>3</sup> |                                                                                         |
| Alimentation communes traversées (1)       | 59 718 m <sup>3</sup>     |                                                                                         |
| Vente d'eau Le Bourget / Voglans (2)       | 142 721 m <sup>3</sup>    | (2) Vente d'eau à la communauté d'agglomération de Grand Lac                            |
| Quantité vendue aux usagers Grand Chambéry | 6 759 320 m <sup>3</sup>  |                                                                                         |
| Volume d'eau non compté                    | 160 432 m <sup>3</sup>    |                                                                                         |

La réglementation impose au gestionnaire du service des eaux un seuil de rendement minimal. Pour Grand Chambéry, ce seuil minimal est de 69 %.

**Le rendement réel de l'agglomération est de 71,1 % en 2025.**

### Volumes d'eau prélevés

|                                |                           |             |
|--------------------------------|---------------------------|-------------|
| Volume total prélevé           | 10 792 575 m <sup>3</sup> |             |
| dont Puits St-Jean-de-la-Porte | 3 988 264 m <sup>3</sup>  | <b>37 %</b> |
| dont Puits Pasteur             | 1 654 561 m <sup>3</sup>  | <b>15 %</b> |
| dont Puits Joppet              | 715 922 m <sup>3</sup>    | <b>7 %</b>  |
| dont Puits des Îles            | 2 124 156 m <sup>3</sup>  | <b>20 %</b> |
| sous-total 4 puits principaux  | 8 156 554 m <sup>3</sup>  | <b>79 %</b> |

Ces volumes traduisent bien la mise en œuvre des dilutions au cours de l'année, au niveau du puits Joppet en mai et du puits Pasteur en juillet, avec un apport important depuis le puits Saint-Jean-de-la-Porte.



Réservoir Saint-Jean-de-la-Porte



Pour assurer une production en continu, une astreinte est assurée pour répondre aux urgences et superviser les ouvrages de production. Par exemple, des défauts de démarrage de pompes ou des casses de canalisations ont pu avoir lieu, conduisant à atteindre un niveau bas de réservoir. Dans ce cas, l'astreinte reçoit une alerte et peut identifier la cause et y remédier avant que le réservoir soit totalement vide et que l'eau manque aux abonnés.



Supervision du niveau d'eau potable

La supervision permet au service d'avoir accès, en temps réel, au fonctionnement des ouvrages de production disséminés sur le territoire. Le contrôle des taux de chlore, l'adaptation des seuils de fermeture ou d'ouverture des vannes, le contrôle de démarrage des pompes... sont réalisés à distance pour certains ouvrages, et notamment les plus stratégiques.

Ce sont également via les données de supervision que sont identifiées des consommations anormales et détectées des fuites.

Enfin, ce fonctionnement permet une analyse au jour le jour des consommations à partir de laquelle les temps de pompage (nocturne) des puits sont adaptés. Ainsi, les temps de séjour dans les ouvrages et les consommations énergétiques sont optimisés.

Les données disponibles et fournies par les différents automates des ouvrages sont les suivantes :

- Suivi quantitatif : niveaux dans les réservoirs, volumes journaliers consommés et prélevés
- Suivi qualitatif : mesures de taux de chlore, de taux de turbidité
- Suivi de fonctionnement dynamique : mesures de débit en différents points du réseau, de pression sur les réseaux de re-foulement, de rayonnement sur les traitements UV

Les systèmes de télégestion sont installés et programmés par le service, en interne.

**Des travaux sur les ouvrages de production permettent d'entretenir, créer ou rénover le patrimoine eau potable.**

## TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION EN 2025

Ensemble du territoire

## Mission de maîtrise d'œuvre pour diagnostic et réhabilitation des réservoirs

**115 971 €**

## Entretien des chemins d'accès aux réservoirs

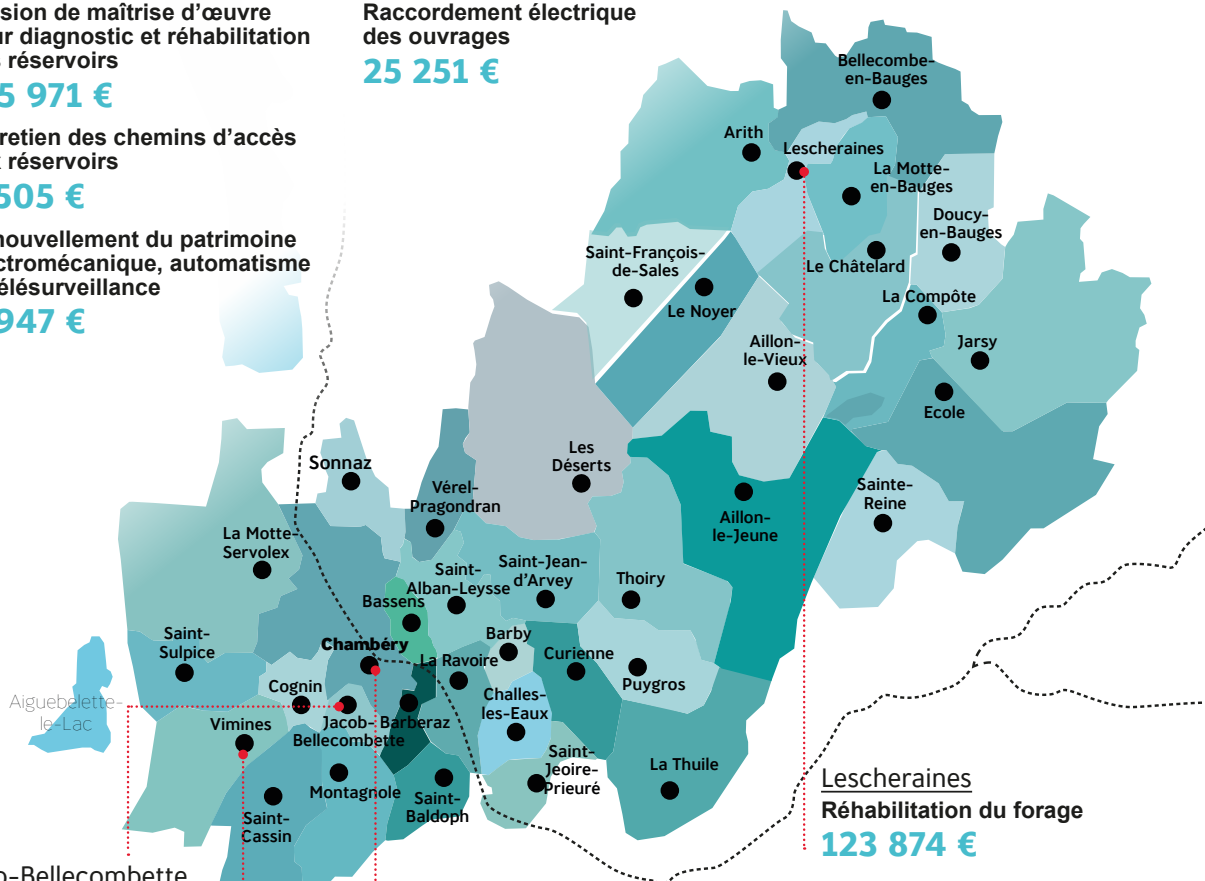
8 505 €

## Renouvellement du patrimoine électromécanique, automatisme et télésurveillance

6 947 €

## Raccordement électrique des ouvrages

25 251 €



Jacob-Bellecombette

**Réservoir Maisolée**  
**Désordre plateforme**  
**et chemin accès**

14 433 €

Chambéry

### Gros entretien : renouvellement de pompage

**49 555 €**

## Réhabilitation des réservoirs de Bataillarde et Chamoux

**29 933 €**

**Rue Anatole France  
réhabilitation réservoir  
de Sainte-Claire - Etude**

**151 980 €**

## Vimines

## Decolmatage calcaire entre les réservoirs de Lachat et des Pierrettes

**39 815 €**

## Etude pour le renforcement du pompage entre les réservoirs de Lachat et des Pierrettes

22 814 €

Au-delà de ces travaux, les lavages de réservoirs sont une activité saisonnière importante du service, car il s'agit de manœuvres cruciales et parfois délicates de mise en vidange, nettoyage puis remplissage des cuves de stockage, le tout en maintenant la continuité de service.

Ils sont obligatoires et sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par des nappes.







## ZOOM SUR

### Taux de substitution des ressources en eau potable sur la commune de Vimines

L'approvisionnement en eau du massif de l'Epine est assuré par le forage du puits des Iles (Chambéry), ainsi que de multiples sources captées sur la chaîne de l'Epine. Ces ressources sont parfois vulnérables du fait de l'origine karstique des eaux, et subissent surtout des étiages de plus en plus sévères. Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau la mise en œuvre des « débits réservés » (débit minimal obligatoire à restituer au milieu naturel) est venue mettre en péril la réponse aux besoins en eau potable lors d'étiage des sources.

L'aménagement réalisé a permis de restructurer la chaîne de remontée d'eau entre le réservoir de Lachat et le réservoir du Lard (sur les hauteurs de Vimines) en supprimant l'étage intermédiaire des Pierrettes. L'eau est aujourd'hui remontée sur une hauteur de plus de 160 m.

**Le renforcement du pompage** de Lachat a été réalisé dans le génie civil existant (chambre des vannes). Les travaux ont permis d'optimiser l'organisation de la chambre de vannes et réaliser les mises aux normes nécessaires à l'exploitation dans les meilleures conditions d'ergonomie et de sécurité.



L'optimisation énergétique a été obtenue par :

- Dimensionnement et choix des équipements : Débit nominal = 40 m<sup>3</sup>/h, en marche préférentiellement durant les heures creuses ;
- Ajout de variateurs de vitesse permettant de fonctionner à des débits inférieurs (selon le besoin) pour limiter les pertes de charges ;
- Bypass possible jusqu'à 25 m<sup>3</sup>/h afin de réaliser le nettoyage du réservoir de Lachat sans interruption de service ;
- Instrumentation adaptée pour le pilotage à distance : meilleure connaissance du fonctionnement et meilleures prévisions.

Les travaux ont également permis de :

- Renouveler la tuyauterie / robinetterie en inox et fonte ductile,
- Motoriser les vannes et ajouter des automates afin de fiabiliser et faciliter l'exploitation courante ainsi que les astreintes,
- Sécuriser le local : ajout de garde-corps, d'une potence de manutention des pompes, ventilation du local.

**Le tracé du refoulement** entre Lachat et les Pierrettes s'est fait en parallèle des conduites de distribution d'eau, sur un linéaire de 1200 m (conduite en fonte ductile DN125) entre le réservoir de Lachat et des Pierrettes.

A partir de ce point, le refoulement a été connecté sur la conduite existante et récente.

Des travaux modificatifs ont été nécessaires sur la distribution pour adapter la pression délivrée aux abonnés desservis par le réservoir des Pierrettes (et supprimé dans le cadre des travaux) :

- Création d'une chambre de régulation de pression,
- Reprise de 12 branchements, 2 antennes DN100, 1 poteau d'incendie.



# 3C

## LE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE

**12**  
**non conformités**

soit 1,6 % des analyses  
sanitaires  
58 % des non conformités  
sont d'origine  
bactériologique

**L'EAU EST CONTRÔLÉE ET ANALYSÉE,  
SA QUALITÉ EST MAÎTRISÉE JUSQU'AU ROBINET.**

### Le saviez-vous ?

**L'eau est l'aliment le plus contrôlé en France.**

En 2025, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé 729 contrôles sanitaires en grande majorité au robinet des abonnés. Pour chaque unité de distribution, a minima un contrôle est effectué annuellement, mais la fréquence peut atteindre plusieurs dizaines d'analyses suivant le volume distribué.

En complément, Grand Chambéry a renforcé son autocontrôle, avec près de 1000 analyses en 2025 (400 de plus par rapport à 2023) réalisées dans son laboratoire. 50 % des analyses portent sur l'eau brute (sources et nappe) et 50 % sur des secteurs sensibles (réservoirs et unité de distribution).

L'ensemble de ces plus de 1700 contrôles permet de :

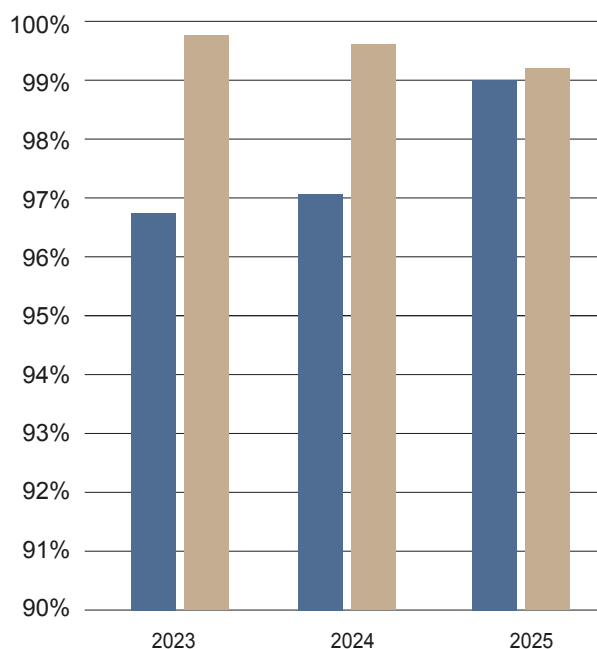
- Suivre au plus près la conformité de l'eau distribuée (nombre d'analyses/an, % conformité)
- Mettre en place les mesures correctives en cas de non-conformité (types de mesures et nombre/an)
- Renforcer les campagnes de prélèvements sur des secteurs analysés comme sensibles
- Partager les différents suivis et l'état de la qualité de l'eau avec les autorités compétentes (ARS)

Au total, 12 dépassements des limites de qualité ont été enregistrés en 2025 dont 7 pour les paramètres bactériologiques. Ces dépassements ont entraîné obligatoirement la mise en œuvre d'actions correctives et de suivi de recontrôle par l'ARS ainsi que par le service des eaux.

L'année 2025 a ainsi vu son taux de conformité bactériologique à son meilleur niveau (99 %) sur les 5 dernières années.

Cette amélioration peut s'expliquer par un renforcement en amont des autocontrôles, notamment sur les réseaux sensibles et lors de conditions météorologiques à risque, qui permet de détecter en amont les signes de dégradation de la qualité de l'eau. Le travail sur les points noirs identifiés, l'amélioration des traitements et de la gestion des secteurs sensibles sont également des facteurs d'amélioration.

**Taux de conformité des eaux distribuées  
au contrôle sanitaire 2023-2025**



Conformité bactériologique ■  
Conformité physico-chimique ■

## PLAN D'ACTION PFAS

Suite à la détection de la présence de PFAS dans la nappe de Chambéry, le service des eaux de Grand Chambéry a engagé dès 2025, en collaboration avec les services de l'État, un plan d'action en 3 axes :

- Engager des travaux pour atteindre une concentration la plus basse possible et rétablir la qualité de l'eau distribuée
- Informer, de manière transparente, les usagers et les collectivités concernés
- Déterminer les causes de cette situation de non-conformité

Grâce à des travaux d'interconnexion, engagés durant le premier semestre 2025, l'eau distribuée respecte de façon durable les seuils réglementaires.

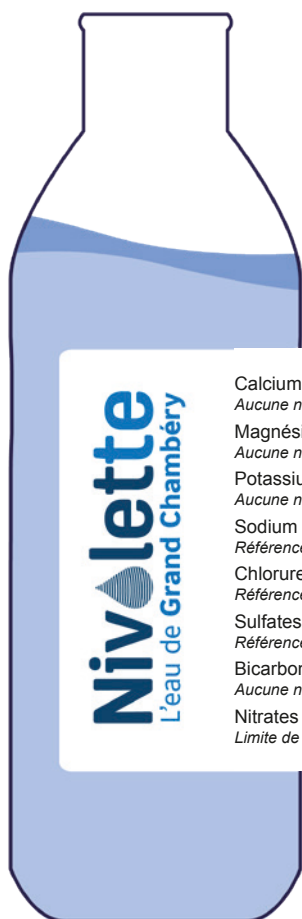
En parallèle, une étude de faisabilité a été lancée afin d'évaluer la mise en place d'un traitement provisoire des eaux issues des puits pour lesquels la présence de PFAS est avérée, ainsi qu'un traitement définitif sur différents sites visant à garantir de façon pérenne la qualité de l'eau distribuée.



De plus, le service des eaux suit depuis 2 ans l'évolution de la teneur en PFAS en différents points de la nappe : 1 à 2 analyses par mois sur 12 points de prélèvement.

Les informations et données ainsi accumulées permettent déjà d'avancer sur la compréhension du phénomène et sur la recherche des origines de ces substances. L'extension du réseau de surveillance prévu en 2026 permettra de préciser et confirmer les premières hypothèses.

## LA QUALITÉ DE LA NIVOLETTE



Calcium 53 - 106 mg/l  
*Aucune norme imposée*  
Magnésium 3 - 13,7 mg/l  
*Aucune norme imposée*  
Potassium 0,25 - 1,7 mg/l  
*Aucune norme imposée*  
Sodium 0,3 - 10,3 mg/l  
*Référence de qualité 200 mg/l*  
Chlorures 1 - 13,6 mg/l  
*Référence de qualité 250 mg/l*  
Sulfates 3,1 - 27 mg/l  
*Référence de qualité 250 mg/l*  
Bicarbonates 175 - 365 mg/l  
*Aucune norme imposée*  
Nitrates 1,4 - 11,7 mg/l  
*Limite de qualité 50 mg/l*

## LA PROTECTION DES CAPTAGES

**Des études préalables à la consultation de l'hydrogéologue agréé.**

Les rapports préalables à la consultation de l'hydrogéologue agréé ont été établis pour les captages de Téchét et Le Mont sur la commune de Bellecombe-en-Bauge et des Drés sur la commune de Doucy. Une première étape avant le lancement de la procédure de DUP au 1<sup>er</sup> semestre 2026.



Retrouver le bilan de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau en scannant le QRCode



# 3d

## LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

### L'EAU EST DISTRIBUÉE À TRAVERS UN MAILLAGE DU TERRITOIRE.

Afin de maintenir le bon fonctionnement du réseau et son rendement, le service distribution assure, entre autres, la recherche, la détection et la réparation des fuites. Une équipe de quatre agents spécialisés intervient sur sollicitation des usagers, suite à une détection via la supervision, ou encore grâce aux appareils de détection posés sur le réseau. A l'aide des techniques de corrélation électromécanique et acoustique, ils localisent le plus précisément possible les fuites.

**En 2025, ce sont 324 fuites qui ont été détectées.** 236 sur les réseaux publics réparées par le service et 88 détectées sur réseaux privés (branchements ou antennes privatives).

Pour faire face aux urgences, le service de distribution intervient 24h/24 et 7j/7 sur les réseaux.

L'astreinte distribution intervient en étroite relation avec l'astreinte production lors des manœuvres de secours ou d'urgence.



Réparations de fuites sur l'eau potable

#### Faits marquants :

Au premier semestre 2025, le service d'exploitation a notamment été mobilisé sur la mise en place de la dilution des eaux des puits Joppet et Pasteur, afin d'en garantir une conformité vis-à-vis des taux de PFAS.

Ainsi, de gros travaux d'interconnexion ont eu lieu devant le puits Pasteur en centre-ville de Chambéry, avec la pose d'une vanne de régulation de débit motorisée et de deux débitmètres, ainsi que le raccordement des équipements à l'automate de gestion du puits pour en permettre le pilotage.

Ces travaux, concernant de l'hydraulique de gros diamètre (DN500), ont nécessité une coupure en temps limité de l'alimentation des réservoirs par le puits.

Du côté du puits Joppet, les travaux ont pu être cantonnés à l'intérieur de la chambre à vannes du réservoir de Mérande, avec l'installation d'un by-pass DN350 équipé lui aussi d'une vanne de régulation.

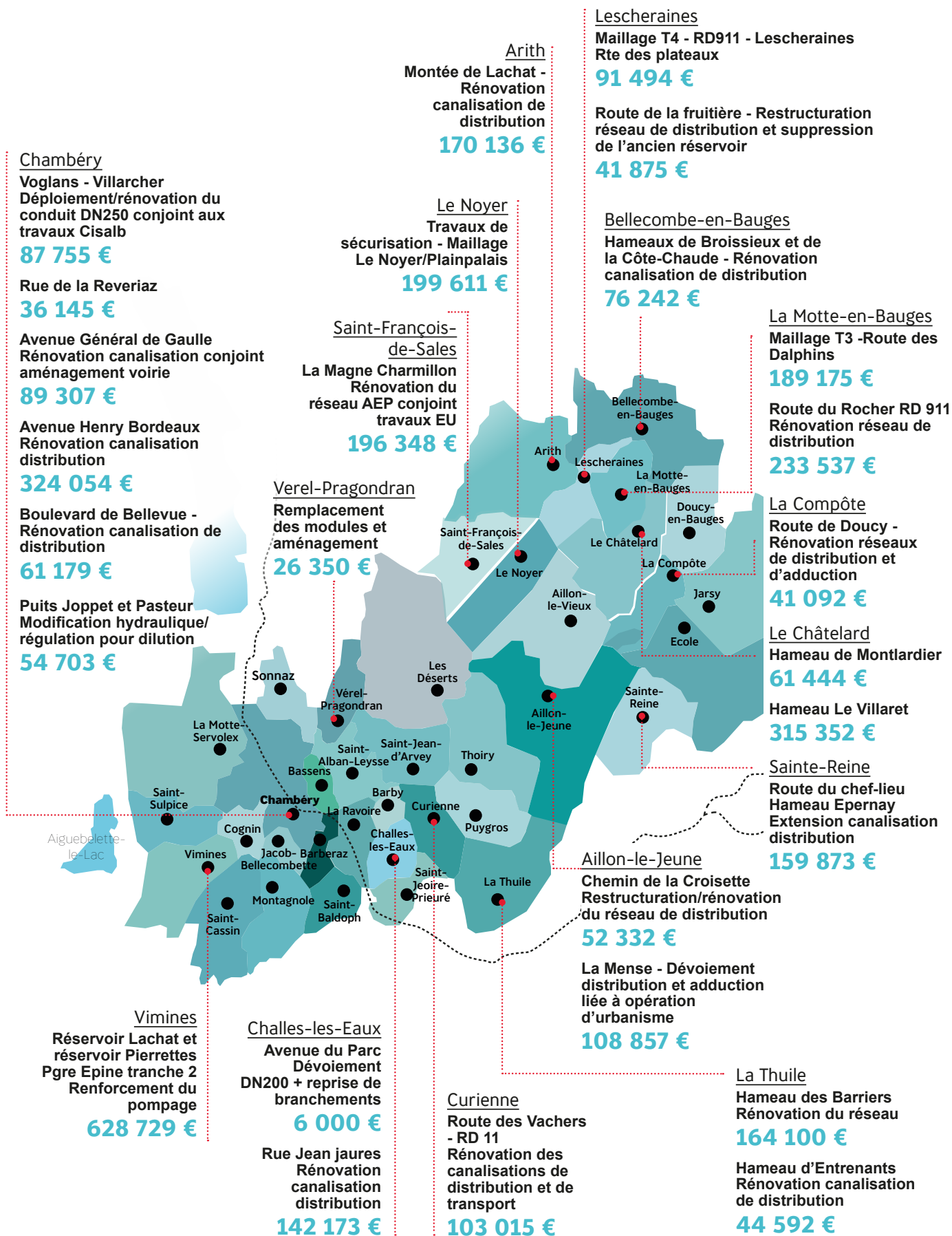
Plusieurs événements imprévus sont venus impacter l'exploitation des ouvrages cette année :

- En mars, une pollution de la ressource a occasionné une interdiction temporaire de consommation sur un périmètre important de l'agglomération (environ 5.000 habitants à Barberaz et La Ravoire), nécessitant une distribution d'eau en bouteilles à grande échelle ainsi que des mesures correctives et de contrôle de la ressource.
- En octobre, une casse majeure sur une conduite de transport à Montmélian a engendré une coupure d'alimentation et une forte mobilisation de la DEA (voir Zoom sur page 72).



## Des travaux permettent d'entretenir, de créer ou de rénover le réseau de distribution d'eau potable

Liste non exhaustive des travaux réalisés en 2025



En 2025,  
le montant total  
des travaux d'eau  
potable s'est élevé à  
**3,9 M€ HT**

**4,8 KM**  
de réseaux renouvelés  
**+ 0,9 KM**  
de réseau neuf

Taux de  
renouvellement  
moyen sur 5 ans  
(indicateur SISPEA)  
de **0,76%**

## LE SERVICE DES EAUX ACCOMPAGNE DES COMMUNES EN MATIÈRE DE DECI

Outre la distribution, le service accompagne les communes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), compétence qui relève des pouvoirs du maire. Dans ce cadre, 34 conventions sont en vigueur. Les maires restent compétents et décideurs en matière de DECI.

Le service d'entretien et de contrôle consiste à :

- Effectuer les contrôles débit / pression tous les 5 ans avec mise à jour de la base de données du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Maintenir les poteaux incendie en condition opérationnelle (remplacement de pièces, entretien des peintures et numérotations, etc.)
- Effectuer les créations de nouveaux poteaux incendie ou les déplacements suivant les besoins des communes, les intégrer à la base de données du SDIS.

Le service des eaux dresse un bilan annuel des interventions réalisées et de l'état du parc communal, et conseille les communes en cas de nécessité d'amélioration.

En 2025, 372 essais réglementaires ont été réalisés sur 15 communes de l'agglomération.

**Le parc est composé de 2 392 poteaux incendies identifiés sur le territoire de Grand Chambéry.**



Poteau incendie



## ZOOM SUR

### LA CASSE CONDUITE ET CRISE EN EAU POTABLE À ST-JEOIRE-PRIEURÉ

Une rupture de la conduite de transport (DN600) alimentant l'agglomération depuis le puits de Saint-Jean-de-la-Porte a eu lieu le jeudi 9 octobre en fin d'après-midi. Rapidement alertés, les services se sont organisés en cellule de crise pour gérer la situation.

Le soir-même, des manœuvres sur le réseau ont permis de couper l'inondation au point de rupture et de sécuriser la majeure partie du secteur desservi (environ 11.000 abonnés), en mobilisant des secours par d'autres ressources. Puis les investigations se sont poursuivies une bonne partie de la nuit pour caractériser la casse et préparer les réparations à mener, qui ont été organisées dès le lendemain, avec un terrassement important et délicat à proximité de la voie SNCF. La réparation, commencée le vendredi, a duré 18 heures et s'est terminée durant la nuit suivante (excepté le remblaiement, réalisé la semaine suivante). La journée du samedi a été consacrée à la remise en eau des 10 kilomètres de canalisation et aux opérations de suivi sanitaire et de vérification de conformité.

En parallèle, une partie de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré n'ayant pu être réalimentée, une rupture d'alimentation a affecté environ 700 foyers. Le service des eaux, avec une mobilisation en particulier de l'exploitation assainissement, a dû organiser pendant 72h la logistique de distribution d'eau en bouteille à la population impactée.

Cet évènement hors du commun a mobilisé 58 agents de l'Agglomération sur un « pic de crise » de 3 jours, pour la conduite de crise, la réparation et les manœuvres techniques, la logistique, la communication. Plus de 12 000 bouteilles d'eau ont été distribuées.





# 3<sup>e</sup>

## LES ABONNÉS

### SONT DESSERVIS PAR LE SERVICE DES EAUX

Afin d'accueillir les abonnés dans des conditions optimales sur le site de Chambéry, des travaux de réaménagement des locaux ont été réalisés en 2025.

Le service des accueils assure l'accueil des usagers, avec ou sans rendez-vous, en fonction de leurs besoins. Deux sites accueillent les abonnés : le site de Chantabord à Chambéry et l'antenne des Bauges au Châtelard. Les horaires

de l'antenne des Bauges ont été revisités en 2025 pour s'adapter à la fréquentation réelle du site. L'antenne est désormais fermée les mercredis et vendredis après-midi.

Le service des accueils répond également aux demandes d'information des abonnés et traite certaines démarches à distance, notamment les résiliations par téléphone. En moyenne, le service a reçu plus de 1 900 appels par mois.



Accueil physique des abonnés au guichet sur rendez-vous



Un pont-basculé permet d'effectuer la pesée des camions en entrée et sortie du site de Chantabord



Concernant les demandes d'abonnement, 12 692 formulaires ont été complétés en ligne via Simpl'ici par les usagers, tandis que 1 731 demandes ont été traitées lors de rendez-vous avec le service.

Par ailleurs, les abonnés disposant d'un compte sur l'agence en ligne ont effectué près de 3 449 démarches, incluant des demandes de mensualisation, de mise en place de prélèvements, de modification des coordonnées bancaires ainsi que des résiliations.

Le service intervient également dans le cadre des livraisons de bâtiments neufs, en assurant le traitement des demandes d'abonnement et en programmant la pose des compteurs en lien avec les services techniques.

Enfin, le service prend en charge l'accueil industriel sur le site de Chantabord, en collaboration avec Savoie Déchets. À ce titre, le chargé d'accueil industriel gère les livraisons destinées au service des eaux ainsi que l'accueil des camions à destination de Savoie Déchets et de l'UDEP. Il assure notamment la pesée des camions des sociétés de vidange, à l'entrée et à la sortie du site.

#### CHIFFRES 2025

**79 993**

contrats d'abonnement

**7 732**

résiliations

**8 129**

demandes d'abonnement

**2 179**

abonnés reçus  
sur rendez-vous

**2 493**

abonnés reçus  
sans rendez-vous



Accueil téléphonique des abonnés

# 3<sup>f</sup>

## LES BRANCHEMENTS

**POUR QUE L'EAU PUISSE ÊTRE DISTRIBUÉE AUX USAGERS, UN BRANCHEMENT DOIT ÊTRE CRÉÉ OU MODIFIÉ.**

### AU NIVEAU DU NEUF

L'équipe prescription instruit les dossiers d'urbanisme pour les domaines de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales. **Cela a concerné 1018 avis pour l'année 2025.**

Suite aux demandes de branchements, l'équipe réalise également les prescriptions sur le terrain pour les créations de raccordements eau potable/eaux usées/eaux pluviales. **190 prescriptions ont été réalisées pour l'année 2025.**

Elle gère aussi les opérations immobilières et lotissements dans de nombreuses étapes du projet (conseils et informations préalables au dépôt des dossiers d'urbanisme, instruction du permis de construire ou du permis d'aménager, conseils et validations post permis, prescriptions terrain suite à la demande de branchement avant travaux, gestion de la mise en place du comptage chantier, validation du cheminement d'alimentation en eau potable et des gaines palières dans le bâtiment, suivi des travaux (démolition et construction), établissement des certificats de conformité. **85 dossiers ont été suivis pour l'année 2025 avec 65 certificats de conformité délivrés.**

Pour le contrôle de conformité du branchement et des installations privées, **113 branchements neufs de nouvelles constructions ont été contrôlés pour l'année 2025.**

**113**

**branchements neufs  
contrôlés en 2025**



Contrôle de branchements eaux usées et pluviales

## AU NIVEAU DE L'EXISTANT

### Police des branchements et diagnostic des réseaux sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry

Ce contrôle concerne :

- La recherche et l'élimination d'eaux parasites : tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo
- La recherche et l'élimination de « mauvais branchements » : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif

#### Recherche et élimination des eaux parasites

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chêneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées).

### Conformité des branchements d'eaux usées

Les « mauvais branchements » d'eaux usées sont également recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire.

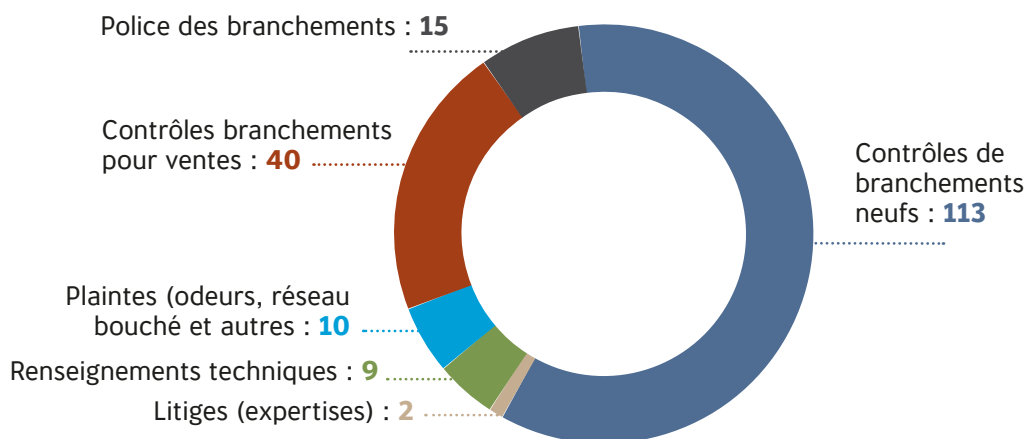
#### Demandes de notaires sur la situation des habitants au regard de l'assainissement lors des ventes

En 2025, il y a eu 667 demandes de notaires sur l'état d'assainissement, dont 49 ont concerné des habitations en assainissement non collectif.

#### Contrôle de branchement pour les ventes

40 en 2025

## Mobilisation de l'équipe contrôle de branchement sur le terrain en 2025



Le service des eaux accompagne gratuitement les usagers qui souhaitent mettre aux normes, déplacer, ajouter ou supprimer un compteur, modifier le diamètre du branchement ou rénover un branchement plomb.

#### En 2025, 321 visites techniques ont été programmées :

- 212 visites techniques pour des modifications d'installation à la demande d'un abonné
- 31 réfections de branchement plomb
- 78 modifications d'installation de comptage à la demande du service des eaux



# 3g

## LES COMPTEURS

**À PARTIR DU MOMENT OÙ L'EAU ARRIVE CHEZ L'ABONNÉ,  
ELLE EST COMPTABILISÉE GRÂCE À DES COMPTEURS.**

L'année 2025 a été consacrée à la mise en œuvre du programme de renouvellement des compteurs fondé sur une approche statistique, adoptée par les élus en Conseil d'exploitation.

À la suite de la validation du programme pluriannuel de vérification périodique réglementaire par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), l'étalonnage du premier lot de compteurs a été réalisé. Le taux de conformité observé s'élève à 94,34 %.

Les 12 781 compteurs concernés ont ainsi bénéficié d'une prolongation de leur durée de conformité de sept ans. Ce résultat confirme les bénéfices de cette approche, à la fois :

- Environnementaux, grâce à la réduction du nombre de compteurs mis au rebut chaque année ;
- Economiques, avec une diminution du coût unitaire annuel par compteur.



Banc d'essai



Banc d'essai

|                    | <b>Approche statistique<br/>12 781 compteurs</b> | <b>Approche systématique<br/>12 781 compteurs</b> |
|--------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Etalonnage         | 25 413 €HT                                       |                                                   |
| Pose des compteurs | 25 413 €HT<br>(160 compteurs)                    | 817 984 €HT<br>(12 781 compteurs)                 |
| Total              | 35 653 €HT                                       | 817 984 €HT                                       |
| Coût/compteur/an   | 0,40 €HT<br>Conformité prolongée de 7 ans        | 4,30 €HT<br>Conformité de 15 ans                  |

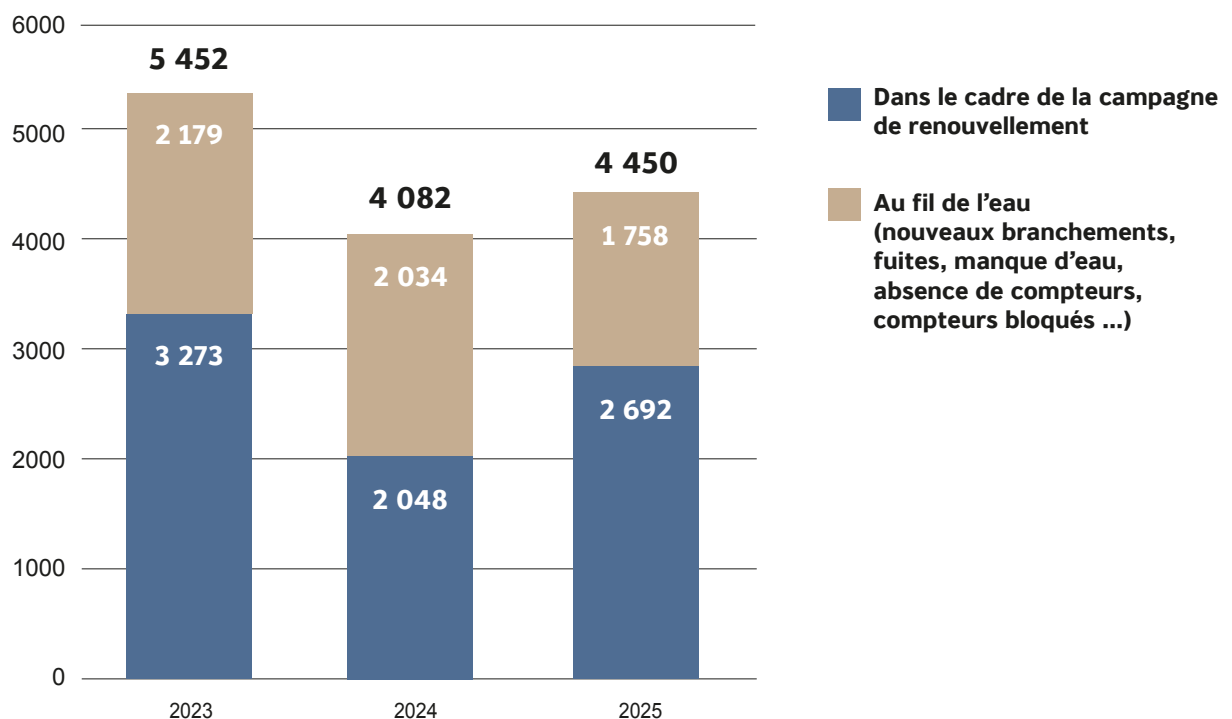


Parallèlement, la pose de compteurs en régie s'est poursuivie.



Banc d'essai

#### Compteurs posés



Ces actions combinées permettent d'améliorer le taux de conformité du parc des compteurs.  
**Il est de 81.37% en 2025.**

## LA RELÈVE

## LA RELÈVE DES COMPTEURS PERMET DE FACTURER LES ABONNÉS.

De manière générale, les compteurs d'eau font l'objet d'un relevé annuel réalisé par les agents vérificateurs. Toutefois, certains abonnés bénéficient d'une fréquence de relève plus soutenue : elle est trimestrielle pour les industriels et semestrielle pour les communes extérieures.

La technique utilisée pour effectuer la relève dépend du type de compteurs d'eau. Elle peut se faire :

- Par transmission automatique de données pour les compteurs équipés de têtes émettrices permettant la télérelève,
- Par un agent vérificateur, depuis la rue ou les parties communes, pour les compteurs équipés de têtes émettrices permettant la radiorelève,
- Par un agent vérificateur, au domicile ou local de l'abonné,
- Par autorelevé du compteur d'eau par l'abonné.

Le relevé des compteurs permet non seulement l'établissement de la facturation de l'eau, mais également la détection de consommations anormales, donnant lieu, le cas échéant, à une alerte de l'abonné.

Dans le cadre de l'adaptation aux technologies de radiorelève et de télérelève, l'année 2025 a été marquée par l'expérimentation d'une nouvelle organisation du travail. Le bilan de cette expérimentation a été présenté en Comité Social Territorial. À l'issue de cette démarche, la nouvelle organisation a été validée et sera déployée à compter de janvier 2026.



Dans la nouvelle organisation, une équipe effectue la radio relève et une équipe effectue la maintenance.





# eau-quotidien. grandchambéry.fr

## L'outil pour suivre votre consommation d'eau

Service des eaux



### À quoi sert eau-quotidien.grandchambéry.fr ?

C'est un site web gratuit et grandement utile, permet de :

- 1 Consulter des données de consommation,
- 2 Suivre l'évolution de votre consommation d'eau,
- 3 Paramétrer des alertes pour détecter une consommation inhabituelle d'eau,
- 4 Suivre la consommation de vos différents compteurs.

Passez au pas simple.

Et tout ça de façon gratuite et à l'écoute pour répondre à vos besoins.



LA COULE DE SOURCE!

[illegible]

### Le tableau de bord de vos consommations

Le tableau de bord permet de suivre ses consommations d'énergie au quotidien, au cours d'un mois de consommation, selon sa météo, selon mensuelle et même journalière.

**1** **Consommation mensuelle**  
100 kWh  
Consommation mensuelle  
100 kWh

**2** **Consommation journalière**  
3,3 kWh  
Consommation journalière  
3,3 kWh

**3** **Abonné en cours**  
100 kWh  
Abonné en cours  
100 kWh

**4** **Répartition des consommations**  
Gaz 40%  
Eau chaude 30%  
Électricité 30%

**5** **Répartition des consommations**  
Gaz 40%  
Eau chaude 30%  
Électricité 30%

**6** **Émissions de CO2**  
100 kg  
Émissions de CO2  
100 kg

**Retenir le fait d'une consommation moyenne de 30 000 litres par m² par an**

[illegible]



## ZOOM VERS 100% DE TÉLÉRELÈVE

Depuis 2019, la Direction de l'eau et de l'assainissement a engagé le déploiement de la télérelève des compteurs. Inscrite parmi les 33 objectifs « cœur de cible » du projet d'agglomération, cette démarche a fait l'objet, en 2025, d'une étude approfondie menée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

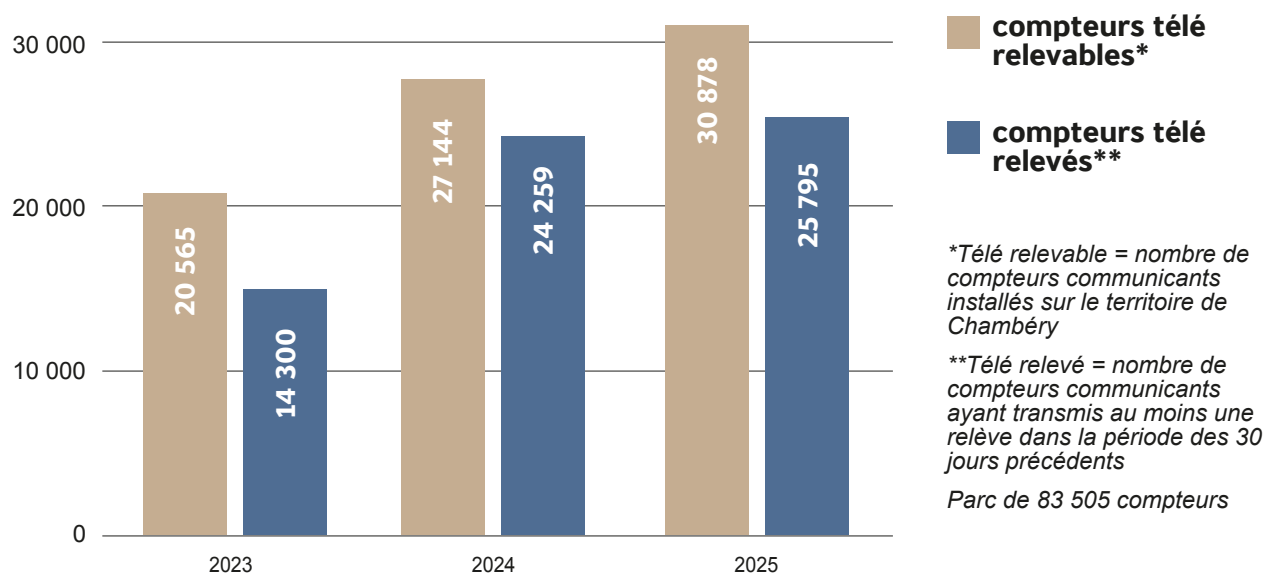
À l'issue de cette étude, deux scénarios de déploiement ont été présentés aux élus lors du Conseil d'exploitation du 14 octobre 2025. Au regard des enjeux techniques — notamment liés à l'approche statistique de renouvellement des compteurs — ainsi que des dimensions financières et organisationnelles, les élus ont

validé une stratégie visant à atteindre 100 % de compteurs équipés en télérelève au 1<sup>er</sup> janvier 2034.

La mise en œuvre de cette stratégie implique le renouvellement de 29 901 compteurs, l'installation de 30 891 têtes émettrices et le déploiement d'environ 50 passerelles LoRaWAN sur le territoire au cours des huit prochaines années. Le montant total de l'investissement est estimé à 3 826 532 € HT.

Les premières campagnes d'installation des têtes émettrices débuteront en 2026, avec un objectif de 3 873 compteurs équipés sur l'année.

Nombre de compteurs



Service associé à la télérelève, [eau-quotidien@grandchambery.fr](mailto:eau-quotidien@grandchambery.fr), le site de suivi de la consommation d'eau, s'est enrichi d'un nouveau développement qui permet aux abonnés de connaître, en toute autonomie, leur éligibilité à ce nouveau service. En 2026, une campagne de promotion de ce service sera déployée.

2 163

abonnés  
ayant créé un compte sur  
eau-quotidien.fr en 2024

2 512

abonnés  
ayant créé un compte sur  
eau-quotidien.fr en 2025



# 3

## LA FACTURATION

LA RELÈVE DES COMPTEURS PERMET DE FACTURER L'ABONNÉ.



Agents du service facturation en traitement de dossiers

Le service facturation assure la facturation de la consommation d'eau potable et des services d'assainissement pour l'ensemble des abonnés du territoire. Il prend également en charge la facturation de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC), des prestations réalisées par le service de la relation technique à l'utilisateur (vidanges, contrôles, etc.), des pénalités, des travaux effectués par les services d'exploitation, ainsi que de la vente d'eau en gros aux communes extérieures.

### CHIFFRES 2025

**218** rôles

**131 305**  
factures



## REFONTE COMPLÈTE DU DISPOSITIF RELATIF À LA LOI WARSMANN

En 2025, le service facturation a procédé à une refonte complète du dispositif relatif à la loi Warsmann, qui permet, sous certaines conditions, aux abonnés de bénéficier d'un plafonnement de leur facture en cas de consommation anormale. Cette révision des procédures poursuit plusieurs objectifs : garantir la sécurité juridique, simplifier les démarches pour les usagers et améliorer l'efficacité des services. Du côté des abonnés, l'ensemble des courriers liés à la procédure a été réécrit afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité. Le formulaire de demande a également été entièrement repensé pour être à la fois plus pédagogique et plus engageant. Cette refonte devrait permettre de réduire le nombre de demandes déposées chaque année. Du côté des agents, plusieurs outils internes ont été créés

ou actualisés : un résumé de l'avis de la Médiation de l'eau, un tableau comparatif des modalités de dégrèvement en eau potable et en assainissement, ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents cas de figure facilitant l'instruction des dossiers. Par ailleurs, la procédure d'instruction a été mise à jour dans l'outil métier, une session d'information et de formation a été organisée.



## LE SERVICE FACTURATION S'ADAPTE EN CONTINU AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Après une année 2024 consacrée à la préparation de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, l'année 2025 a été marquée par les travaux préparatoires à l'unification des tarifs à l'échelle du territoire Cluse et Bauges, prévue pour 2026. Cette évolution a nécessité un important travail administratif afin de garantir la pleine opérationnalité des services dès le début de l'année : mise à jour de l'ensemble des documents (contrats, fonds de factures),

organisation de la mensualisation et définition du calendrier de relève des compteurs. Par ailleurs, un courrier d'information a été adressé aux maires des communes des Bauges afin de présenter les ajustements liés à cette unification tarifaire. L'année 2026 sera, quant à elle, consacrée à la préparation de la dématérialisation des factures à destination des professionnels, dont la mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> septembre.

## LES ABONNÉS ONT LE CHOIX ENTRE DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT



# 3j

## LE RECOUVREMENT

**CERTAINS USAGERS NE PAIENT PAS LEUR FACTURE D'EAU.  
SUR LE PRINCIPE DE « L'EAU PAIE L'EAU »,  
DES MOYENS SONT MIS EN PLACE POUR RECOUVRIR LES CRÉANCES.**

### LE TAUX DE RECOUVREMENT

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry est en charge du recouvrement et reçoit l'appui du service des eaux pour mener à bien cette mission. Le SGC dispose de plusieurs moyens de recouvrement forcé dont les plus utilisés sont les phases comminatoires et les saisies à tiers détenteurs.

**Au total, 55 895 actes ont été lancés en 2025.**

**Au 31 décembre 2025, le taux de recouvrement de l'exercice 2024 est de 94,2 %** avec un reste à recouvrer de 2 536 997,19 €. Le taux d'impayé est donc de 5,8 %, en dégradation par rapport à celui de 2023 (4,2 %).

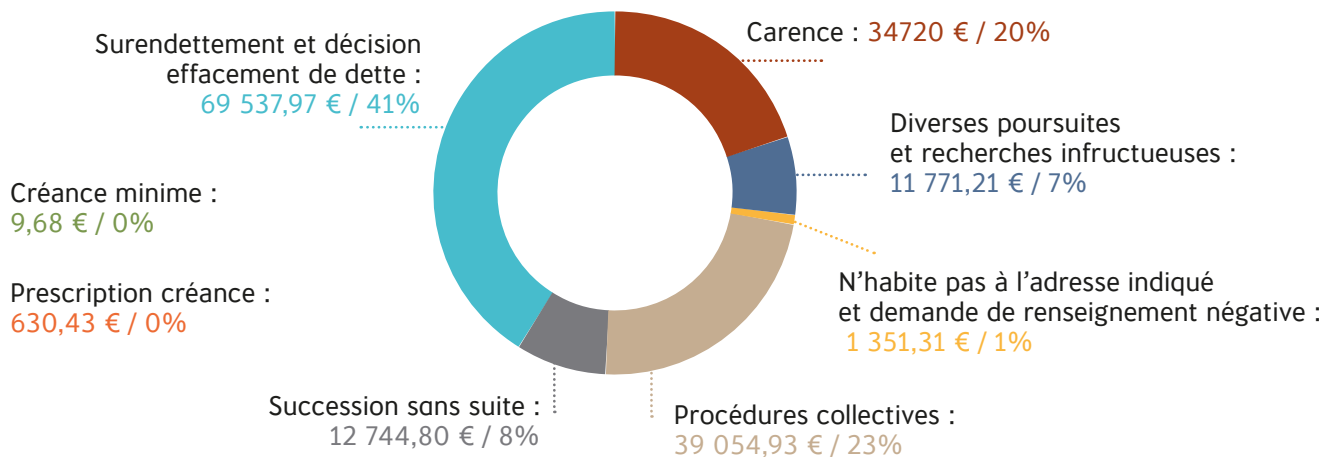
### LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Les constats de carence faits par huissier de justice (20 %), les procédures collectives (23 %) et les décisions de justice annulant les dettes (41 %) sont les principaux motifs aboutissant à l'admission en non-valeur des sommes.

**La somme totale des admissions en non-valeur pour l'exercice 2025 est de 158 080,09 € HT soit 169 820,33 € TTC**

Concernant la catégorie des débiteurs, 80 % des admissions en non-valeur concernent des particuliers. Parmi les personnes morales restant, les sociétés sont majoritaires. Cela est conforme à la composition des abonnés du service des eaux.

### Motifs des admissions en non-valeur proposés pour 2025



## LES IMPAYÉS

Les débiteurs défaillants sont composés pour 2,71 % de personne morale de droit public, 25,62 % de personne morale de droit privé et 71,66 % de personnes physiques.

Là encore, il y a corrélation entre la composition de la base abonnés et la répartition des admissions en non-valeur.

Le travail effectué en 2025 consistant à identifier les débiteurs et les types de problèmes générant ces impayés, doit permettre de pérenniser la procédure et de stabiliser les impayés.

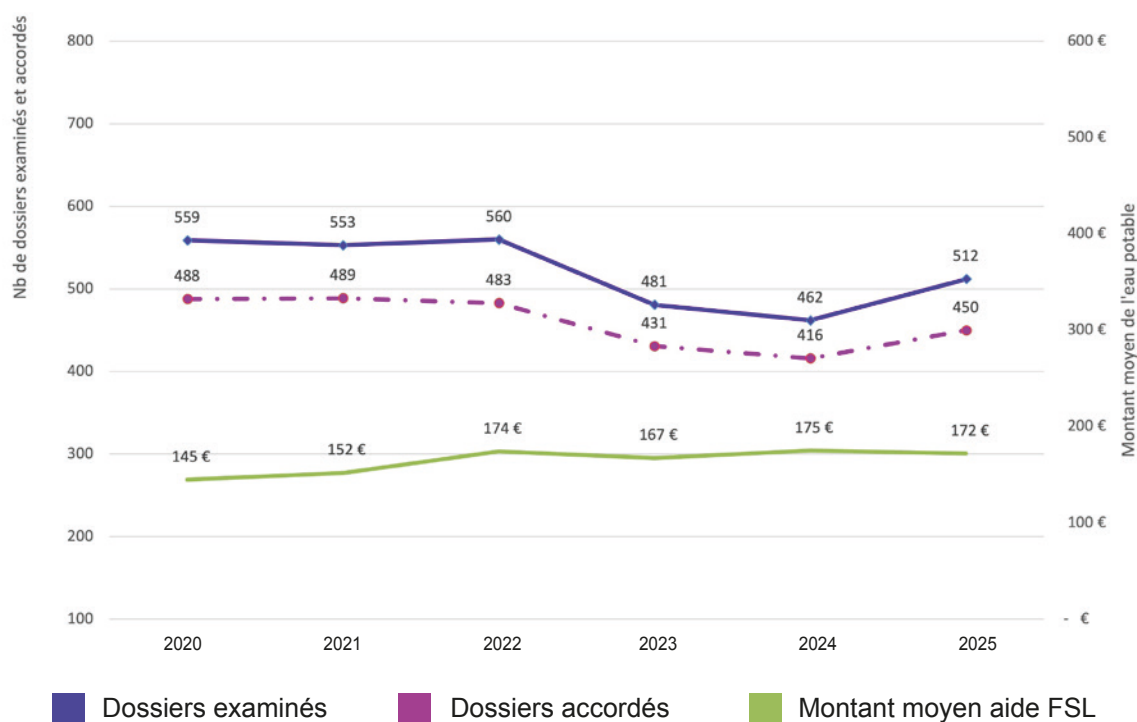
## LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Porté par le Département, le dispositif de Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet aux personnes en difficultés de bénéficier d'une aide financière partielle au paiement des factures d'eau impayées. Les dettes prises en charge par le FSL, sont des dettes d'eau froide et d'assainissement facturées sur la même facture.

**Au cours de l'année 2025, 450 dossiers ont été accordés pour un montant total d'aides de 7 741,38 € soit un montant moyen de 172 €.**

### Fonds de solidarité pour le logement

Nombre de dossiers examinés / Nombre de dossiers accordés



## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### L'assainissement collectif

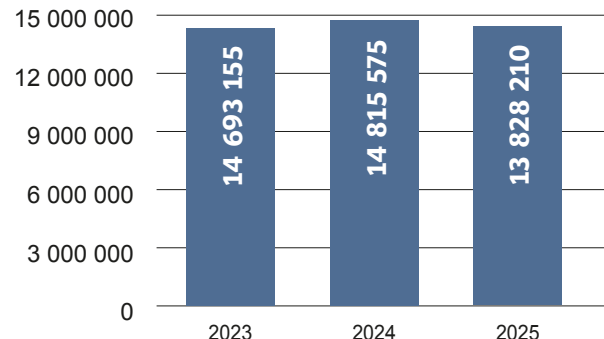
APRÈS UTILISATION, L'EAU POTABLE DEVIENT UNE EAU USÉE. ELLE EST COLLECTÉE DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET TRAITÉE DANS DES STATIONS D'ÉPURATION.

#### L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES (UDEP)

##### Les volumes collectés et traités à l'UDEP

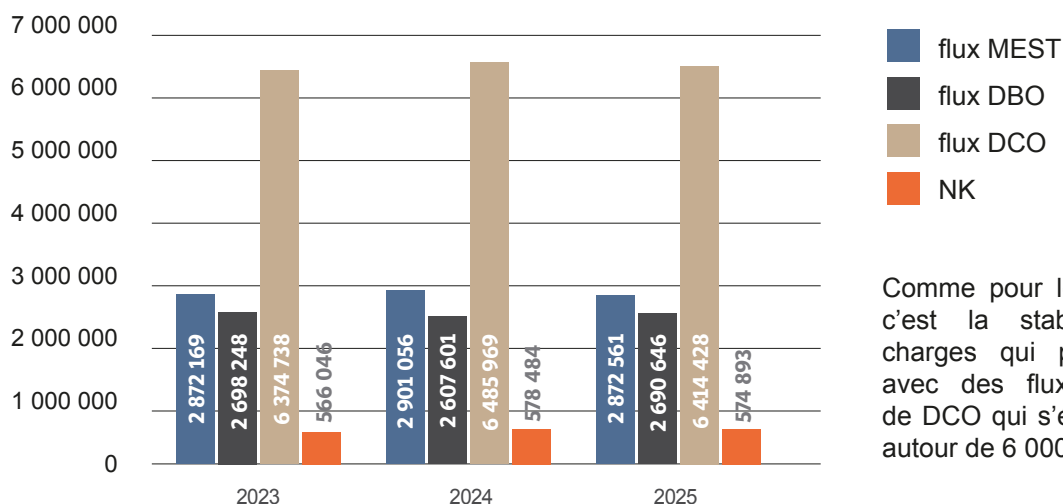
Cumuls annuels volumes en m<sup>3</sup> entrée station

Les volumes collectés et traités à l'UDEP sont similaires à l'année 2024 avec une variabilité d'à peine 1 %.



##### Les charges de pollution en entrée de l'UDEP

Charges annuelles entrantes en kg

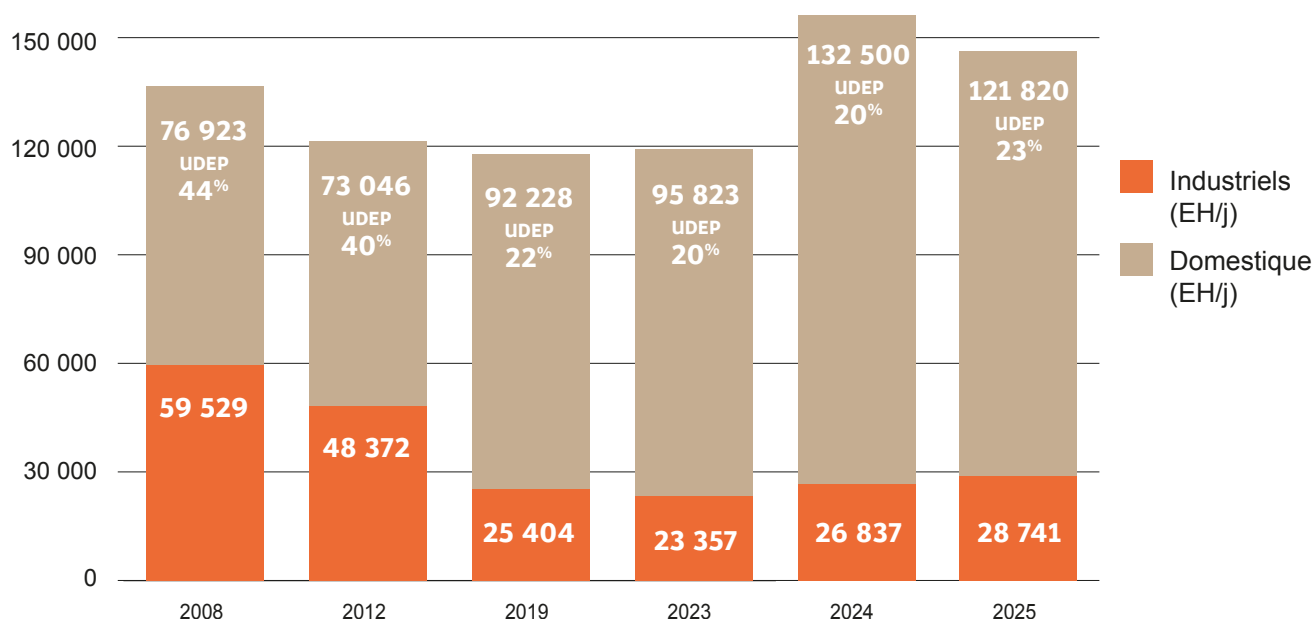


Comme pour le volume, c'est la stabilité des charges qui prédomine avec des flux annuels de DCO qui s'établissent autour de 6 000 t/an.



## D'où proviennent ces charges de pollution ?

Charge entrée Udep EH/J % indus / Udep



Estimation de la charge polluante générée par les industriels. Cet indicateur est basé sur les seuls 41 établissements faisant l'objet d'un suivi/contrôle des rejets. La charge en entrée de l'UDEP (Exprimée en Equivalent Habitant : EH) générée par les activités suivies représente 20,3 % de la charge globale (contre 44 % en 2008) pour un volume représentant 5,3 % en entrée de l'UDEP. La baisse est donc significative (25 %).

Ces données confirment que les effluents issus des entreprises sont très concentrés, et par conséquent qu'ils ont un impact réel et conséquent sur le système d'assainissement (réseaux d'eaux usées et usine de dépollution).

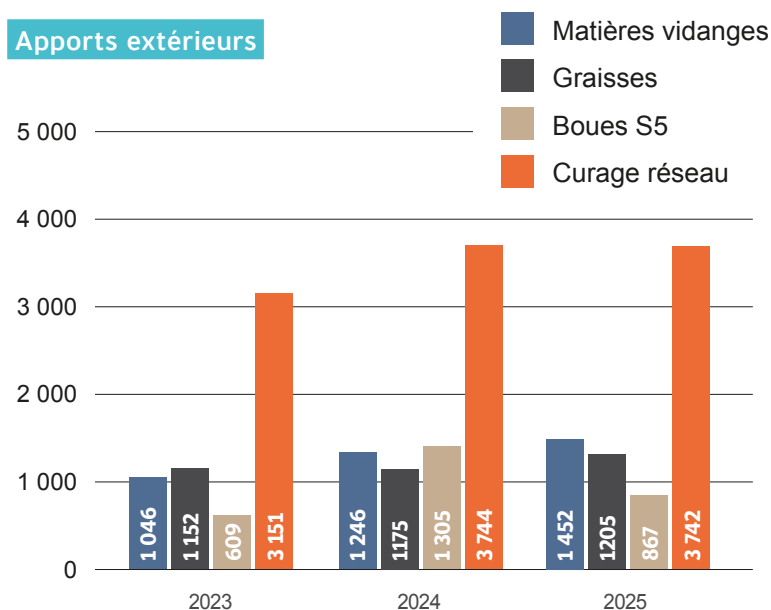
Les résultats 2025 mettent en évidence une stabilité globale de la charge polluante moyenne et des volumes à traiter des entreprises en entrée de la station d'épuration par rapport à 2024.

La baisse globale de la proportion de la charge polluante des entreprises, et des volumes rejetés depuis 2008 s'explique par une démarche tournée vers la réduction à la source :

- La réalisation de diagnostic des rejets par la collectivité et l'application d'un coefficient de pollution incitant à réduire les charges rejetées,
- Des interventions menées auprès des entreprises les incitant à s'engager dans une gestion économe des volumes d'eau potable consommés.

En plus des effluents collectés par les réseaux, les sous-produits de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes sont également admis en dépotage, et traités à l'UDEP.

- Matières de vidange provenant des installations domestiques ou assimilables
- Boues de stations d'épuration
- Graisses (issues de stations ou de bacs)
- Produits de curage



Camion allant sur le pont bascule

### Une relative stabilité des apports extérieurs en 2025.

C'est l'accueil industriel du site de Chantabord, commun au service des eaux de Grand Chambéry et de Savoie Déchets qui est en charge d'accueillir les livreurs d'ordures ménagères, boues, Déchets Industriels Banalisés, Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI, déchets médicaux) et toutes matières pour dépotage et de réceptionner et de réaliser les pesées à l'aide du pont-basculé.

Le pic du nombre de camions accueillis se situe au second trimestre avec 210 dépotages recensés pendant le mois de mars 2025.

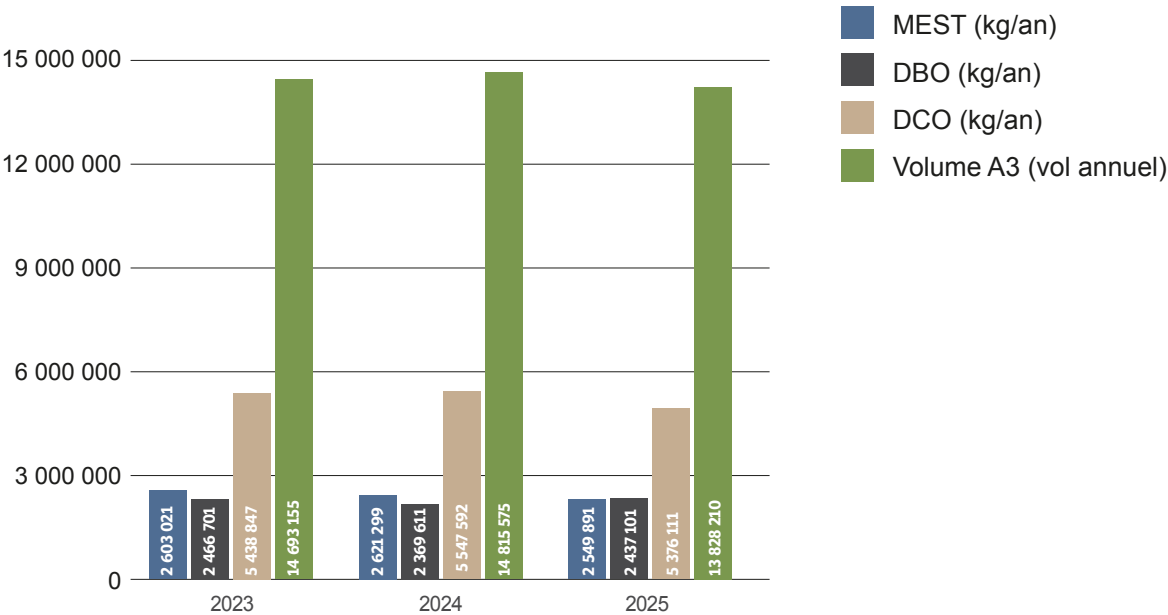
Les produits de curage, essentiellement des sables, cailloux, divers dépôts pompés dans des eaux claires (puits perdus, réseaux eaux pluviales) représentent près de 55 % des dépotages annuels



\*pour le service des eaux uniquement

Quelle efficacité de traitement et quelle pollution rejetée au milieu naturel ?

Pollution éliminée



Sur les 6 414 tonnes de Demande Chimique en Oxygène (DCO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène utile pour dépolluer une eau) en moyenne en entrée de l'UDEP, 5 376 tonnes sont éliminées.

Le calcul du rendement, utilisant les flux d'entrée et de sortie, montre une très légère diminution par rapport à 2024.

Rendement 2025

|             | Flux MEST | Flux DBO  | Flux DCO  | NK      | Pt     |
|-------------|-----------|-----------|-----------|---------|--------|
| Flux Entrée | 2 872 561 | 2 690 646 | 6 414 428 | 574 893 | 67 347 |
| Flux sortie | 322 670   | 253 545   | 1 038 317 | 322 341 | 12 778 |
| Rendement   | 89        | 91        | 84        | 44      | 81     |

Pour autant les concentrations de rejets comme le rendement subissent des variations journalières qui peuvent amener à des non conformités réglementaires des rejets. Pour l'année 2025, ce sont 21 non conformités liées aux matières en suspension, cinq en DCO et une en DBO qui ont été enregistrées. Cela représente 21 journées de non-conformité en 2025 soit 91.9 % de journées d'autosurveillance conformes (contre 93,5 % en 2024, 95,8 % en 2023 et 97,3 % en 2022).

TOUT N'EST PAS QUE LIQUIDE

Boues (UDEP)

(en tonnes de matières sèches)

Ces boues produisent de l'énergie

3 972

Boues produites

2 207

Boues après digestion

1 871

Boues éliminées

## Par temps de pluie toutes les eaux usées ne sont pas totalement traitées...

Par temps de pluie, toutes les eaux usées collectées ne sont pas traitées par l'UDEP. En effet, les réseaux d'assainissement comme l'UDEP sont dimensionnés pour un volume défini. Une fois ce volume dépassé, des ouvrages de délestage du réseau sont positionnés sur le territoire.

Depuis 2020, le bassin de stockage et de restitution (BSR) permet de réduire ces volumes en les stockant avant de les restituer à l'UDEP pour être traités une fois l'épisode de pluie passé.

### Déversement par les déversoirs d'orage

|      | Déversement par les 6 déversoirs d'orage | % de déversement |
|------|------------------------------------------|------------------|
| 2023 | 419 624 m <sup>3</sup>                   | 2,9              |
| 2024 | 500 141 m <sup>3</sup>                   | 3,2              |
| 2025 | 232 074 m <sup>3</sup>                   | 1,95             |

Chaque étape de traitement de l'UDEP possède une capacité de traitement :

- Le traitement primaire physicochimique a une capacité de 8 000 m<sup>3</sup>/h
- Le traitement secondaire biologique a quant à lui une capacité de 3 500 m<sup>3</sup>/h.

Lorsque le débit traité dépasse les 3 500 m<sup>3</sup>/h, une partie du volume est by-passé au Rhône après le traitement primaire à hauteur de 5 760 m<sup>3</sup>/h. Et lorsque ce débit est atteint, le volume excédentaire est by-passé à la Leyse.

## By pass au Rhône

### Rejets au Rhône

|                      | 2023       | 2024       | 2025       |
|----------------------|------------|------------|------------|
| <b>Volume A4 (1)</b> | 14 204 062 | 13 959 376 | 12 011 130 |
| <b>Volume A5 (2)</b> | 459 347    | 908 365    | 1 091 868  |
| <b>Pluviométrie</b>  | 1 247      | 1 190      | 1 086      |

## By pass à La Leyse

### Rejets à La Leyse

|                             | 2023    | 2024    | 2025    |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| <b>Volume m<sup>3</sup></b> | 234 190 | 129 066 | 778 557 |

En 2025, augmentation significative du volume du rejet à La Leyse suite à la coupure de la galerie traversant l'Epine et permettant aux effluents de transiter jusqu'au Rhône.

Lors de cette période de coupure de 20 jours en octobre, les effluents de la station ont été rejetés dans la Leyse, soit un volume de 636 600 m<sup>3</sup>.

(1) Volume A4 : rejet sortie biofiltration - (2) Volume A5 : rejet by pass



## LES ACTIVITÉS DE L'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

En 2025, le développement de l'outil Carl pour la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) s'est poursuivi, avec la mise en place des premiers tableaux de bord sous Power BI.

Ils permettent de suivre des indicateurs clés et d'améliorer progressivement la qualité des données saisies par les équipes.

En parallèle, une campagne d'étiquetage des sites et équipements a structuré et fiabilisé le référentiel. Ces actions instaurent un cercle vertueux : de meilleures données permettent des analyses plus pertinentes, au service d'un pilotage et de pratiques en amélioration continue.



## Nombre d'interventions en 2025

| Cellules du Service                                     | Activités                                                                         | Maintenances préventives | Maintenances correctives |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Maintenance des réseaux</b>                          | Entretien divers des réseaux, Curage, pompage, débouchage                         | 561                      | 387                      |
|                                                         | Travaux génie civil, fonctionnement et petits investissements                     | -                        | 73                       |
|                                                         | Petite maçonnerie, entretien et nettoyage d'ouvrage, tonte et débroussaillage     | 309                      | 133                      |
| <b>Maintenance USP</b><br>(UDEP, STEP, PR)              | Entretien de matériel et équipement électro mécanique, pneumatique, hydraulique   | 1 964                    | 495                      |
|                                                         | Contrôle réglementaire                                                            | 83                       | -                        |
| <b>MPR</b><br>(Méthode, Process Reporting)              | Conduite et suivi des Process, Pilotage des STEP                                  | 1 426                    | 77                       |
|                                                         | Suivi de l'instrumentation                                                        | 284                      | 3                        |
|                                                         | Contrôle et visite des réseaux, Campagne ITV (inspection télévisée) Dératisation, | 183                      | 362                      |
| <b>AST</b><br>(Automatismes, supervision & Télégestion) | Contrôle et entretien du parc AST Assistance aux cellules USP et MPR              | 93                       | 36                       |
| <b>Total</b>                                            |                                                                                   | 4 903                    | 1 566                    |

Le nombre d'intervention sur l'année 2025 (6469) a augmenté de +22% par rapport à 2024, l'équivalent de 1317 interventions dont 501 maintenances correctives.

**Sur l'année complète, 6 386 interventions ont été enregistrées dans l'outil, 76% concernent des interventions programmées, 24 % des interventions non programmées.**

## La continuité de service

En 2025, les équipes d'astreintes ont effectué 181 interventions, nécessitant une investigation sur le terrain (débouchage d'un réseau, dépannage d'une pompe, ...)

Les agents d'astreintes sont mobilisés 24h/24 et 365j/365 pour garantir la continuité de service.

Les interventions préventives exceptionnelles programmées de nuit et majoritairement en période estivale ont mobilisé des moyens humains importants, atteignant jusqu'à 70h de présence par opération.

En 2025, le montant total  
des travaux d'assainissement  
s'est élevé à

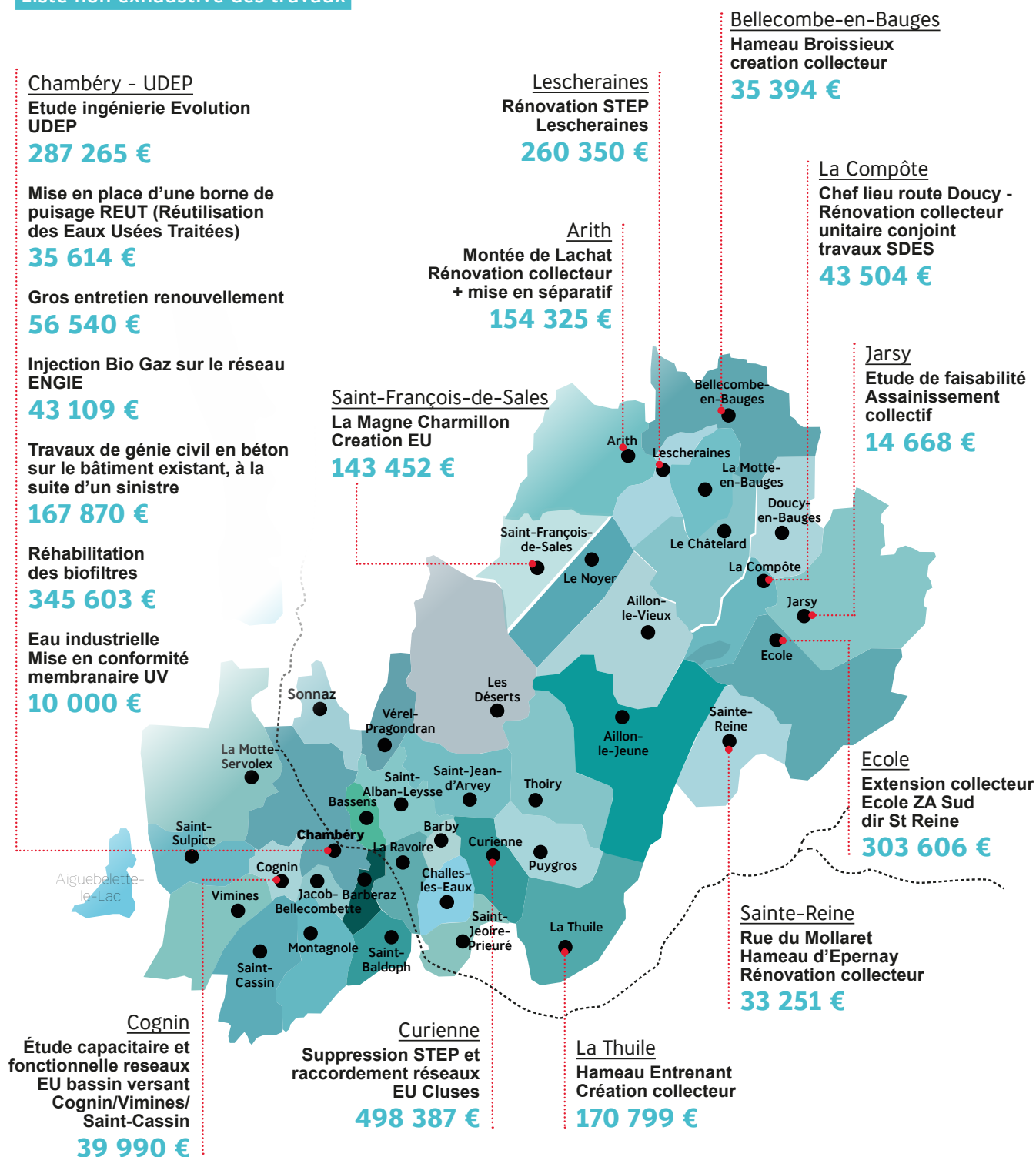
**3,5 M€ HT**

**3,2 KM**  
de réseaux renouvelés  
**+ 0,3 KM**  
de réseau neuf

Taux de  
renouvellement  
moyen sur 5 ans  
(indicateur  
SISPEA)  
de **0,38%**

## Des travaux pour entretenir, créer ou rénover le réseau de collecte et les stations d'épuration

### Liste non exhaustive des travaux







## ZOOM SUR

### TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE CURIENNE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'UDEP DE CHAMBÉRY ET RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de Curienne disposait, depuis 1994, d'une station d'épuration d'une capacité de 500 équivalents-habitants (EH), de type filtres à sable plantés de macrophytes.

Aujourd'hui dégradée et sous-dimensionnée; elle présente des performances d'épuration irrégulières, avec des incidences sur la qualité du ruisseau de la Ternèze. Les études ont écarté la reconstruction d'une nouvelle station au regard des contraintes de rejet.

La solution retenue consiste à raccorder le réseau de Curienne à la station d'épuration de Chambéry via Fornet-Boyat, avec la création d'un poste de refoulement en remplacement de la station existante.

Les travaux comprennent notamment la mise en place du poste de refoulement de 40 m<sup>3</sup>/h, la création de réseaux de refoulement (PEHD Ø 140 sur 395 ml) et gravitaire (650 ml en grès Ø 200), des branchements d'eaux usées, le renouvellement partiel du réseau d'eau potable et le démantèlement de l'ancienne station.

Pour les 650 ml de réseau gravitaire, le choix de Grand Chambéry s'est porté sur le matériau en grès : robustesse (durée de vie de 100 ans), indéformable, naturel et 100 % recyclable.

Le grès est un matériau céramique obtenu par vitrification, 100 % naturel, fabriqué à partir de différents types d'argiles avec addition de « chamotte » (produit céramique de recyclage déjà cuit et broyé en fines particules).

**Le poste de refoulement a été mis en service le 23 février 2026**





## Activités sur l'UDEP de Chambéry qui ont marqué 2025

### Interventions de nuits

L'année 2025 a été rythmée par l'organisation de 8 interventions de nuit entre les mois d'avril et octobre.

Ces opérations nocturnes visaient plusieurs objectifs :

- Remplacer un appareil de mesures de débit ;
- Réaliser la maintenance préventive de certains équipements (nettoyage de la bache eau traitée, des dégrilleurs, carneau de répartition, etc.)
- Analyser l'état des bétons dans le cadre du projet de modernisation de la station UDEP 2045 et faire des prélèvements ;
- Etc.



Remplacement du débitmètre DLA FIT



Rampes d'air



Biofiltre en filtration

### Réhabilitation du biofiltre 6

La cellule de biofiltration n° 6 a été entièrement réhabilitée : réparation ponctuelle du génie civil, modification et amélioration des rampes process avec de l'inox, renouvellement du gravier et de la pouzzolane, remplacement des organes hydrauliques.

### Diagnostic du réacteur membranaire

Le réacteur membranaire de l'UDEP de Chambéry a pour objectif de produire une eau industrielle ultra-filtrée. Cette eau sert au nettoyage des sols de la station, à la préparation du polymère, à l'unité de valorisation des déchets, etc.

Dans le cadre du projet de réutilisation des eaux usées traitées, une étude diagnostique du fonctionnement du réacteur membranaire a été réalisée sur l'année 2025.

L'audit conclut à un bon état général extérieur des modules, toutefois les tests montrent que certains modules présentent des défauts d'intégrité entraînant des départs de matières en suspension (MES).

La présence de MES peut rendre difficile l'atteinte du niveau de rejet attendu pour les usages de réutilisation visés.

Une étude complémentaire est en cours pour définir si le traitement actuel avec un traitement UV suffit pour atteindre les objectifs ou s'il sera nécessaire de remplacer un à plusieurs modules.



Partie du module du réacteur membranaire

### Mise en place d'une borne de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Une borne permettant la réutilisation d'eau industrielle ultrafiltrée à des fins de curage des réseaux a été mise en place afin de limiter le remplissage des camions d'hydrocurage sur des bornes d'eau potable.

Il est prévu une mise en service en 2026.



Borne d'eaux usées traitées ultra-filtrées

### Remplacement de la vanne Laysse

L'année 2025 a été marquée par le remplacement de la vanne qui permet la régulation des déversements vers la Laysse. Cette vanne est située après les décanteurs lamellaires.



Vanne Laysse



### Révision décennale pompe à boue et inspection silo à boue

Une importante intervention de maintenance a été réalisée sur la pompe qui envoie les boues déshydratées de l'UDEP vers l'UVE. Cette intervention nécessitait la vidange du silo à boue. Une inspection du silo a ainsi pu être réalisée.

## Activités sur les STEP qui ont marqué 2025



Trappe d'accès au piège à cailloux

### Aillon-le-Jeune

Sur l'année 2025, la station d'Aillon a présenté plusieurs dysfonctionnements.

D'une manière générale, il y a des apports importants d'eaux claires permanentes et météoriques. Des travaux importants de réhabilitation des réseaux ont eu lieu en 2025 afin de réduire la part d'eaux claires permanentes et un piège à cailloux a été mis en place en amont de la station. Des investigations complémentaires sur le réseau sont prévues en 2026.

En période estivale, l'optimisation du traitement est complexe en raison des fortes variations de charges observées entre les semaines et week-ends et en raison des particularités de la file eau (lit bactérien suivi d'une boue activée).



## Activités sur les postes de relevage qui ont marqué 2025

### Intégration de nouveaux postes en exploitation

En 2025, trois postes de relevage ont été créés et ont fait l'objet d'une prise en main par le service exploitation :

- Poste de relevage Eco-hameau des Granges (La Motte-Servolex)
- Poste de relevage Maître de forges (Ecole-en-Bauges)
- Poste de relevage Léman (Technolac)



Les Granges

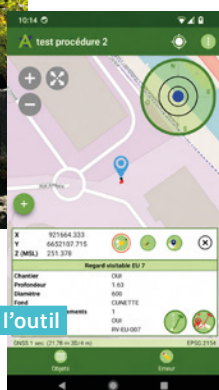


Technolac

## Activités sur les réseaux qui ont marqué 2025



Localisation précise des réseaux



Visualisation sur l'outil smartphone

### Repérage réseau, passage en classe de précision A

En 2025, Grand Chambéry a fait l'acquisition de cannes GPS afin d'améliorer la précision des plans des réseaux et ainsi répondre à la réglementation anti-endommagement.

Un test du matériel et de la méthode ont été réalisés sur la commune de Verel-Pragondran.

Ce travail en lien avec le service géomatique a permis de passer de 500 m de réseaux d'eaux usées en classe de précision A, à près de 6,5 km.

Le nombre de regards de visite avec une altitude connue est passé de 22 à 166. Environ 40 branchements supplémentaires ont été intégrés au système d'information géographique.

### Inspections télévisées

Sur l'année 2025, environ 25 km d'inspections télévisées ont été réalisées. Environ 400 m de réseaux présentaient un état de ruine et 2,5 km présentaient un état dégradé.

L'intervention sur l'Allée du Poitou, à Chambéry, en 2025, montre l'impact que peuvent avoir les dégradations de réseaux sur la voirie. En effet, l'affaissement présent sur la chaussée de l'allée du Poitou a été causé par un branchement eaux usées en attente de mise en service, dans lequel des rats avaient niché. L'origine du problème a pu être ainsi déterminée grâce à une inspection télévisée.

Au total, environ 340 km de réseaux ont été inspectés sur environ 1 100 km pouvant être inspectés par caméra depuis 2016.

Les états de santé des réseaux sont depuis la fin de l'année 2025 visibles par un code couleur sur le système d'information géographique, grâce au travail du service géomatique.



Chambéry – Allée du Poitou  
Affaissement lié à la présence de rats  
ayant dégradé le branchement



### Débouchage urgent / curage

Lors d'un curage préventif sur le réseau d'eaux usées, mené dans la commune de Saint-Alban-Leyssie, le conducteur a constaté la présence d'étais à l'intérieur d'un regard.

Ces étais avaient été laissés dans le collecteur pendant plusieurs mois après des travaux de rénovation effectués par une entreprise. Cette dernière a été identifiée et est intervenue pour les retirer.



Etais oubliés lors d'un chantier de réhabilitation des réseaux



### Investigation nocturne sur réseaux eaux épurées

Une intervention nocturne organisée par l'équipe maintenance ouvrages réseaux s'est déroulée en 2025. L'objectif était de contrôler la vanne sortie des eaux épurées de l'UDEP située dans l'enceinte des déchets tout en profitant d'une mise hors service de l'UDEP.



### Dératisation

112 signalements de présence de rats sont remontés au service exploitation assainissement en 2025.

108 interventions ont été réalisées sur l'année.

Plusieurs actions de sensibilisation avec le service hygiène ont été organisées afin de sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques de gestion des déchets à mettre en œuvre pour limiter la prolifération des rats.

### Travaux de maintenance des réseaux

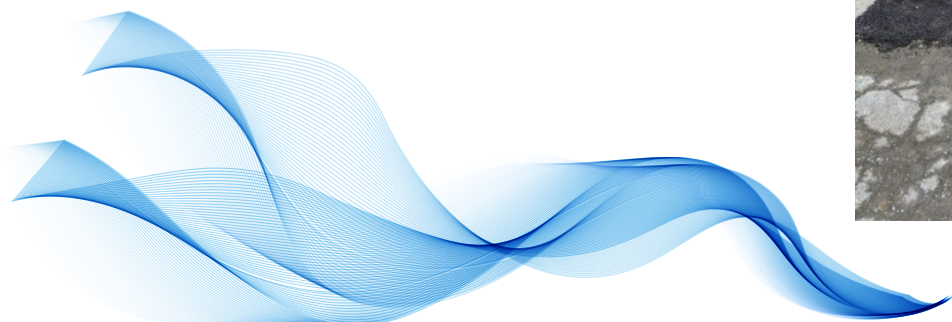
Suite à appel d'un abonné pour un problème de réseau obstrué en raison de la présence de graisse, une boîte de branchement a été créée en limite de propriété en urgence, afin d'avoir un accès pour un curage et de délimiter la partie publique et la partie privée. Les travaux ont été suivis par un technicien travaux.

### Travaux remise à la cote de tampons

54 tampons défectueux ont été remplacés par l'équipe Maintenance ouvrages réseaux durant l'année 2025 sur tout le territoire de l'Agglomération.



Création d'un regard





## Activités sur les réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales qui ont marqué 2025



Racine enlevée des réseaux

### Amélioration du système d'information géographique (SIG)

En 2025, les équipes ont été sollicitées sur 33 secteurs pour réaliser des enquêtes sur les réseaux et autres ouvrages de gestion des eaux pluviales et ainsi mettre à jour le SIG.

Ce premier travail permet ensuite au service Patrimoine et au service Géomatique de définir la répartition des compétences sur ces ouvrages entre les communes, Grand Chambéry, le Département, etc.

### ↳ Débouchage urgent / curage

Une « queue de renard » (racine de taille importante) a été extraite d'un collecteur eaux pluviales sur la commune de Barby.

Elle obstruait complètement le réseau des eaux usées, entraînant des perturbations dans l'écoulement. Après l'intervention de curage, le bon fonctionnement du réseau a pu être rétabli.

### Gestion des espaces verts

Lors des débroussaillages des sites, l'équipe travaux a constaté une évolution importante de la renouée du Japon, considérée comme une espèce exotique envahissante.

Un travail de recensement des sites touchés par la renouée du Japon a été initié, l'objectif est d'adapter les pratiques pour éviter la propagation de cette espèce.



### Reprise du Bac de Castorama

En 2025, au sein du Bac de Castorama, ouvrage de régulation des eaux pluviales, la cunette centrale a été supprimée, un petit seuil a été créé, afin d'améliorer la gestion et la qualité des rejets d'eaux pluviales.



## Gestion des pollutions

Les équipes exploitation Réseaux ont été mobilisées une vingtaine de fois en 2025 dans le cadre de pollution liée à des réseaux.

Par exemple, suite à une pollution pour une coloration blanchâtre dans un ruisseau, les équipes ont réalisés une enquête de terrain afin de découvrir l'origine.

La pollution provenait d'un refoulement d'eau de fouille rejetée directement dans la grille d'eaux pluviales (se rejetant au cours d'eau) sans aucune décantation préalable.



# L'assainissement non collectif

**CERTAINS USAGERS NE SONT PAS RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, ILS ONT ALORS UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises ou ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). **L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative efficace au réseau public de collecte, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé d'une part de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes.

.....  
**Le territoire de Grand Chambéry compte**

**3 811**

**installations en assainissement non collectif**  
.....

Les compétences du SPANC sont :

**Contrôle de conception (avis sur Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'aménager et Permis de Construire) et de réalisation (visites de chantier) des installations d'assainissement non collectif.**

En 2025 :

**192**

**Contrôles de conception**

**195**

**Contrôles de réalisation**

**65**

**Rapports d'exécution**

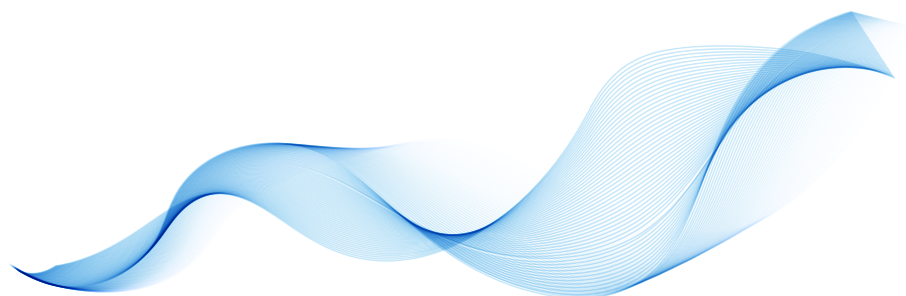
## Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien consiste à vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage, que l'entretien des ouvrages a été effectué et que les matières de vidange sont correctement éliminées.

Ces contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché de prestation.

**En 2025, le coût de la prestation s'est élevé à 47196 € HT**

**En 2025, 341 contrôles de bon fonctionnement ont eu lieu sur 3 communes.**



|                    | Nombre de contrôles | Conforme ou sans travaux | Travaux obligatoires |
|--------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| La Motte-Servolex  | 161                 | 49                       | 112                  |
| Le Châtelard       | 89                  | 24                       | 65                   |
| Saint-Jean-d'Arvey | 91                  | 23                       | 68                   |

## Contrôle lors des ventes immobilières

Le contrôle de la filière d'assainissement est obligatoire lors de la vente d'un bien. Ce contrôle est valable 3 ans.

49 contrôles ont été réalisés sur l'année 2025, dont 40 ont été jugés non conformes.

## Prestation de réhabilitation des ouvrages

Suite aux contrôles périodiques et aux contrôles de vente réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

**20 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Conseil Départemental en 2025.**

Le Conseil Départemental subventionne la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 2 000 € par dossier.

Nombre de réhabilitations en 2025 :

**37**  
Total

## Prestation d'entretien des ouvrages

Dans le cadre de la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », décidée par les élus de Grand Chambéry lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

Le marché d'entretien a été relancé mi-mai 2025, 3 types de prestation sont disponibles pour l'utilisateur :

- La vidange ponctuelle de son installation réalisée dans le cadre de tournée regroupée pour plusieurs usagers : délai d'intervention maximum 10 mois.

**Pour l'année 2025, 9 prestations en tournée ont été réalisées.**

- La vidange ponctuelle de son installation réalisée hors tournée : délai d'intervention de maximum 3 semaines.

**Pour l'année 2025, 14 prestations hors tournée ont été réalisées.**

- La vidange définitive avant raccordement de son installation ou changement du dispositif d'assainissement. Les vidanges définitives sont exclusivement incluses dans les tournées.

**Pour l'année 2025, 2 vidanges définitives ont été réalisées.**



# 3

## LES REJETS NON DOMESTIQUES

### LES INDUSTRIELS REJETTENT DES EAUX USÉES SPÉCIFIQUES.

Pour tout usager émetteur d'un rejet autre que domestique, un accompagnement spécifique est organisé. Au-delà des performances de traitement, la réduction de la pollution se met en place à la source. **Le meilleur traitement des pollutions reste encore de ne pas les émettre.** C'est pourquoi le service des eaux, en collaboration avec les autres services de Grand Chambéry, agit en relation directe avec les acteurs économiques du territoire, artisans, industriels, agriculteurs, afin de les accompagner dans leurs projets et obligations de réduction des émissions de substances polluantes.

Les eaux usées non domestiques sont des eaux souillées par une activité autre que domestique, issues principalement de tout établissement privé ou public dont l'activité est assimilée à une activité industrielle, commerciale ou artisanale. L'acceptation de ces effluents au réseau public de collecte des eaux usées n'est pas un dû, et est soumise à certaines conditions, notamment l'établissement d'un arrêté préfectoral autorisant le déversement dans le réseau public (parfois associé à une convention de déversement), la mise en place d'un prétraitement adapté, l'entretien régulier et adapté des ouvrages, une surveillance des rejets, une facturation spécifique.

En parallèle, les eaux usées assimilées domestiques, définies par l'article R213-48-1 du Code de l'Environnement, comprend les eaux usées issues d'activités impliquant des utilisations de l'eau assimilable aux utilisations à des fins domestiques (services, administration, commerces, restauration, hôtellerie, etc).

Le déversement de ces effluents au réseau public de collecte des eaux usées est un droit, dans la limite de l'acceptabilité par le réseau et de l'unité de traitement, et doit faire l'objet d'une autorisation de déversement.

Comme pour les rejets non domestiques, des dispositifs de prétraitement adaptés devront être mis en place si besoin, avec un suivi et un entretien régulier.

#### Suivi des entreprises

La mise en place d'un contrôle et d'un suivi régulier de ces rejets permet de :

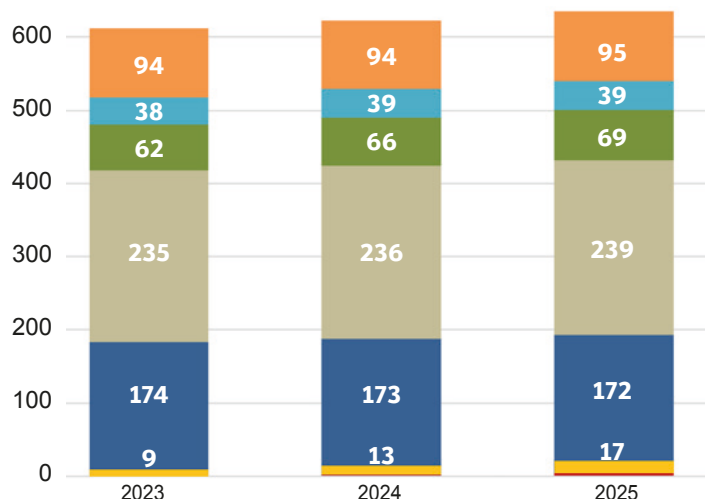
- Préserver, protéger et faciliter la collecte des eaux usées (rejets dangereux, obstructions, corrosions, dégradations)
- Prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eaux via les réseaux d'eaux pluviales
- Protéger les ressources en eaux (sols, nappes)
- Améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration
- Etablir une facturation de la prestation assainissement proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés

**En 2025, 174 interventions ont été effectuées auprès des entreprises** (avis sur les permis de construire, visites de chantiers et contrôles de travaux, contrôles des rejets, etc), et 14 nouveaux dossiers d'accompagnement ont été ouverts.

En parallèle, le service a été mobilisé par 15 pollutions accidentelles.

**Sur les 1 526 entreprises suivies en 2025, 605 ont fait l'objet d'un diagnostic complet de leur activité et de leurs rejets.**

## État de conformité des rejets des entreprises



Le tableau ci-contre indique la situation de chacune de ces entreprises en matière de conformité des rejets.

- Activités Fermées
- Non conformes
- Travaux en-cours
- Conformes (travaux terminés)
- Conformes initialement
- Diagnostics en cours
- Neuf

Cette année 2025 a été marquée par :

- Le schéma directeur ressource en eau et agriculture, avec notamment le suivi de l'étude d'alimentation en eau des secteurs du Tremblay et du Noiray
- La poursuite du défi -10 % de la consommation en eau pour les bâtiments de l'Agglomération
- La mise en place du diagnostic amont

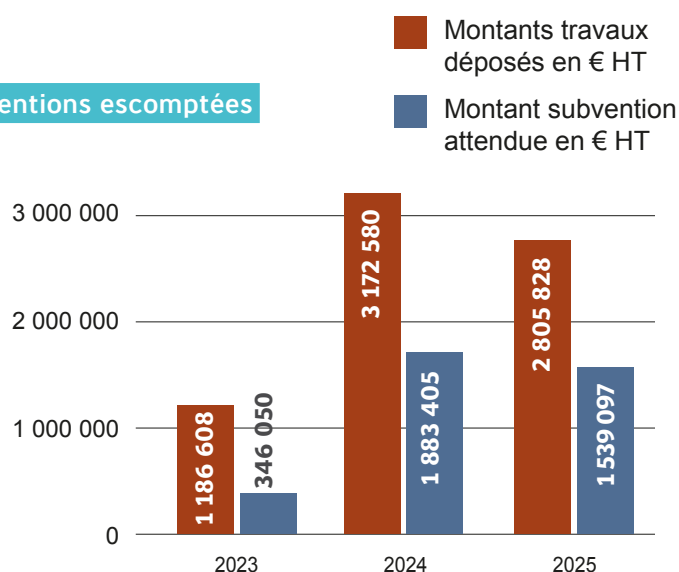
Au-delà de la technique, les agents de Grand Chambéry accompagnent également les industriels dans le montage des dossiers de demande de subvention.

## Montants des travaux programmés et des subventions escomptées

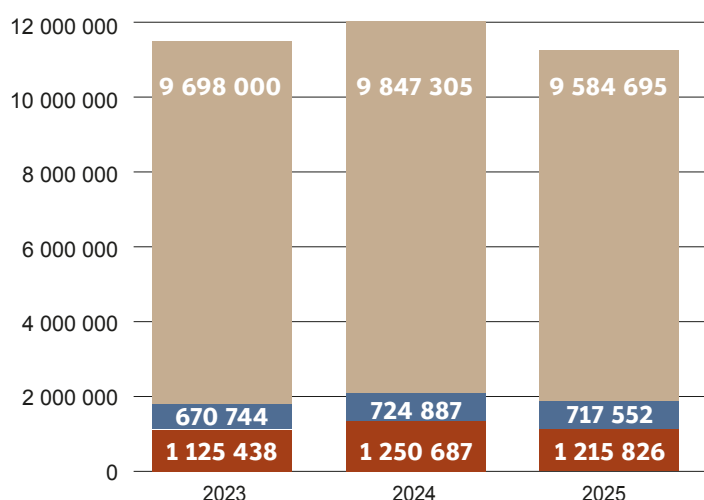
11 dossiers de demande de subvention ont été soumis à l'Agence de l'Eau en 2025. Le montant des travaux déposé s'établit à 2,8 M€ pour une subvention de 1,5 M€ soit 55 % de subvention.

On peut retenir 2 dossiers emblématiques :

- La mise en conformité de l'aire de lavage et la couverture de la zone de stockage des déchets dangereux de Trialp, pour un montant total déposé de 228 818 €
- La désimperméabilisation de la phase PRO1 de la ZAC Cassine pour un montant déposé de 928 960 €



## Estimation de la part de la redevance assainissement liée aux rejets industriels (en € HT)



- Redevance assainissement domestique
- Industriels - part redevance assainissement liée aux coefficients
- Industriels - part redevance assainissement de base

# 3<sup>m</sup>

## LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) constitue un service public administratif et correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Une aire urbaine est une zone urbanisée et à urbaniser (U et AU) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), telle que définie dans les documents d'urbanisme.



Grand Chambéry exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis janvier 2019.

Afin de préciser les modalités de cet exercice de cette compétence tant en fonctionnement qu'en investissement, le conseil communautaire du 4 juillet 2024 a délibéré le cadre technique opérationnel de la compétence GEPU.

En 2025 le travail s'est concentré sur la consolidation de la connaissance du patrimoine eaux pluviales avec l'aide des communes et d'autres organismes tels que le CISALB ou le Conseil Départemental de la Savoie. Les échanges se poursuivront sur 2026. L'enjeu est d'établir la cartographie de référence du patrimoine eaux pluviales à la charge de Grand Chambéry.

Le patrimoine est déterminé en premier lieu selon sa fonction (de collecte, transport, traitement et régulation d'eaux pluviales urbaines) et non selon sa typologie.

Le système GEPU est constitué exclusivement d'ouvrages publics et inclut les éléments suivants :

- Les réseaux de collecte d'eaux pluviales strictes jusqu'à leur exutoire
- Les regards et les branchements
- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales, enterrés ou à ciel ouvert
- Les dispositifs de régulation
- Les ouvrages sur le réseau (prétraitement, dessableurs, séparateurs d'hydrocarbures, et systèmes de pompage, etc.).

Le système GEPU ne comprend pas :

- Les accessoires de voiries et ouvrages liés à la gestion des eaux de voirie strictes (y compris grilles et busages de franchissement)
- Les ouvrages de tête de réseaux
- Les ouvrages de gestion des ruissellements issus des espaces naturels et agricoles
- Les sources canalisées
- Les cours d'eau notamment ceux relevant de la GEMAPI, à ciel ouvert ou enterrés, et ouvrages associés.



Jardin de pluie à Chambéry

© ART PRISM pour Grand Chambéry

Les fortes précipitations peuvent nécessiter des interventions du service, principalement pour des inondations, des remontées d'eaux dans les habitations, suite à des mises en charge ou saturations de collecteurs publics :

- Pompage de puits perdu
- Débouchage de réseaux
- Mise en sécurité avec pose de balisage et panneaux de chantier
- Dégrillages d'ouvrages (d'aqueducs, d'ava-loirs).

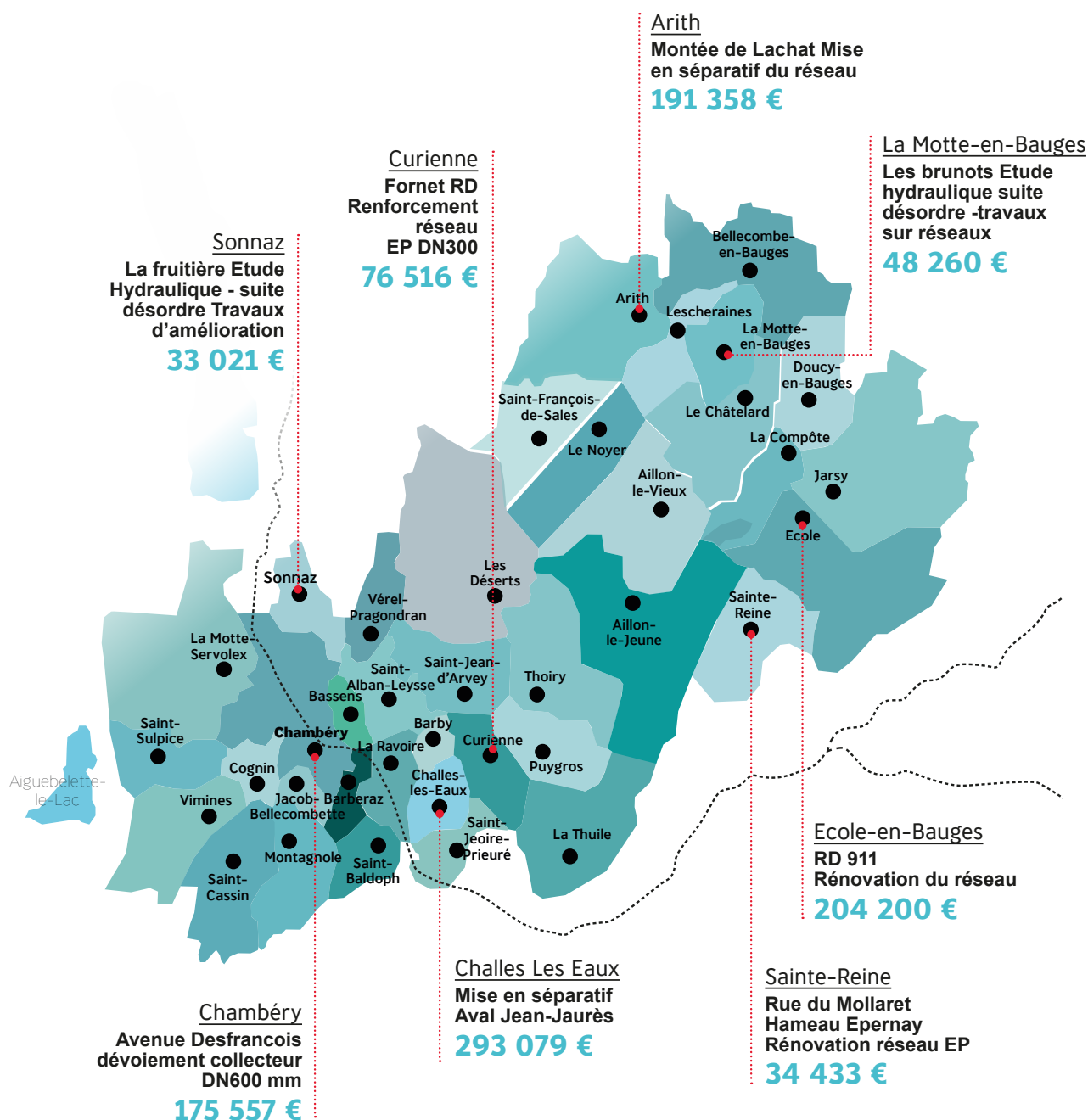


+ 1.1 km de réseau neuf  
En 2025, le montant global de travaux  
d'eaux pluviales s'est élevé à

**1 536 645 € TTC**

Des travaux pour entretenir, créer ou rénover le réseau de collecte  
des eaux pluviales

Liste non exhaustive des travaux



# 3<sup>n</sup>

## LA RELATION USAGERS

**POUR SIGNALER  
UN DYSFONCTIONNEMENT,  
LES USAGERS DISPOSENT  
D'UN SERVICE DÉDIÉ.**

Les chargés de la relation usagers assurent l'interface entre les usagers et les services techniques. À ce titre, ils prennent en charge les demandes relatives aux branchements ainsi qu'aux modifications des installations de comptage. Ils assurent également la programmation de remplacement de compteurs et la gestion des signalements des usagers, tels que les fuites, les interruptions ou insuffisances d'alimentation en eau (manque de débit ou de pression), ainsi que les nuisances (présence de rongeurs).

Les signalements font l'objet d'une qualification préalable par les chargés de la relation usagers, qui planifient ensuite les interventions techniques en fonction de leur nature et de leur niveau d'urgence. En dehors des horaires d'ouverture, les équipes d'astreinte prennent le relais, garantissant ainsi une continuité de service 24h/24 et 7j/7.

**En 2025, 1 362 signalements ont été enregistrés**, dont 54 % relevaient d'interventions urgentes. Les principaux motifs de signalement concernent, à parts égales, les dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées ou pluviales et les fuites chez les usagers (23 % chacun), suivis des problèmes de débit ou de pression (14 %).

Ces signalements concernent l'ensemble du territoire, avec une concentration notable à Chambéry (47,8 %). Les communes les plus concernées sont ensuite La Motte-Servolex (7,1 %), Saint-Alban-Leyssie (5,9 %), Saint-Jeoire-Prieuré (4,7 %), La Ravoire (4,3 %), Challes-les-Eaux (3,4 %), Bassens (3,3 %), Barberaz (2,7 %), Viminis (2,5 %)



Prise en charge des demandes des usagers

et Cognin (2,2 %). Les autres communes présentent chacune une part inférieure à 2 %.

Par ailleurs, les chargés de la relation usagers contribuent au fonctionnement des autres services en assurant le prétraitement des dossiers d'urbanisme, le traitement des demandes d'état d'assainissement dans le cadre des ventes immobilières, la gestion des demandes de vidange de fosses septiques ainsi que le suivi des anomalies liées aux abonnements.

### CHIFFRES 2025

**50 951**

**appels**

(tous services confondus)

**27 286**

**courriers envoyés**

(tous services confondus)

**1 362**

**signalements  
sur Simpl'ici**

**226**

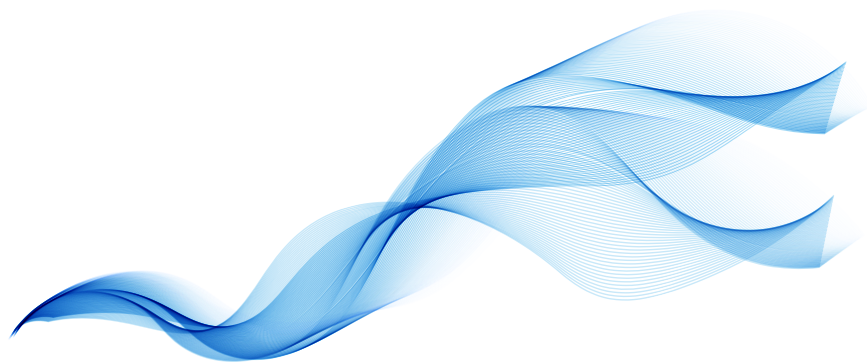
**demandes  
de branchement**

**31 284**

**SMS ou messages  
vocaux envoyés**

**10**

**dossiers de  
médiation**



## LA COMMUNICATION

La communication externe est effectuée en étroite collaboration avec la direction de la communication de Grand Chambéry qui s'engage au quotidien auprès du service des eaux pour apporter son expertise, ses moyens humains (conseils, graphisme, supports, etc.).

Le plan de communication annuel répond à plusieurs ambitions et objectifs :

- Informer et accompagner les usagers dans leurs démarches
- Valoriser l'activité et les actions conduites par le service des eaux
- Promouvoir la Nivolette, l'eau du robinet
- Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau
- Répondre aux exigences réglementaires d'information et de transparence vis-à-vis des usagers

### INFORMER ET ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS LEURS DÉMARCHES

Que ce soit pour prévenir, accompagner, expliquer, des supports (flyers, affiches, formulaires, avis de passage, etc.) sont réalisés ou mis à jour chaque année. Recueil des besoins, conception des supports, rédaction des contenus, fabrication ou impression et diffusion sont ainsi planifiés tout au long de l'année.



Flyer défaut abonnement

Flyer guide abonné

Flyer info travaux Ecole en Bauges



## VALORISER L'ACTIVITÉ ET LES ACTIONS CONDUITES PAR LE SERVICE DES EAUX

La valorisation de l'activité et des actions conduites par le service des eaux se traduit par un travail éditorial tout au long de l'année, tant pour les supports d'information de Grand Chambéry (site internet, CMag, newsletter, film « Le Cycle de l'eau », etc.) que pour les supports externes (communiqués, dossiers, conférences de presse, courriers, emailing à destination des communes, etc.).

Cette mise en valeur passe également par des actions de terrain, notamment à l'occasion des Journées du patrimoine, durant lesquelles des visites de l'UDEP et du puits Pasteur ont été organisées. Le CISALB a également contribué à cette démarche en proposant la visite de la source de Saint-Saturnin. Ces journées ont été l'occasion de faire découvrir ce patrimoine à plus de 100 personnes



Visite du puits pasteur



Visite de l'udep





## KIT ÉCONOMIES D'EAU

Depuis le début de l'année 2025, dans le cadre de la sensibilisation des abonnés aux économies d'eau et à la préservation de la ressource, Grand Chambéry propose à chaque nouvel arrivant sur le territoire la remise d'un kit économies d'eau.

Ce kit est composé d'aérateurs de robinets, de joints de robinets, d'un régulateur de douche ainsi qu'un sablier de douche. Ces équipements peuvent permettre d'atteindre jusqu'à 60 % d'économies d'eau.

Dans une volonté de proximité, ce kit est distribué en mains propres à l'accueil du service des eaux ou par le facteur.

Grand Chambéry vise potentiellement une cible de 7 000 nouveaux abonnés par an.



Kit économies d'eau

## RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES USAGERS

Le service des eaux a l'obligation de produire **le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) autrement appelé rapport d'activités**. Le RPQS est consultable à tous moments dans les locaux du service des eaux ou en ligne sur le site internet de Grand Chambéry.

**La qualité de l'eau fait elle aussi l'objet d'une communication réglementaire.**

Depuis 2023, cette communication est dématérialisée via un lien depuis le site internet de Grand Chambéry vers celui de l'ARS. Cette évolution permet à chacun de suivre en temps réel les caractéristiques de l'eau potable distribuée : origine, résultat des contrôles sanitaires...

**Enfin, la tarification du service doit être portée à connaissance des usagers.** Les tarifs sont mis à jour sur le site internet de Grand Chambéry dès leur adoption par l'assemblée délibérante au mois de décembre de l'année en cours pour application au mois de janvier de l'année suivante.



# 3p

## LA SENSIBILISATION

### SENSIBILISER, EXPLIQUER, PERMET DE COMPRENDRE

Pour impliquer les plus jeunes dans la vie de l'agglomération, Grand Chambéry a développé une offre pédagogique notamment sur la compétence de l'eau. Le service des eaux a délégué cette action par convention au CISALB, Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget.

### DEUX ACTIONS PÉDAGOGIQUES À DESTINATION DES SCOLAIRES SONT PROPOSÉES :

- Une eau naturellement excellente et un milieu naturel préservé

**Objectif :** sensibiliser aux enjeux de l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées et à la préservation de la ressource en eau pour renforcer les comportements éco-citoyens.

- Milieux aquatiques : la Leysse de Chambéry au lac du Bourget

**Objectif :** découvrir un milieu aquatique aménagé pour protéger contre les risques d'inondation, tout en préservant des zones humides.

### LE GRAND PUBLIC EST AUSSI INVITÉ À PARTICIPER À DES ANIMATIONS THÉMATIQUES OU DES ATELIERS DE L'EAU.

**Objectif :** comprendre d'où vient l'eau, comment est-elle traitée ? Où va-t-elle après avoir été utilisée ? Quand est-elle rendue au milieu naturel ? Autant de sujets à découvrir afin de mieux comprendre pourquoi il est important de protéger cette ressource indispensable, mais ô combien fragile.

#### MÉDIATION SCOLAIRE 2025

**61**

activités

**993**

élèves

#### MÉDIATION GRAND PUBLIC 2025

**13**

activités

**167**

participants



Visite du Puits des Îles



Visite de l'UDEP



# 3

La participation financière  
de Grand Chambéry  
s'élève à

**15 000€**

## LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale, **Grand Chambéry alloue des aides, réparties par moitié sur l'eau et sur l'assainissement, à des projets de soutien à l'accès à l'eau et à l'assainissement.**

### EAUSOLEIL

L'association eauSoleil a installé un système d'adduction d'eau par pompage solaire et construit des blocs toilettes avec assainissement pour le village de Tizgui au Maroc.

Le village de Tizgui fait partie de la commune territoriale de Talgjount dans le bassin hydrographique de Souss-massa-draa au Sud du Maroc.

Il se situe à 1 500 m d'altitude, sur des pentes de moyenne montagne en bordure d'un oued.

Le séisme de 2023 a complètement détruit l'ancien village (heureusement sans faire de victime) qui était construit selon les méthodes traditionnelles : terre banchée. Ce village étant en outre situé à flanc de falaise, les habitants ont décidé de déplacer l'ensemble des maisons plus bas dans la vallée, par peur des chutes de pierres. Le village est donc en reconstruction totale.

La population du village s'élève à 200 habitants pour 32 familles.

Les élèves du lycée professionnel Sainte-Anne de La Motte-Servolex sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de ces projets, afin d'encourager les valeurs de solidarité et permettre la valorisation des acquis professionnels.

En collaboration avec la commune territoriale de Talgjount et les populations locales, l'association eauSoleil a réalisé :

- La construction d'un local technique sur le forage
- L'aménagement du réservoir de 25 m<sup>3</sup>,
- La construction d'un bassin brise charge pour

palier à la forte déclivité du site,

- L'installation d'un système de pompage solaire,
- L'installation d'un réseau de distribution de l'eau dans le village,
- La mise en place d'un système local de surveillance et de maintenance des installations.
- Mise en place d'un système local de paiement du service de l'eau
- Construction de toilettes avec assainissement à côté de l'école du village

Suite à l'analyse du projet par le conseil d'exploitation selon les critères de choix suivants : suivi de l'action, pérennité des installations, accompagnement à la mise en place de structures locales, proximité avec les populations, les aides suivantes ont été attribuées en 2025.

Les équipements, le pompage solaire, le réseau d'adduction, l'alimentation du bassin brise-charge et le réseau de distribution ainsi que la connexion et l'équipement des toilettes publiques ont été réalisés par les élèves du lycée Sainte-Anne de La Motte-Servolex et de leurs encadrants, avec l'aide d'une équipe de bénévoles de l'association eauSoleil, de la commune et de volontaires locaux.

100% des foyers du village bénéficieront désormais de 50l/jour et par personne.



Installation d'équipements photovoltaïques



## CHAMBÉRY SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Grand Chambéry est engagé depuis 2024 au côté de la ville de Chambéry et Chambéry Solidarité internationale dans une action de coopération décentralisée avec la ville de Taroudant au Maroc. Il s'agit d'améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement et promouvoir le partage d'expertise.

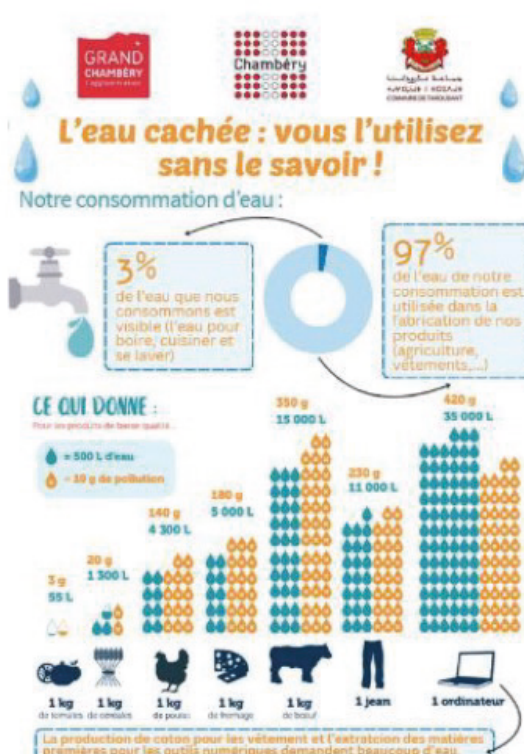
La Ville de Taroudant est située au coeur de la pleine du Souss au sud du Maroc, à 80km à l'est d'Agadir. La population de la commune urbaine de Taroudant est estimée en 2024 à 99 850 habitants.

Suite aux premiers échanges menés en 2024 qui ont permis de contextualiser la gestion locale de l'eau et de l'assainissement, l'année 2025 a été consacrée à accompagner la ville et plus particulièrement le service de proximité sur 5 grands axes :

- Réaliser une enquête auprès des habitants d'un quartier de la ville afin de mieux comprendre les usages de l'eau, évaluer leur connaissance sur le cycle de l'eau, le stress hydrique et les bons gestes en matière d'économie d'eau,
- Élaborer et tester suite à l'enquête des supports de communication pédagogique sur les bons gestes en matière d'économie d'eau et d'assainissement,
- Tester du matériel hydroéconome dans des habitations
- Proposer, tester de nouvelles pratiques en matière de gestion des demandes d'intervention.
- Mettre en place un SIG simplifié des demandes d'intervention pour identifier les points noirs et ainsi passer d'une gestion curative à une gestion préventive basée sur des critères de priorisation.

La participation financière de  
Grand Chambéry, prévue à hauteur  
de 160 000 € pour la période  
2021-2024, s'élève à

**40 000€**



## HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRE

Hydraulique Sans Frontières conduit des études sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Kpadapé, commune de Kloto 1, Togo

L'année 2025 a été consacrée à :

- Identifier les multiples ressources (forages, puits, captages) présents sur le périmètre des villages de Kpadapé, Yiviépé, Gbalavé et Womé.
- Réaliser un diagnostic institutionnel et organisationnel afin d'identifier les acteurs clés de la gestion de l'eau sur le secteur concerné,
- Réaliser un diagnostic socio-sanitaire portant sur les habitudes de la population en termes de pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Il ressort des différentes études que sur les 62 ouvrages diagnostiqués, seuls 10 ont été retenus pour la réalisation de diagnostic et essais de pompage et au final 5 pour des essais de longue durée. Un captage en zone forestière (barrage sur un cours d'eau) semble être une ressource particulièrement intéressante.

L'étape à venir consiste donc à établir l'avant projet du réseau d'adduction en s'appuyant sur les ressources sélectionnées et en donnant priorité aux écoles pour l'accès à l'eau (enjeu sanitaire et social).

Ce travail devra impérativement s'accompagner de discussions avec les instances administratives locales (commune, comités villageois) afin de construire un mode de gestion pérenne des infrastructures et garantir l'accès à l'eau.

La participation financière  
de Grand Chambéry  
s'élève à

**20 000€**



Corvée d'eau assurée par les enfants



Visite technique d'un barrage





# 4

## ANNEXES

## MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

| COMMUNES                | REPRÉSENTANTS            |
|-------------------------|--------------------------|
| AILLON-LE-JEUNE         | GINOLLIN Pascal          |
| AILLON-LE-VIEUX         | MAGNIEZ Thierry          |
| ARITH                   | FRAIX-BURNET Jean-Philip |
| BARBERAZ                | BOIX-NEVEU Arthur        |
| BARBY                   | BOUVIER Pascal           |
| BASSENS                 | LAMBERT Martine          |
| BELLECOMBE-EN-BAUGES    | DELHOMMEAU Eric          |
| CHALLES-LES-EAUX        | HALLAY James             |
| CHAMBERY                | BÂABÂA Jimmy             |
| COGNIN                  | VALLIER Claude           |
| CURIENNE                | CHEVALIER Christian      |
| DOUCY-EN-BAUGES         | RATTON Laurence          |
| ECOLE                   | FERROUD-PLATTET Hervé    |
| JACOB-BELLECOMBETTE     | STELLIAN Bruno           |
| JARSY                   | DUPERIER Pierre          |
| LA COMPOTE              | FRESSOZ Jean-Pierre      |
| LA MOTTE-EN-BAUGES      | VIGNEUX Guy              |
| LA MOTTE-SERVOLEX       | GAGET Alain              |
| LA RAVOIRE              | GIORDA Chantal           |
| LA THUILE               | PASCAL-GIROUD Alexandre  |
| LE CHATELARD            | BOULNOIS Vincent         |
| LE NOYER                | PETTELOT Dominique       |
| LESCHERAINES            | BESNARD Jean-Yves        |
| LES DESERTS             | JARRIAND Jean-Christophe |
| MONTAGNOLE              | BRUNET Julien            |
| PUYGROS                 | ARIZIO Jacques           |
| SAINT-ALBAN-LEYSSE      | DYEN Michel              |
| SAINT-BALDOPH           | VAUSSENAT Gilles         |
| SAINT-CASSIN            | BUSILLET Sandrine        |
| SAINT-FRANCOIS-DE-SALES | SIMON Pierre             |
| SAINT-JEAN-D'ARVEY      | PARENT Evelyne           |
| SAINT-JEOIRE-PRIEURE    | CARLE Albert             |
| SAINT-SULPICE           | PELTIER Jean-Marie       |
| SAINTE-REINE            |                          |
| SONNAZ                  | ROCHAIX Daniel           |
| THOIRY                  | MARIN Philippe           |
| VEREL-PRAGONDRAN        | BRANCIARD Didier         |
| VIMINES                 | VELLARD Jean-François    |
| HYDROGÉOLOGUE           | NICOUD Gérard            |
| REPRÉSENTANT CCSPL      |                          |
| REPRÉSENTANT PERSONNEL  | KARPIEL Christophe       |

Liste des membre en activité fin 2025



# TARIFS



## TARIFS 2025

Service des eaux  
Grand Chambéry

### Tarifs de l'eau et de l'assainissement – Vente d'eau aux abonnés

Les factures d'eau sont calculées selon la méthode du prorata temporis, répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés.  
Le prix de l'eau indiqué ne comprend pas les parts fixes abonnement.

Tarifs applicables aux communes de Barberaz, Barbey, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Curienne, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, La Thuile, Les Déserts, Montagnole, Puygros, Saint-Alban-Lessey, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Sulpice, Sonnaz, Thoiry, Vêrel-Pragondran et Vimines.

| Territoire de la Cluse                                                | Conso < 30 m <sup>3</sup> | Conso entre 30 et 250 m <sup>3</sup> | Conso > 250 m <sup>3</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| TARIF DE L'EAU AU M <sup>3</sup>                                      | 2025                      | 2025                                 | 2025                       |
| Fourniture d'eau potable - Service des eaux Grand Chambéry            | 0,800 €                   | 1,720 €                              | 1,836 €                    |
| Redevance eaux usées - Service des eaux Grand Chambéry                | 0,800 €                   | 1,455 €                              | 1,569 €                    |
| Redevance Consommation eau potable - Agence de l'eau                  | 0,430 €                   | 0,430 €                              | 0,430 €                    |
| Redevance Performance des réseaux eau potable - Agence de l'eau       | 0,010 €                   | 0,010 €                              | 0,010 €                    |
| Redevance Performance des systèmes d'assainissement - Agence de l'eau | 0,010 €                   | 0,010 €                              | 0,010 €                    |
| Redevance Prélèvement - Agence de l'eau                               | 0,071 €                   | 0,071 €                              | 0,071 €                    |
| MONTANT TOTAL H.T.                                                    | 2,121 €                   | 3,696 €                              | 3,926 €                    |
| TVA                                                                   | 0,153 €                   | 0,269 €                              | 0,287 €                    |
| MONTANT TOTAL T.T.C.                                                  | 2,274 €                   | 3,965 €                              | 4,213 €                    |

## TARIFS 2025 - EAUX

Tarifs applicables aux communes de Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Bellecombe en Bauges, Doucy, Ecole, Jarsy, La Motte en Bauges, La Compote, Le Chatelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François de Sales et Sainte-Reine.

| Territoire des Bauges                                                 | Conso < à 30 m <sup>3</sup> | Conso 30 à 120 m <sup>3</sup> | Conso 120 à 250 m <sup>3</sup> | Conso > à 250 m <sup>3</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| TARIF DE L'EAU AU M <sup>3</sup>                                      | 2025                        | 2025                          | 2025                           | 2025                         |
| Fourniture d'eau potable - Service des eaux Grand Chambéry            | 0,800 €                     | 1,594 €                       | 1,683 €                        | 1,799 €                      |
| Redevance eaux usées - Service des eaux Grand Chambéry                | 0,894 €                     | 1,458 €                       | 1,458 €                        | 1,568 €                      |
| Redevance Consommation eau potable - Agence de l'eau                  | 0,430 €                     | 0,430 €                       | 0,430 €                        | 0,430 €                      |
| Redevance Performance des réseaux eau potable - Agence de l'eau       | 0,010 €                     | 0,010 €                       | 0,010 €                        | 0,010 €                      |
| Redevance Performance des systèmes d'assainissement - Agence de l'eau | 0,010 €                     | 0,010 €                       | 0,010 €                        | 0,010 €                      |
| Redevance Prélèvement - Agence de l'eau                               | 0,071 €                     | 0,071 €                       | 0,071 €                        | 0,071 €                      |
| MONTANT TOTAL H.T.                                                    | 2,215 €                     | 3,573 €                       | 3,662 €                        | 3,888 €                      |
| TVA                                                                   | 0,163 €                     | 0,263 €                       | 0,267 €                        | 0,285 €                      |
| MONTANT TOTAL T.T.C.                                                  | 2,378 €                     | 3,836 €                       | 3,929 €                        | 4,173 €                      |

## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs abonnement eau potable

|                   |                                                  | CLUSE           |            | BAUGES         |          |
|-------------------|--------------------------------------------------|-----------------|------------|----------------|----------|
|                   |                                                  | 2025 HT         | 2025 TTC   | 2025 HT        | 2025 TTC |
| Abonnement annuel |                                                  |                 |            | <b>53,00 €</b> | 55,92 €  |
| Location compteur | . diamètre 15                                    | <b>48,10 €</b>  | 50,75 €    | <b>10,20 €</b> | 10,76 €  |
|                   | . diamètre 20                                    |                 |            |                |          |
|                   | . diamètre 25                                    | <b>88,10 €</b>  | 92,95 €    | <b>15,30 €</b> | 16,14 €  |
|                   | . diamètre 30                                    | <b>88,10 €</b>  | 92,95 €    |                |          |
|                   | . diamètre 40                                    | <b>188,30 €</b> | 198,66 €   |                |          |
|                   | . diamètre 50                                    | <b>314,00 €</b> | 331,27 €   |                |          |
|                   | . diamètre 60 / 65                               | <b>472,00 €</b> | 497,96 €   |                |          |
|                   | . diamètre 80 / 80 C                             | <b>736,00 €</b> | 776,48 €   |                |          |
|                   | . diamètres 100 / 100 C / 150 / 150C / 200 / 250 | <b>959,00 €</b> | 1 011,75 € |                |          |

### Tarifs abonnement eaux usées

|                                                  |  | CLUSE    |          | BAUGES  |          |
|--------------------------------------------------|--|----------|----------|---------|----------|
| Abonnement annuel                                |  | 2025 HT  | 2025 TTC | 2025 HT | 2025 TTC |
| . diamètre 15                                    |  | 38,90 €  | 42,79 €  | 39,40 € | 43,34 €  |
| . diamètre 20                                    |  |          |          |         |          |
| . diamètre 25                                    |  | 61,00 €  | 67,10 €  |         |          |
| . diamètre 30                                    |  | 63,10 €  | 69,41 €  |         |          |
| . diamètre 40                                    |  | 95,00 €  | 104,50 € |         |          |
| . diamètre 50                                    |  | 112,60 € | 123,86 € |         |          |
| . diamètre 60 / 65                               |  | 131,00 € | 144,10 € |         |          |
| . diamètre 80 / 80 C                             |  | 151,60 € | 166,76 € |         |          |
| . diamètres 100 / 100 C / 150 / 150C / 200 / 250 |  | 227,20 € | 249,92 € |         |          |

### Tarif pour prise en charge de dossier

| TARIF pour :                        | 2025 HT        | 2025 TTC |
|-------------------------------------|----------------|----------|
| Frais de prise en charge de dossier | <b>27,20 €</b> | 29,92 €  |

### Tarifs eau et assainissement – Vente d'eau aux abonnés : secteur Technolac

A compter de cette année 2025, il n'y a plus de tarifs spécifiques sur le territoire de Technolac. Ce sont les tarifs de la cluse qui s'appliquent.

## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs SPANC

| Prestations                                                              | 2025 HT  | 2025 TTC |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Contrôle de conception / implantation                                    | 115,00 € | 126,50 € |
| Contrôle réalisation                                                     | 355,00 € | 390,50 € |
| Redevance annuelle de service                                            | 41,00 €  | 45,10 €  |
| Contrôle de conformité pour ventes<br>(demandé lors cession immobilière) | 200,00 € | 220,00 € |
| <b>Forfait vidange, curage, transport, dépotage EN TOURNEE</b>           |          |          |
| Fosse ≤ 1 500 litres                                                     | 167,00 € | 183,70 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres                                             | 212,00 € | 233,20 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires    | 82,00 €  | 90,20 €  |
| <b>Forfait vidange, curage, transport, dépotage HORS TOURNEE</b>         |          |          |
| Fosse ≤ 1 500 litres                                                     | 267,00 € | 293,70 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres                                             | 318,00 € | 349,80 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires    | 90,00 €  | 99,00 €  |
| <b>Forfait vidange, curage, transport, dépotage VIDANGE DEFINITIVE</b>   |          |          |
| Fosse ≤ 1 500 litres                                                     | 190,00 € | 209,00 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres                                             | 230,00 € | 253,00 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires    | 82,00 €  | 90,20 €  |
| <b>Plus-values</b>                                                       |          |          |
| Dégagement des regards de visite                                         | 180,00 € | 198,00 € |
| Minimum de facturation en cas de prestation non réalisée                 | 112,00 € | 123,20 € |
| <b>Traitement des matières de vidange hors UDEP Grand Chambéry</b>       |          |          |
| forfait / tonne                                                          | 57,50 €  | 63,25 €  |

### Tarifs divers déplacements

| TARIFS INTERVENTION pour :                                              | 2025 HT  | 2025 TTC |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Tarif horaire agent                                                     | 44,30 €  | 53,16 €  |
| Pose de compteur                                                        | 44,30 €  | 53,16 €  |
| Dépose d'un compteur                                                    | 44,30 €  | 53,16 €  |
| Test de jaugeage à la demande de l'abonné                               | 44,30 €  | 53,16 €  |
| Etalonnage de compteur dans le cadre d'un litige - Compteur 15 et 20 mm | 424,42 € | 509,30 € |
| Etalonnage de compteur dans le cadre d'un litige - Compteur 30 et 40 mm | 531,67 € | 638,00 € |
| Expertise de compteur dans le cadre d'un litige - Compteur 15 et 20 mm  | 137,50 € | 165,00 € |
| Expertise de compteur dans le cadre d'un litige - Compteur 30 et 40 mm  | 183,33 € | 220,00 € |
| Relève de compteur à la demande de l'abonné                             | 22,15 €  | 26,58 €  |
| Frais de coupure pour impayé hors résidence principale                  | 132,90 € | 159,48 € |
| Fermeture et ouverture d'eau (manœuvre simultanée)                      | 44,30 €  | 53,16 €  |
| Fermeture et ouverture d'eau nécessitant plusieurs déplacements         | 88,60 €  | 106,32 € |
| Contrôle teinte suite à demande de notaires                             | 177,20 € | 212,64 € |
| Contrôle de branchement existant à la demande de l'utilisateur          | 177,20 € | 212,64 € |
| Contrôle préalable à une demande d'urbanisme                            | 177,20 € | 212,64 € |

## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs abonnements installations de robinet d'incendie armé

Pour les réseaux internes ne passant pas par compteurs.

Ces tarifs s'appliquent pour les locations de compteurs en cas de besoin.

| Contrôle plombage RIA      | 2025     | 2025 TTC |
|----------------------------|----------|----------|
| . Diamètre 15              | 23,50 €  | 24,79 €  |
| . Diamètre 20              | 26,50 €  | 27,96 €  |
| . Diamètre 25              | 39,20 €  | 41,36 €  |
| . Diamètre 30              | 50,00 €  | 52,75 €  |
| . Diamètre 40              | 84,80 €  | 89,46 €  |
| . Diamètre 50              | 124,80 € | 131,66 € |
| . Diamètres 50 C / 60 / 65 | 167,70 € | 176,92 € |
| . Diamètre 80              | 214,50 € | 226,30 € |
| . Diamètre 100             | 256,70 € | 270,82 € |
| . Diamètre 150             | 481,60 € | 508,09 € |

### Pénalités en application du règlement d'eau potable

| Désignation de la pénalité                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2025  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1. En cas de prélèvement d'eau sans autorisation                                                                                                                                                                                                                                                                    |       |
| - A partir des ouvrages sur le réseau public de distribution d'eau potable (notamment : faire usage de clés de canalisation d'eau) et sur voirie (notamment : utilisation d'une bouche de lavage ou d'un hydrant sans compteur mobile, bris des scellés de plomb)                                                   | 500 € |
| - A partir des branchements non autorisés ou hors service                                                                                                                                                                                                                                                           | 500 € |
| - A partir d'un contournement ou retournement du compteur                                                                                                                                                                                                                                                           | 500 € |
| - Dans l'immeuble sans contrat d'abonnement                                                                                                                                                                                                                                                                         | 250 € |
| 2. En cas de non-respect des délais de paiement tels qu'ils figurent sur la facture                                                                                                                                                                                                                                 | 100 € |
| 3. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour la relève du compteur de l'abonné                                                                                                                                                                                               | 250 € |
| 4. En cas d'absence de réponse, refus de rendez-vous ou rendez-vous sans suite pour le remplacement du compteur de l'abonné, quelle qu'en soit la cause                                                                                                                                                             | 250 € |
| 5. En cas de défaut de mise en conformité du regard de comptage ou défaut de réalisation des travaux préalables à la mise en conformité de l'ensemble de l'installation de comptage                                                                                                                                 | 250 € |
| 6. En cas de modification ou dégradation de l'ensemble de comptage (notamment déplacer ou enlever le compteur, les plombs ou le dispositif de relève à distance de l'index), tentative d'en gêner le fonctionnement mais aussi en cas de démontage d'une partie du branchement ou autres manipulations frauduleuses | 250 € |
| 7. En cas de bris des bagues de scellement équipant les compteurs et les appareils incendies                                                                                                                                                                                                                        | 250 € |

### Mise à disposition plateforme CATEC

| Désignation                                           | 2025 HT  | 2025 TTC |
|-------------------------------------------------------|----------|----------|
| Mise à disposition du site CATEC<br><i>La journée</i> | 410,00 € | 492,00 € |



## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs clients extérieurs

|                                                                   | 2025 HT  | 2025 TTC |
|-------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| <b>Prestation assainissement</b>                                  |          |          |
| Traitement des matières de vidange/tonne                          | 46,00 €  | 50,60 €  |
| Traitement des graisses/tonne                                     | 100,30 € | 110,33 € |
| Traitement des boues pour une concentration en MES jusqu'à 40 g/l | 77,40 €  | 85,14 €  |
| Traitement des boues pour une concentration en MES > 40 g/l       | 51,80 €  | 56,98 €  |
| Traitement des produits de curage / tonne                         | 46,60 €  | 51,26 €  |
| <b>Vente d'eau en gros</b>                                        |          |          |
| Vente d'eau industrielle ultrafiltrée/m <sup>3</sup>              | 1,120 €  | 1,232 €  |
| Vente d'eau/m <sup>3</sup> - Communes extérieures                 | 0,994 €  | 1,049 €  |

### Tarif contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

| Prestation                      |                | 2025 HT        | 2025 TTC   |
|---------------------------------|----------------|----------------|------------|
| Instruction du dossier          | forfait        | 210,00 €       | 252,00 €   |
| Contrôle réseaux eau potable    | < 5 lots       | unité 210,00 € | 252,00 €   |
|                                 | de 5 à 15 lots | unité 420,00 € | 504,00 €   |
|                                 | > 15 lots      | unité 840,00 € | 1 008,00 € |
| Contrôle réseaux assainissement | < 5 lots       | unité 210,00 € | 252,00 €   |
|                                 | de 5 à 15 lots | unité 420,00 € | 504,00 €   |
|                                 | > 15 lots      | unité 840,00 € | 1 008,00 € |
| Contrôle réseaux eau pluviales  | < 5 lots       | unité 210,00 € | 252,00 €   |
|                                 | de 5 à 15 lots | unité 420,00 € | 504,00 €   |
|                                 | > 15 lots      | unité 840,00 € | 1 008,00 € |
| Contrôle poste de refoulement   | unité          | 210,00 €       | 252,00 €   |
| Contrôle bassin de rétention    | unité          | 210,00 €       | 252,00 €   |

### Tarifs relatifs à la prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie

|    | Prestation                                                                                                 | Facturation | 2025 HT    | 2025 TTC |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|----------|
|    | Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI                                          | par PEI     | 34,30 €    | 41,16 €  |
| F1 | Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) <u>sans</u> terrassement                  | par PEI     | 1 710,00 € | 2 052 €  |
| F2 | Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) <u>avec</u> terrassement                  | par PEI     | 2 980,00 € | 3 576 €  |
| F3 | Renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement                                   | par PEI     | 4 920,00 € | 5 904 €  |
| F4 | Renouvellement <u>avec déplacement</u> de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement existante | par PEI     | 6 410,00 € | 7 692 €  |
| F5 | (non concernée par le fonds de concours)                                                                   | par PEI     | 4 920,00 € | 5 904 €  |
| F6 | incendie                                                                                                   |             | 780 €      | 936 €    |

## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs analyses eaux usées réalisées par laboratoire UDEP

Analyse des rejets des industriels, conventionnés ou non, sur la base des tarifs Ministère.

| Paramètres                                | 2025 HT  | 2025 TTC |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Azote kjeldahl                            | 34,28 €  | 41,13 €  |
| Demande biologique en oxygène sur 5 jours | 43,93 €  | 52,72 €  |
| Demande chimique en oxygène               | 31,62 €  | 37,95 €  |
| Matières en suspension                    | 22,50 €  | 27,00 €  |
| Nitrates                                  | 12,31 €  | 14,77 €  |
| Phosphore total                           | 27,59 €  | 33,11 €  |
| pH à 20°C                                 | 9,85 €   | 11,82 €  |
| Mesure température du pH                  |          |          |
| Flaconnage chimie à l'unité               | 2,92 €   | 3,50 €   |
| Prise en charge analyse                   | 10,93 €  | 13,12 €  |
| Substances extractibles à l'hexane        | 91,48 €  | 109,77 € |
| DCO, DBO, MES, NTK, Pt, NH4, NO2, NO3     | 320,72 € | 384,86 € |
| Flaconnage et prise en charge             |          |          |
| DCO, DBO, MES, NTK, Pt                    | 274,92 € | 329,91 € |
| Flaconnage et prise en charge             |          |          |
| DCO, DBO, MES                             | 175,91 € | 211,09 € |
| Flaconnage et prise en charge             |          |          |

### Tarif analyses eau potable sur chantier

|                                  | 2025    | 2025 TTC |
|----------------------------------|---------|----------|
| Analyse eau potable sur chantier | 85,00 € | 93,50 €  |

### Tarifs location de matériels et véhicules

| Location de matériels                                            | 2025 HT  | 2025 TTC |
|------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Obturbateur d'égouts (par 1/2 journée)                           | 162,20 € | 194,64 € |
| Pompe d'épreuve (à l'heure)                                      | 49,50 €  | 59,40 €  |
| Corrélateur (à l'heure)                                          | 34,00 €  | 40,80 €  |
| Appareil de stérilisation de canalisation (à l'heure)            | 49,50 €  | 59,40 €  |
| <b>Location de véhicules AVEC CHAUFFEUR</b>                      |          |          |
| Hydrocreuse combinée (à l'heure)                                 | 82,60 €  | 99,12 €  |
| Camion benne avec grue (l'heure)                                 | 65,00 €  | 78,00 €  |
| Caméra Visite d'égouts (l'heure)                                 | 65,00 €  | 78,00 €  |
| <b>Tarifs internes aux deux régies eau potable et eaux usées</b> |          |          |
| <b>Location de véhicules SANS CHAUFFEUR</b>                      |          |          |
| Camion benne avec grue (l'heure)                                 | 47,30 €  | 47,30 €  |
| Fourgon (l'heure)                                                | 20,60 €  | 20,60 €  |
| <i>Prêt uniquement entre services de Grand Chambéry</i>          |          |          |

## TARIFS 2025 - EAUX

### Tarifs PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC et PFAC assimilés domestiques)

| PFAC et PFAC assimilés domestiques                                           |                                                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Domestiques - Construction à usage d'habitation                              |                                                                                                              | 2025    |
|                                                                              | Maison individuelle jusqu'à 130 m <sup>2</sup> de surface plancher (forfait)                                 | 2 570 € |
|                                                                              | /m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire                                                        | 26,50 € |
|                                                                              | Habitations et bâtiments existants avant mise en place du réseau d'eaux usées (forfait pour toutes surfaces) | 225 €   |
|                                                                              | Habitat collectif, meublé, ... (/m <sup>2</sup> de surface de plancher)                                      | 26,50 € |
|                                                                              | Extensions > 30 m <sup>2</sup> (/m <sup>2</sup> de surface de plancher)                                      | 26,50 € |
|                                                                              |                                                                                                              |         |
| Services, bureaux, commerces, activités industrielles, artisanales           | Projet neuf jusqu'à 200 m <sup>2</sup> (forfait)                                                             | 1 661 € |
|                                                                              | /m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire                                                        | 5,60 €  |
|                                                                              | Extension > 30 m <sup>2</sup> : le calcul prend pour référence la surface plancher existante du bâtiment     | 5,60 €  |
| Entrepôt                                                                     | Forfait pour toute surface plancher                                                                          | 1 661 € |
| Assimilés domestiques - Hôtels, restaurant, établissement de restauration... | Projet neuf (/m <sup>2</sup> de surface de plancher)                                                         | 26,50 € |
|                                                                              | Extensions > 30 m <sup>2</sup> (/m <sup>2</sup> de surface de plancher)                                      | 26,50 € |

#### Précision.

Pour prendre en compte le cas de permis de construire uniques délivrés à plusieurs propriétaires pour la construction de bâtiments présentant une unité d'ensemble (maisons mitoyennes) hors copropriété, et faisant l'objet d'un seul branchement d'assainissement, Grand Chambéry sollicitera les propriétaires concernés pour obtenir les surfaces réelles nécessaires au calcul de la PFAC pour chacun d'entre eux. A défaut de réception de ces renseignements au moment de l'établissement des factures, Grand Chambéry appliquera le tarif au m<sup>2</sup> en vigueur sur la base d'une surface forfaitaire de 130 m<sup>2</sup>.

**GRAND  
CHAMBÉRY**  
l'agglomération

[illegible]



## FACTURE 120M<sup>3</sup> BAUGES



GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX  
240 Avenue Denis Therme - 73630 Le Châtelard  
N° TVA intracommunautaire :  
Budget eau FR 1A 200 069 110  
Budget assainissement FR BG 200 069 110  
TVA sur les débits

N° abonné :  
Abonné(s)  
N° PDI :  
Adresse du branchement : PLACE JEAN MOULIN 73340 L'ESCHERAINES

GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX  
298 RUE DE CHANTABORD  
CS82618  
73025 CHAMBERY CEDEX

**FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Facture N° 2501770000299 Rôle N° : 2025 / 177 du 22/07/2025

Votre consommation facturée : 120 m3

### Facture simplifiée

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| Abonnement et distribution de l'eau potable | 236,56€ |
| Abonnement et collecte des eaux usées       | 216,26€ |
| Organisme public : agence de l'eau          | 66,01€  |

**Total de votre facture**

518.83 € TTC

## NET A PAYER

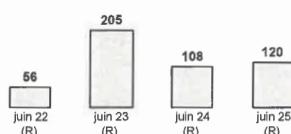
518.83 € TTC

Prix de l'eau au litre : 0.00342 € - Coût de l'abonnement : 108.94 €

**A régler avant le : 05/09/2025**

Evolution de votre consommation (m3)

R : Réel - E : Estimé



**MONTANT  
EN EUROS**

**518.83 €**

Décompte à  
conserver

### Détail des modalités de paiement au verso

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec votre banque. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE \_\_\_\_\_

**L**  
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire.  
IBAN : \_\_\_\_\_  
Titulaire compte : \_\_\_\_\_

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

507110900259

941133000175 1606002

Signataire : Jérôme C...  
du Prési

Facture N° 2025 177 255177000299 F du 23/07/2025

N° série compteur

1218A40399

Date

26/06/2024

Index

369 040

Date

24/06/2025

Index

489 (fact)

Commutation totale facture (ind)

Prix unit

HT

T.V.A. %

Montant € T.V.A.

Montant € TTC

Applicat

Tr.

Qst

Unit

HT

T.V.A. %

Montant € T.V.A.

Montant € TTC

Votre facture détaillée

Abonnement et distribution de l'eau potable

Abonnement EAU

27/06/24 - 24/06/25

T1

188 J

0,14521

27,30

5,50

1,50

28,80

Abonnement EAU

01/01/25 - 24/06/25

T1

175 J

0,14521

25,51

5,50

1,40

26,91

Consommation EAU de 0 à 30 m3

27/06/24 - 24/06/25

T1

188 J

8,00020

24,00

5,50

2,10

26,10

Consommation EAU de 30 à 120 m3

27/06/24 - 24/06/25

T1

62 M3

1,94690

122,15

5,50

6,75

128,90

Consommation EAU de 120 à 312 m3

27/06/24 - 24/06/25

T1

28 M3

1,49680

44,53

5,50

2,45

47,08

Consommation EAU de 312 à 1210 m3

01/01/25 - 24/06/25

T1

188 J

0,24025

5,25

5,50

0,29

5,54

Consommation EAU de 312 à 1210 m3

27/06/24 - 24/06/25

T1

188 J

0,23795

4,89

5,50

0,27

5,16

01/01/25 - 24/06/25

T1

175 J

0,23795

4,09

0,23

4,32

Location compteur

01/01/25 - 24/06/25

T1

175 J

224,31

21,87

Total de la rubrique

Abonnement et collecte des eaux usées

Abonnement EAU USEES

27/06/24 - 24/06/25

T1

188 J

38,80000

18,88

10,00

1,98

20,76

Abonnement EAU USEES

01/01/25 - 24/06/25

T1

175 J

38,80000

18,87

10,00

1,98

19,85

Consommation EAU USEES

27/06/24 - 24/06/25

T1

62 M3

1,45500

90,21

10,00

6,02

96,23

Consommation EAU USEES

01/01/25 - 24/06/25

T1

188 J

1,45500

84,82

10,00

6,28

91,10

Consommation EAU USEES

27/06/24 - 24/06/25

T1

28 M3

0,89400

40,82

10,00

19,85

59,68

Consommation EAU USEES

01/01/25 - 24/06/25

T1

196,69

21,24

Total de la rubrique

Ordonnance publique : service de l'eau

Ordonnance publique : service de l'eau

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

0,43000

51,60

5,50

2,84

54,44

Ordonnance publique : service de l'eau

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

0,31000

1,20

5,50

0,06

1,26

Ordonnance publique : service de l'eau

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

0,10000

0,12

5,50

0,01

0,13

Ordonnance publique : service de l'eau

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

0,07100

0,83

5,50

0,47

89,91

Ordonnance publique : service de l'eau

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

62,83

6,91

Total de la rubrique

Performance des systèmes d'assainissement

Performance des systèmes d'assainissement

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

483,35

35,48

518,83

Performance des systèmes d'assainissement

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

19,70

Performance des systèmes d'assainissement

27/06/24 - 24/06/25

T1

120 M3

</

TOTAL

Taux TVA

20%

Montant TVA

197,80

Montant TTC

167,14

Titre explicative en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.6157-6, D. 6117-23, R.340-4 et R. 4541-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours :  
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L.6157-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire.

[illegible]

# LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



ÉDITION 2026

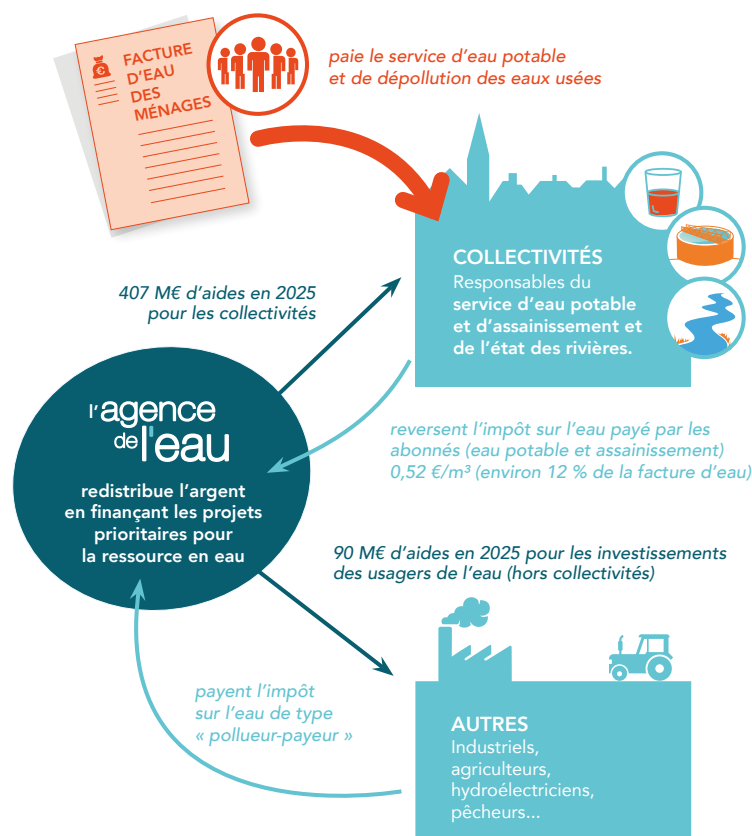
## L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,69 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



# SAUVONS L'EAU!

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

► **Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)**

**105 M€ d'aides**

Les opérations aidées ont permis d'économiser 23 Mm<sup>3</sup> : 9,3 Mm<sup>3</sup> pour l'eau potable, 9,8 Mm<sup>3</sup> pour l'agriculture et 3,5 Mm<sup>3</sup> pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, 12 Mm<sup>3</sup> substitués pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

► **Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité**

**110 M€ d'aides**

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1617 ha de zones humides.

L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

► **Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales**

**195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel**

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.

160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

► **Pour réduire les pollutions d'origine industrielle**

**6,1 M€**

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

► **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates**

**17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants**

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

► **Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable**

**112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel**

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

► **Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau**

**22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement**

► **Pour soutenir des actions de coopération à l'international**

**6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement**

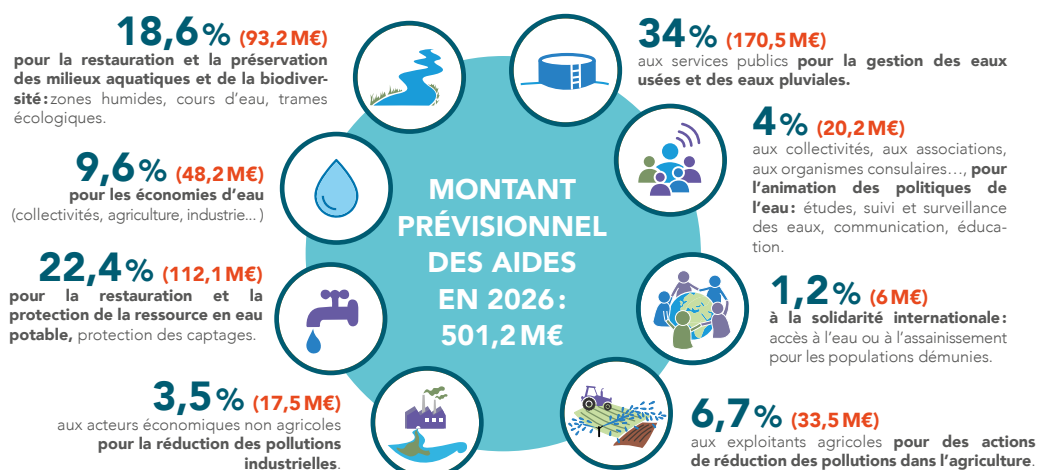
## L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

**2026**

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



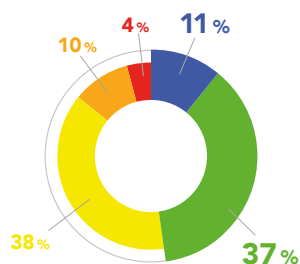
Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



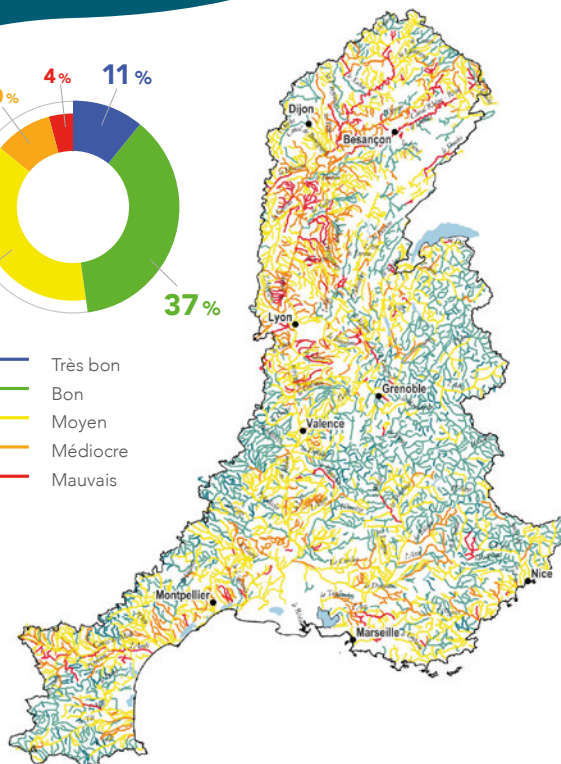


## QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau  
Données État des lieux 2025



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



### La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

### Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

**91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes





## GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
Tél. 04 79 96 86 00



[grandchambery.fr](http://grandchambery.fr)

